



Communauté de Communes
BASTIDES DE LOMAGNE

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT

Lecture Publique

2025 - 2027



CCBL
territoire SOLidaire

SOMMAIRE

Préambule	p.5
Méthodologie	p.8
1. Définitions des phases d'élaboration du schéma	p.8
2. Champs d'étude	p.8
3. L'échéancier	p.9
4. Le choix d'une démarche participative évolutive	p.10
1. État des lieux	p.12
I. LE TERRITOIRE	p.13
1. Population et territoire	p.13
1.1 La Communauté de Communes Bastides de Lomagne	p.13
1.1.1 Localisation	p.13
1.1.2 Composition	p.13
1.2 Dynamiques de territoire	p.15
1.2.1 Contexte urbain de la Communauté de Communes	p.15
1.2.2 Les enjeux de mobilité	p.19
1.3 Structure et évolution de la population	p.22
1.3.1 Densité et répartition par tranche d'âge et ménage	p.22
1.3.2 Structure de la population et évolution par communes	p.28
1.3.3 Évolutions de la population sur le territoire	p.30
2. Cadre de vie	p.33
2.1 Le contexte social	p.33
2.2 Les services à la population	p.38
2.2.1 Cartographie et publics des services	p.38
2.2.2 L'Action sociale d'intérêt communautaire	p.50
2.3 Les acteurs de la vie locale	p.53
3. Présentation de l'intercommunalité	p.58
3.1 L'histoire de la communauté de communes	p.58
3.2 Les valeurs et le projet	p.61
3.3 les compétences et l'organigramme	p.63
Tableau récapitulatif- I. Territoire	p.65

II. LA LECTURE PUBLIQUE	p.69
1. Les équipements de lecture publique	p.72
1.1 Cartographie	p.72
1.2 Les médiathèques municipales	p.76
1.3 Les points Lecture	p.95
1.4. La bibliothèque associative	p.98
2. L'illustration	p.99
2.1 L'illustration en Bastides de Lomagne en quelques dates clefs	p.99
2.2 Sarrant, village de l'illustration : des acteurs et un projet identifié sur le territoire	p.101
3. Autres acteurs du livre et de la lecture identifiés sur le territoire - en images	p.105
4. Culture : pratiques et perceptions sur le territoire -synthèse de l'enquête « la culture et la lecture en Bastides de Lomagne »	p.106
4.1 Profils des répondants	p.106
4.2 Pratiques artistiques et culturelles des répondants-habitants	p.108
4.3 « la culture » : quelle perception ? - enjeu des droits culturels	p.113
Tableau récapitulatif- II. La lecture publique	p.115
III. CADRE ET MOYENS D'INTERVENTION	p.122
1.La Loi Robert	p.122
2. le Contrat Territoire Lecture	p.126
3. Les Projets des partenaires institutionnels	p.128
3.1 Le projet culturel du PETR Portes de Gascogne	p.128
3.2 Le schéma de Développement de La Lecture Publique Intercommunal	p.128
4. Les projets de la communauté de communes Bastides de Lomagne	p.130
4.1 La Convention Territoriale Globale	p.130
4.2 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	p.131
4.3. Les autres projets transversaux de la CCBL : PAT, PCAET, COT ...	p.134
Schéma récapitulatif- III. Cadre et moyens d'intervention	p.137

2. LE PROJET de DÉVELOPPEMENT de LA LECTURE PUBLIQUE	p.138
<i>I. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, OBJECTIFS et MOYENS</i>	<i>p.139</i>
Axe 1 : FEDERER les acteurs de la lecture publique et de l'illustration au sein d'un RÉSEAU « Livre-Lectures-illustration »	p.139
Axe 2 : A travers les services de la CCBL, permettre l'accès à la culture, à la lecture et à l'information à tous les âges de la vie	p.144
Axe 3 : Rendre visible et lisible la stratégie et les actions mises œuvre dans le cadre du schéma	p.146
<i>II. ÉVALUATION et suivi</i>	<i>p.147</i>
<i>1. Gouvernance</i>	<i>p.147</i>
<i>2. Évaluation : définition des indicateurs</i>	<i>p.149</i>
<i>3. Calendrier prévisionnel</i>	<i>p.151</i>
Schéma récapitulatif : Partie 2 : Projet de développement de la lecture publique intercommunal	p.154

Ce schéma a été élaboré avec le soutien financier et technique de la DRAC Occitanie.



Nous tenions à remercier mesdames et messieurs les élus, les acteurs de la vie culturelle et sociale, les habitantes et les habitants du territoire, les techniciennes et techniciens de la CCBL, les partenaires pour leurs contributions.

PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa stratégie territoriale, la Communauté de Communes Bastides de Lomagne s'est engagée en faveur de la culture.

Elle « gère » 3 équipements au titre de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs [...] » :

- l'école de musique
- le musée de l'école publique
- le centre d'interprétation des Bastides

Elle souhaite aussi répondre aux grandes orientations transversales définies dans son projet de territoire :

- Enjeu 1 : préserver et valoriser le cadre de vie.
- Enjeu 4 : développer le tourisme et la culture.
- Enjeu 6 : faire de la CCBL une entité forte dont les projets sont connus et reconnus.

Ainsi, elle mène et accompagne des projets en faveur **du développement culturel**.

Ces projets s'inscrivent dans une logique de **coopération interne et externe** et les réflexions et actions menées se construisent également en lien avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Portes de Gascogne et le Conseil Départemental du Gers.

Dès 2020, un poste de coordonnatrice culture a été ouvert sur la base d'un cofinancement avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Contrat Territoire Lecture) et le programme européen LEADER.

Les objectifs du CTL étaient alors :

- D'accompagner la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs de la lecture publique présents sur le territoire.

- De permettre le déploiement de l'illustration sur l'ensemble du territoire.
- D'aller vers une diversification des publics touchés par l'offre culturelle.

Malgré un bilan très satisfaisant sur les objectifs 2 et 3, l'axe 1 concernant « la mise en réseau des acteurs de la lecture publique » a été peu travaillé.

Ainsi, la collectivité et la DRAC souhaitent à nouveau conventionner afin, d'une part, poursuivre **les dynamiques de collaboration culturelle** enclenchées et d'autre part réorienter clairement le futur CTL vers **la lecture publique**.

L'année 2024, est alors définie comme une année de préfiguration permettant un **état des lieux, un diagnostic** et la définition des axes d'un **schéma de développement intercommunal de lecture publique** ainsi que la signature d'un nouveau Contrat Territoire Lecture.

La mise en œuvre de ce schéma et notamment la **création d'un réseau de Lecture Publique** deviennent donc les pierres angulaires du développement culturel territorial.

La thématique de l'illustration est également prise en compte mais de manière plus transversale.

Le Contrat Territoire Lecture 2025-2027 est le dispositif socle de ce développement.

POURQUOI UN SCHÉMA ?

La réalisation d'un Schéma de Développement de la Lecture Publique permet de donner une orientation à la CCBL en matière de lecture publique, autour d'un projet partagé entre les communes, les partenaires, les acteurs culturels, les usagers et les non usagers.

C'est un document formel qui traduit **un projet politique et fixe les orientations et les priorités** de la collectivité en termes **d'accessibilité à la lecture, à l'information et à la culture** ainsi que les objectifs opérationnels et les moyens pour y parvenir.

Il induit de travailler avec les acteurs du territoire et d'impulser et accompagner **la mise en réseau des équipements de lecture publique et des partenaires de l'illustration**.

Il est donc nécessaire de **se donner le temps** pour que ce projet **soit partagé** par les professionnels, les bénévoles, les élus, les usagers, mais aussi par la population.

Ce qui suppose de bien cerner ses objectifs et sa portée, et d'engager **une démarche raisonnée, flexible, participative, et évolutive**.

L'évaluation et la réadaptation sont également importantes tout au long de sa mise en œuvre.

Un tel projet est aussi l'opportunité de **positionner la lecture publique dans le projet de territoire de l'intercommunalité**, de proposer de lui **donner un ancrage** qui permette aux acteurs, aux élus, aux personnels, aux habitantes et aux habitants de se l'approprier.

Cela peut-être également une étape à moyen terme vers une stratégie culturelle plus globale, un moyen par « le faire » d'expérimenter voire éprouver la mise en place d'habitudes d'actions culturelles « co-construites ».

QU'EST-CE QU'UN RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE ?

La mission première d'un réseau de lecture publique est de **renforcer la diffusion de la lecture ou des lectures (image, musicale, numérique etc.) auprès des populations d'un territoire** et de participer activement à la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle **par des actions contribuant à l'accès à la culture et à l'information pour toutes et tous.**

Tout en gardant la maîtrise de leurs orientations et de leurs projets, les bibliothèques municipales, associatives ou autres structures « Livre et Lecture », membres du réseau, mettent en commun un certain nombre de compétences et de moyens pour établir une coopération utile et efficace à l'échelle d'un territoire donné.

Cette mise en **réseau peut prendre des formes très diverses** en fonction du territoire, des volontés politiques, du tissu associatif et des initiatives locales dans le domaine du livre et de la lecture. Elle doit permettre de proposer davantage de services pour toute la population en s'appuyant sur **les ressources** de chacun.

Cela implique **une coopération renforcée et équilibrée** avec les communes avec qui **la compétence est partagée.**

La logique de « co-construction » d'un réseau entraîne aussi la nécessité de laisser la place aux initiatives, projets et idées des équipes professionnelles et/ou bénévoles des structures membres et partenaires.

De plus, **la dimension participative** pousse cette ouverture aux initiatives des usagers et des habitants entraînant la mise en place d'espace de consultation et d'accompagnement.

Les principes de **Proximité, Solidarité, Partage** sous-tendent donc le développement d'un tel réseau.

À savoir

Selon un article de la Médiathèque Départementale de l'Oise : l'action culturelle est bien souvent la meilleure manière de débiter un réseau.

1. DÉFINITIONS DES PHASES D'ÉLABORATION DU SCHEMA

PHASE 1 : état des lieux

C'est la première étape à engager pour activer la démarche du projet : c'est la photographie nécessaire pour établir un diagnostic.

Elle consiste à une compilation et/ou à une production de données ciblées.

PHASE 2 : diagnostic

Il consiste, sur un temps donné, à mener des investigations, à explorer, à concerter et à analyser.

Il répond à travers la livraison d'un corpus de données problématisé à un enjeu de production :

- de connaissances du territoire,
- d'outils d'aide à la décision.

Il doit permettre d'identifier des enjeux et de dégager des pistes d'action ancrées sur les réalités locales.

PHASE 3 : rédaction du schéma de développement de Lecture Publique Intercommunal

Modalités de diffusion du schéma

- Ce rapport relié est à destination des partenaires institutionnels et financiers, des élus et des techniciens (direction, techniciens référents ou chargés de projets de la CCBL).

Il est consultable sous format papier et numérique et est disponible à la demande.

- Une présentation synthétique sous forme de diaporama est le format choisi comme support aux différents temps de réflexion partagée et pour une communication interne plus large

- Une affiche illustrée, intégrant les méthodes de la didactique visuelle et créée par l'illustratrice Julie Longueville (Collectif Ateliers Charrettes à Sarrant), devrait être réalisée et utilisée pour la communication externe. Ce livret sera notamment consultable dans toutes les structures identifiées comme actrices de la lecture publique et de l'illustration.

2. CHAMPS D'ÉTUDE

L'état des lieux a porté sur :

- le contexte territorial,

- le recensement des pratiques internes au territoire dans le domaine du livre et de la lecture

Plus précisément, il s'agit donc :

A. D'analyser les données concernant le territoire : population du territoire, évolution de la démographie, catégories socioprofessionnelles, mode de vie, déplacements domicile-travail, tendances du développement économique, etc.

B. D'identifier et répertorier les opérateurs du livre, de la lecture, de l'illustration

C. D'interroger et « sensibiliser » les habitants et les acteurs du territoire afin de :

- connaître leurs perceptions du territoire : l'offre de lecture publique est-elle suffisante et en ont-ils connaissance ? Est-elle en adéquation avec leurs attentes ? Sont-ils souvent en contact avec des artistes ? Les habitants sont-ils accompagnés ?

- d'identifier leurs pratiques culturelles et ce qui « fait culture pour eux »

MAIS aussi **de créer les bases de la coopération à venir.**

D. De recenser les ressources internes

- Connaître et analyser les pratiques « internes » de la collectivité en matière de lecture publique, de politique culturelle et de politique publique.

E. De recenser les ressources externes au territoire

Ceci dans l'optique :

- d'identifier les coopérations réalisables et pertinentes

- de dégager par comparaison des lignes de force et des spécificités propres au territoire

- de partager « les bonnes pratiques » et les « pratiques à éviter »

- d'inventorier et comprendre les mécanismes et priorités d'interventions (administratives et financières) en matière culturelle des collectivités et de l'État.

3. L'ÉCHÉANCIER

Voir le calendrier dans la seconde partie du schéma intitulée Le projet de développement de la lecture publique en II.3. Calendrier.

Cette méthodologie a été validée par :

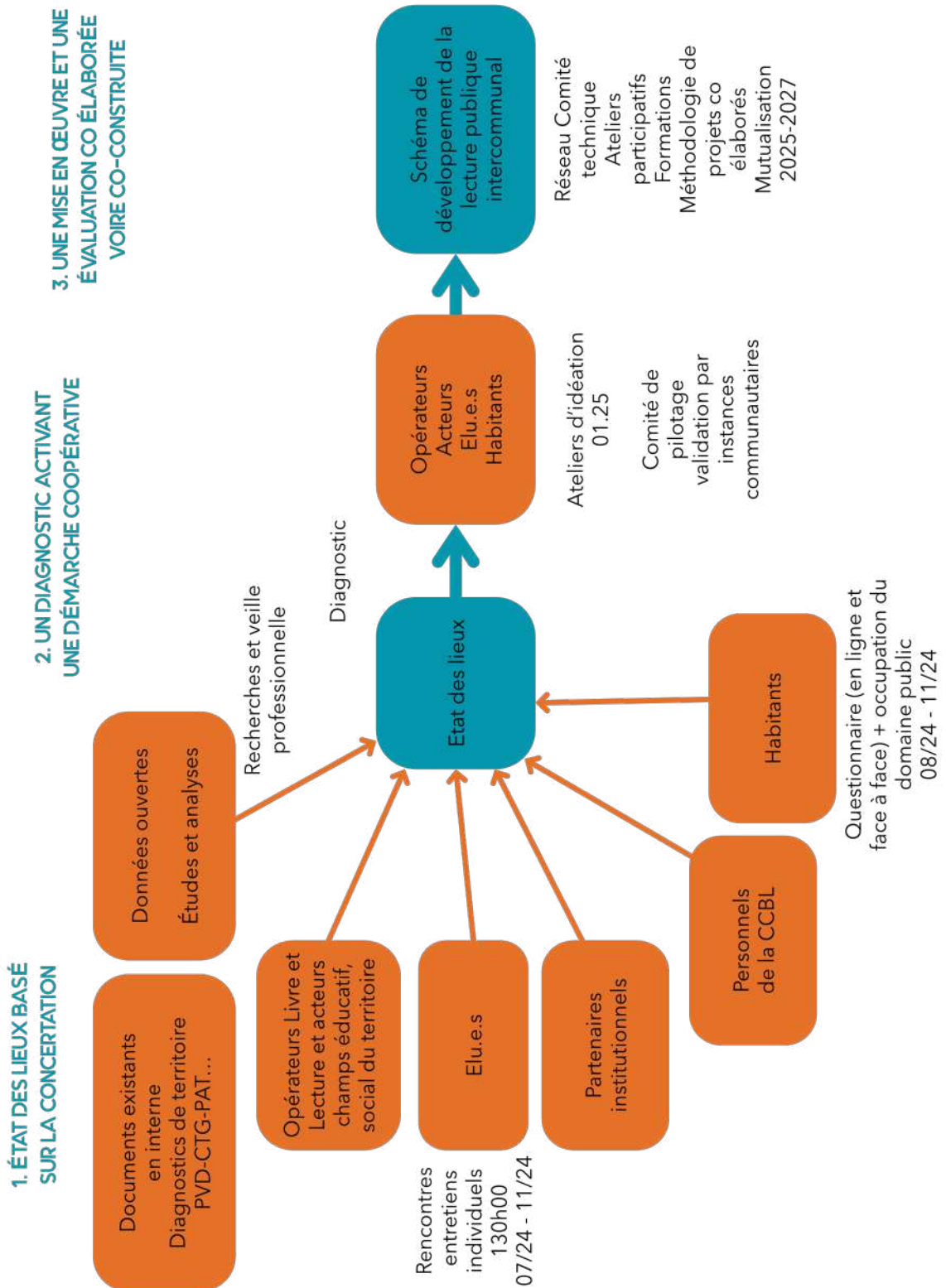
- les directions internes,

- les élus,

- les partenaires suivants : DRAC, Conseil Départemental, PETR.

4. LE CHOIX D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ÉVOLUTIVE

MÉTHODOLOGIE ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE LECTURE PUBLIQUE INTERCOMMUNAL D'UNE LOGIQUE DE CONCERTATION À UNE LOGIQUE CO ÉLABORATION



Définition des notions :

Concertation : Pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées

Coopération : Action de coopérer de participer à une œuvre commune

Co-élaboration : Prendre une part active dans un processus de conception en participant directement à l'élaboration des solutions.



État des lieux

Fin 2024

I. LE TERRITOIRE

Cette 1^{ère} partie n'est pas un panorama exhaustif.

Comme précisé en préambule, elle a été élaborée à partir d'un corpus de données internes et externes :

- données qualitatives dites données froides
 - extraits de documents « officiels » ou produits en interne
 - extraits d'articles professionnels

Après collecte, ces données sont mises en perspective par rapport à la thématique du schéma.

Ne sont donc retenues que les données traduisant un point d'appui ou de vigilance pour le développement de la culture, du livre et de la lecture sur le territoire.

1. Population et territoire

1.1 La Communauté de Communes Bastides de Lomagne

1.1.1 Localisation

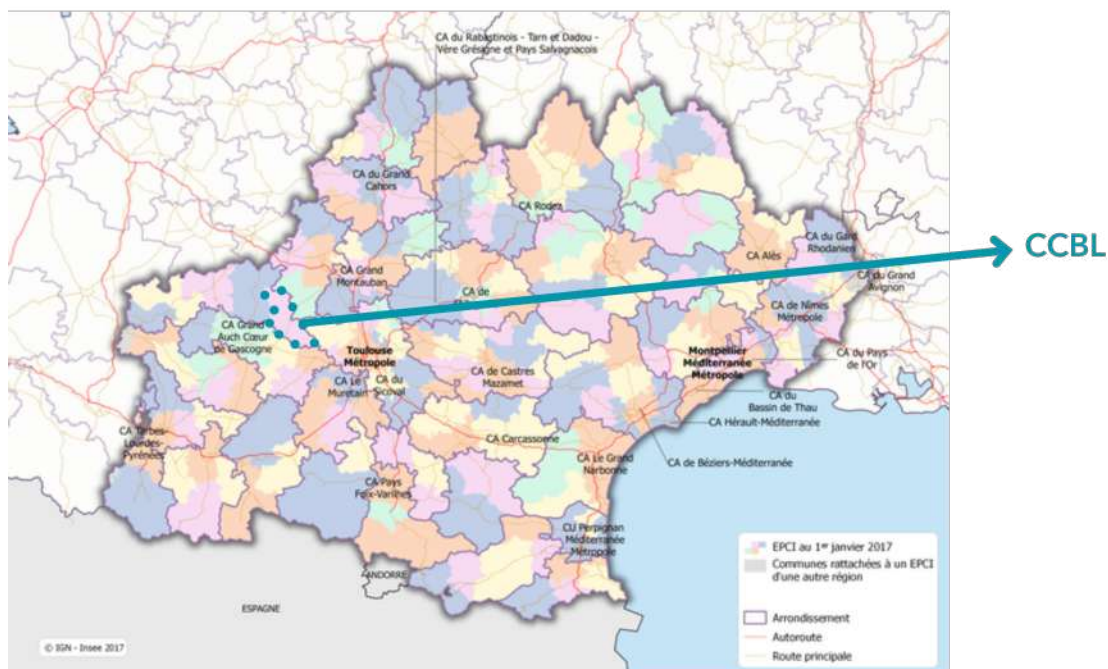
La Communauté de Communes Bastides de Lomagne se situe en région Occitanie dans le nord-est du département du Gers, **limitrophe aux départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et Garonne.**

Ce territoire rural se **déploie sur 424 km².**

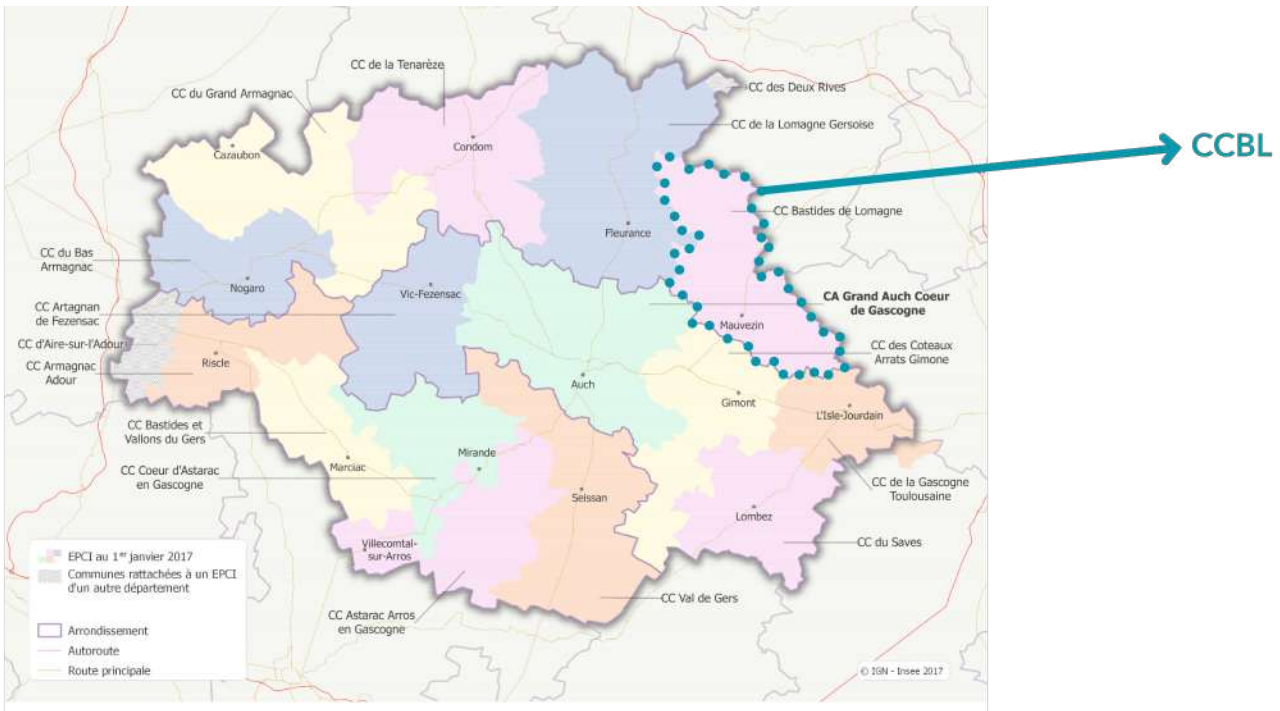
1.1.2 Composition

Figure 2 - 2 métropoles, 1 communauté urbaine, 21 communautés d'agglomération et 140 communautés de communes couvrent la région

EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017 en région Occitanie



Sources : ministère de l'intérieur, base nationale sur l'intercommunalité ; Insee, code officiel géographique au 1^{er} janvier 2017



Sources : ministère de l'intérieur, base nationale sur l'intercommunalité ; Insee, code officiel géographique au 1^{er} janvier 2017

41 communes composent le territoire.



Sources : CCBL

Aux deux pôles, 42,2 km séparent Monbrun de L'Isle-Bouzon.

Cette distance induit et explique pour partie, une approche du territoire par secteur : principalement secteur nord et secteur sud.

Constat 1

C'est donc un TERRITOIRE ÉTENDU et découpé en secteurs. Ceci induit des logiques de travail en réseau spécifiques.

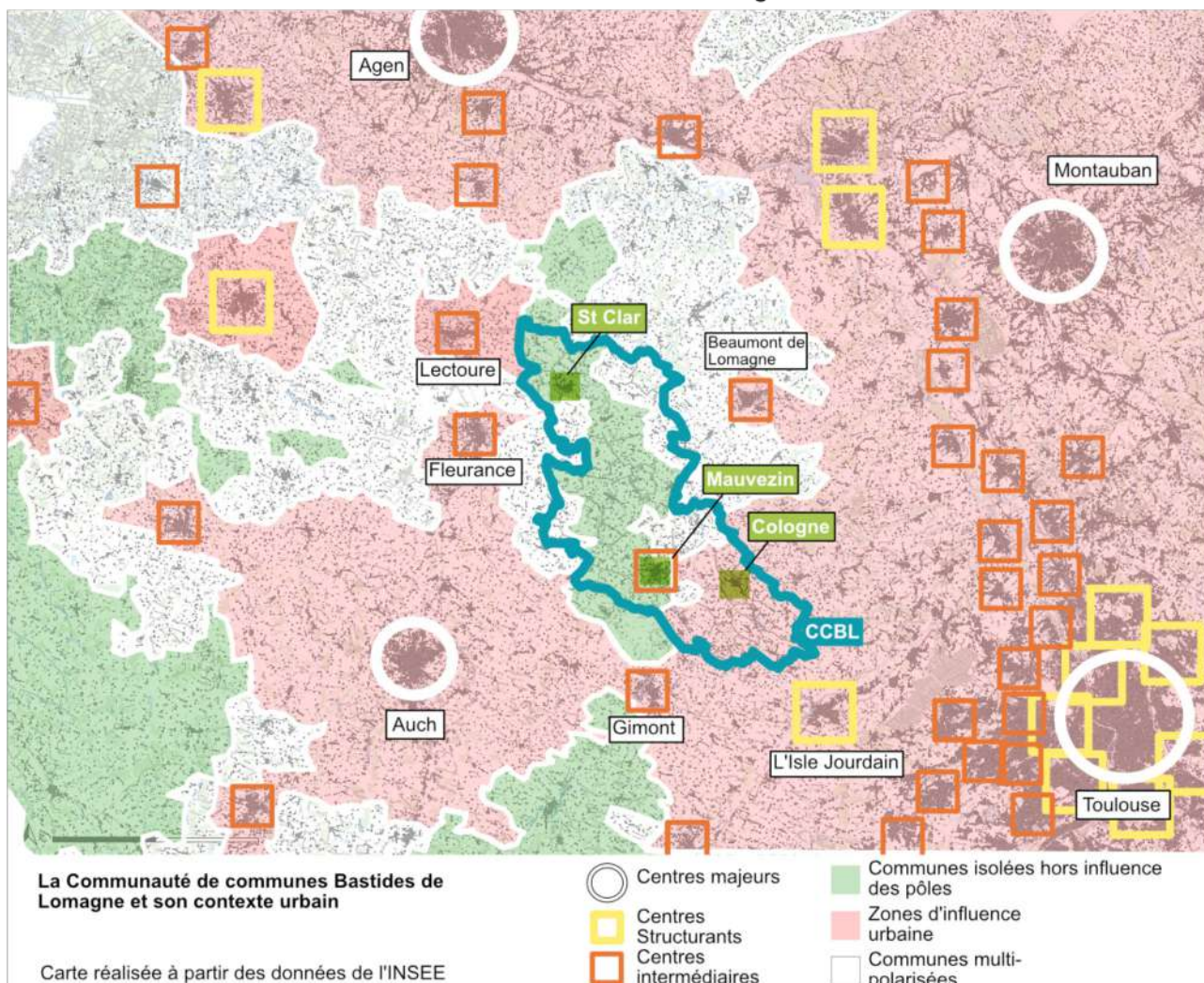
1.2. Dynamiques de territoire

1.2.1 Contexte urbain de la Communauté de Communes

- L'aire d'attraction

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes. Cette influence est mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Le contexte urbain et la Communauté de Communes Bastides de Lomagne



- la partie **sud-est** de la Communauté de Communes est quant à elle marquée par la proximité et **l'attractivité de la métropole toulousaine, entraînant une pression foncière importante sur certains villages**. Ainsi les communes de Monbrun, Encausse, Ardizas, Saint-Cricq, Thoux, Roquelaure Saint-Aubin, Catonvielle, Sarrant et Saint-Germier sont considérées comme des communes à forte influence urbaine.

De plus, Mauvezin est hors de toutes influences urbaines (carte 2) mais est considéré comme un centre intermédiaire (carte 1). On note également que la commune est à moins d'une heure des centres structurants.

Exemples de distances entre bourgs centre - centres urbains :

	Cologne	Mauvezin	Saint-Clar
Toulouse	45 min	53 min	1h15
Agen	1h15	1h08	50 min
Montauban	55 min	1h	1h
Auch	35 min	27 min	40 min
Fleurance	32 min	25 min	14 min
L'Isle Jourdain	16 min	24 min	43 min

- Les flux sortants :

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021

10 PRINCIPALES VILLES DE TRAVAIL DES RÉSIDENTS EN 2021 - BASTIDES DE LOMAGNE (Flux sortants)

Mauvezin	600	12.6%
Toulouse	443	9.3%
Auch	401	8.4%
L'Isle-Jourdain	275	5.8%
Cologne	255	5.3%
Fleurance	230	4.8%
Saint-Clar	196	4.1%
Colomiers	178	3.7%
Blagnac	130	2.7%
Monfort	125	2.6%
Total des 10 villes	2 832	59.4%

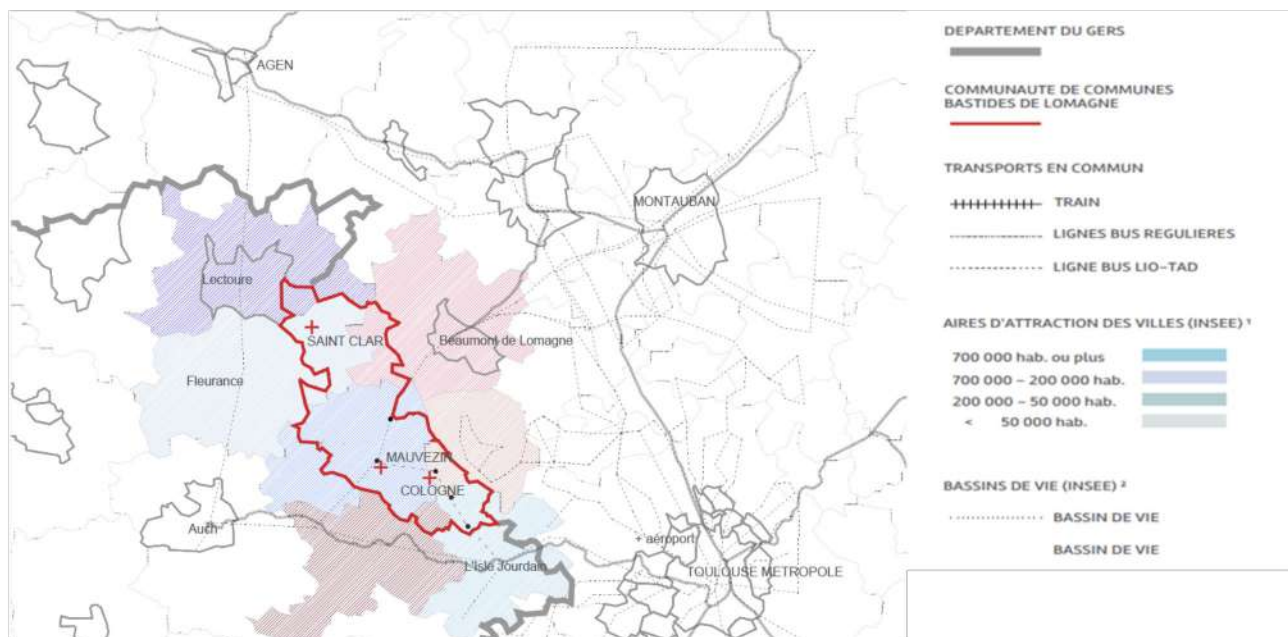
Sources : INSEE

On constate que 4 habitants sur 10 travaillent hors de la communauté de communes et que Toulouse est la 2^{ème} ville de travail des résidents.

Ainsi, ces différentes aires d'attraction engendrent de MULTIPLES LOGIQUES de DÉPLACEMENT.

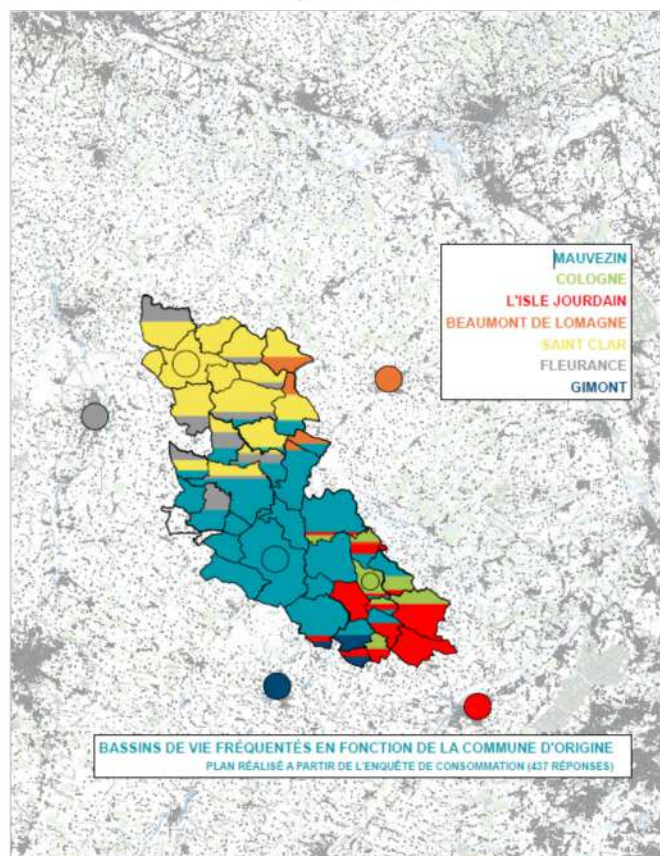
- Les bassins de vie

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux services les plus courants.



Sources : Aires d'attraction et bassins de vie - Données INSEE 2022-2023

Pour une vision affinée et complémentaire, la carte suivante a été élaborée en interne suite à une « Enquête consommation » auprès des habitants



Sources : Carte élaborée en interne - études projets TAD 2023 - Cheffe de projet PVD

=> S'il est évident que Saint-Clar et Mauvezin sont identifiés comme bassins de vie fréquentés, cela est moins évident pour Cologne. Le projet de médiathèque vient donc enrichir l'offre d'équipement sur la commune et peut participer à son influence.

Constat 2

On observe **7 bassins** de vie qui se chevauchent et qui, comme les aires d'attractions urbaines, dessinent un **TERRITOIRE DIVERGENT** et non **CENTRALISÉ**.

=> L'offre de service et la structuration du réseau devront donc s'adapter à des logiques et des manières de circuler et d'habiter différentes.

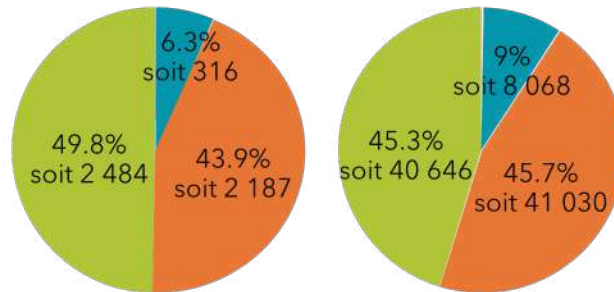
Ceci est à prendre en compte dans l'examen du **maillage territorial** des équipements de lecture publique.

Il est opportun d'interroger dans un second temps si le futur réseau prend en compte ces logiques de manière optimale.

1.2.2 Les enjeux de mobilité

Équipement automobile des ménages

Pas de voiture 1 voiture 2 voitures ou plus



Bastides de Lomagne

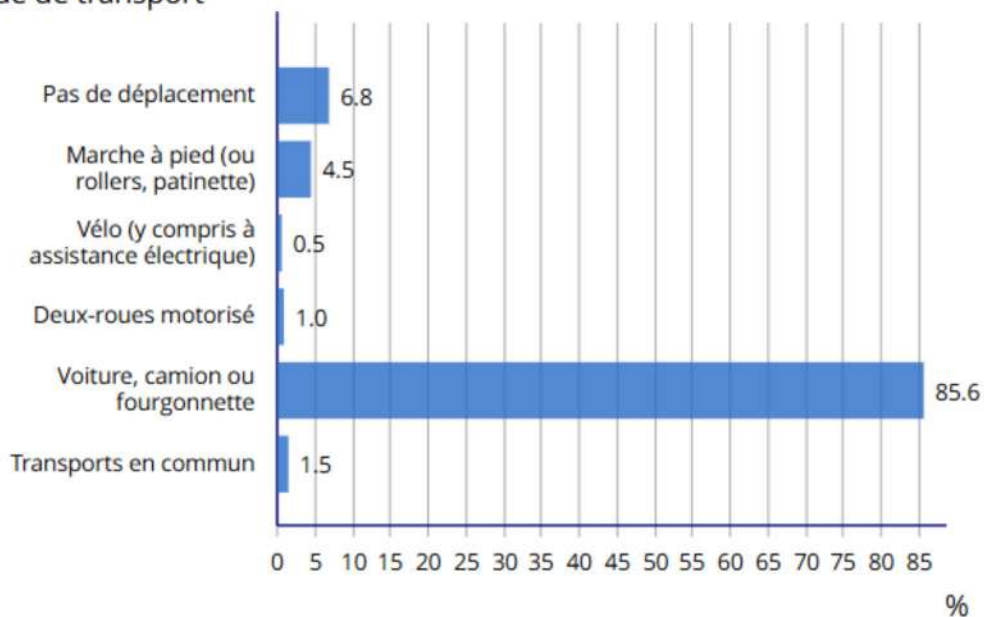
Gers

Portrait de territoire 2024 Gers Solidaire

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021

Pourcentage

Mode de transport



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Nous observons la prévalence de la voiture individuelle.

De plus, même s'il s'agit d'une minorité (6,3%), une partie de la population ne possède pas de voiture.

Ainsi et pour rappel, les **risques d'isolement ou d'exclusion sociale** touchent non seulement les populations en situation de précarité mais aussi les publics qui, en raison de leur âge ou de leur condition physique, ne peuvent pas conduire ou posséder une voiture.

La mobilité est donc un enjeu notamment **pour les jeunes en milieu rural et leur possibilité d'accéder aux loisirs culturels (hors domicile).**

En effet, **l'étude intitulée « Jeunesse et mobilité : la fracture rurale »*** menée par Chemins d'avenir, l'Institut Terram et l'Ifop revient sur les handicaps structurels rencontrés par les 15-29 ans habitant en milieu rural pour se déplacer.

En effet, cette étude révèle que :

- Les kilomètres sont lourds de conséquences sur le quotidien des jeunes ruraux, qui doivent composer avec la distance. Parce qu'ils sont loin des opportunités et des services, les jeunes ruraux de 18 ans et plus issus de communes très peu denses passent en moyenne 2 h 37 dans les transports chaque jour. C'est 42 minutes de plus que pour les jeunes urbains majeurs (1 h 55) : **près de trois quarts d'heure en moins par jour pour les loisirs culturels, la pratique sportive ou encore le temps en famille.**

- À la problématique des kilomètres s'ajoute une offre de transports en commun insuffisante.

Cette insuffisance des transports en commun provoque mécaniquement une dépendance à la voiture. Cet enjeu de la mobilité dans la vie des jeunes ruraux se retrouve dans tous les domaines. Ces jeunes sont contraints par la distance pour se rendre en cours, s'engager dans une association, faire les courses, effectuer une démarche administrative, recevoir des soins... Lorsqu'ils ne peuvent pas parcourir cette distance, ils en viennent à se priver : **49 % des jeunes ruraux disent avoir déjà renoncé à la pratique d'activités culturelles** en raison de contraintes de déplacement ou de mode de transport. Un pourcentage qui s'élève à 57 % pour les jeunes des territoires très peu denses.

Au moment de construire leur parcours d'orientation, l'enjeu de la mobilité prend un nouveau tournant pour les jeunes ruraux. »

Cette problématique a été identifiée au niveau territorial lors du diagnostic de la Convention Territoriale Globale. Elle est prise en compte dans les projets transversaux de la CCBL.

Ainsi, **le développement de l'itinérance est un axe du projet global du territoire.**

* L'étude est à consulter via ce lien : https://institut-terram.org/wp-content/uploads/2024/05/IT_ETUDE-00002_ENQUETE-OPINION_2024-05-22_w.pdf



Développer l'itinérance des actions et optimiser les modes de mobilité afin d'assurer un accès au plus grand nombre

- Développer et accompagner l'itinérance des actions et faire rayonner les projets sur l'ensemble du territoire pour toucher tous les habitants
- Développer les mobilités douces et les modes de mobilité solidaire
- Revoir le fonctionnement du Transport A la Demande pour répondre aux besoins de tous les publics

Sources : Extrait de la Convention Territoriale Globale p96 document interne CCBL

Le **Transport A la Demande** (TAD) est une autre solution proposée par la Communauté de Communes pour améliorer la mobilité des habitants du territoire. C'est un service permettant aux usagers de se déplacer avec un transporteur vers certains bourgs de la Communauté de Communes et certaines communes extérieures, à des jours et horaires précis.

Bien que l'offre des destinations et horaires ait été élargie depuis mars 2024, le TAD est encore peu connu et peu utilisé.



Exemple : le service TAD proposé par la Communauté de Communes en partenariat avec la région Occitanie.

Constat 3

=> La mobilité est un enjeu identifié sur le territoire. Des solutions permettant « d'aller vers » (itinérance) ou « venir à » sont déjà proposées par la CCBL.

Dans le cadre du futur réseau, des réponses seront donc à apporter aux personnes peu mobiles.

1.3 Structure et évolution de la population

Ces données sont importantes.

En effet, connaître les populations du territoire et leurs répartitions c'est pouvoir analyser si :

- l'offre proposée correspond à la population
 - le maillage des équipements et services couvre l'ensemble du territoire
 - les évolutions confortent une tendance ou induisent des changements qui impacteront à moyen terme la morphologie du territoire et donc les objectifs du Schéma.

1.3.1 Densité et répartition par tranche d'âge et ménage

DENSITÉ

41 et 26.6

41 communes et une densité moyenne de 26.6 habitants au km²

Données Portrait de territoire Gers Solidaire 2024 / données INSEE 2021

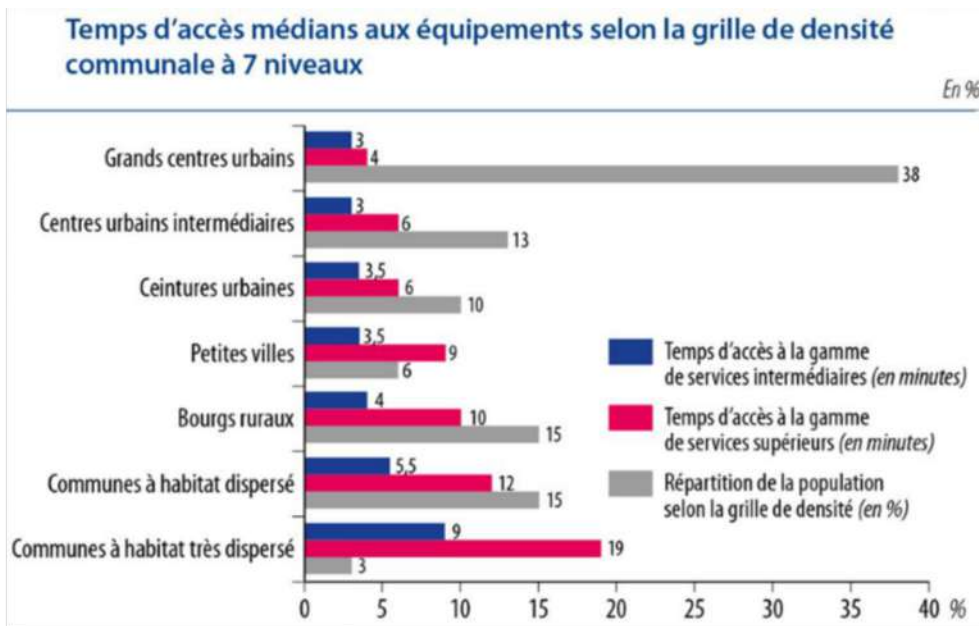
En effet, il y a une relation entre le lieu d'habitation et les pratiques culturelles.

Exemple des « sorties au spectacle »

Temps d'accès médians aux équipements selon la grille de densité communale à 7 niveaux

Constat 4

La CCBL est UN TERRITOIRE RURAL avec une faible densité au m² et l'on sait qu'au niveau national, ce caractère ultra rural a des incidences sur les pratiques culturelles.



Étude Les sorties culturelles des français-Ministère de la culture 2021

L'étude s'attarde ainsi sur quelques pratiques culturelles spécifiques.

Si la "sortie au spectacle" est qualifiée de "loisir urbain déterminé par le capital culturel", on y observe également un "effet contrasté de territoire".

Les populations résidant dans les grands centres urbains fréquentent plus les spectacles (+5 points par rapport à la moyenne générale) que celles des centres urbains intermédiaires et des petites villes (-5 points) mais aussi du rural dispersé (-3 points).

L'étude y voit "un effet d'offre" car 61% des théâtres et 55% des scènes de spectacle ou de musique se situent dans les grands centres urbains, pour 18% des théâtres et 31% des scènes dans les centres urbains intermédiaires.

Il en résulte que 71% des habitants des grands centres urbains sont à moins de 5 minutes de la scène la plus proche, **tandis 82% des habitants du rural dispersé se trouvent à plus de 15 minutes.**

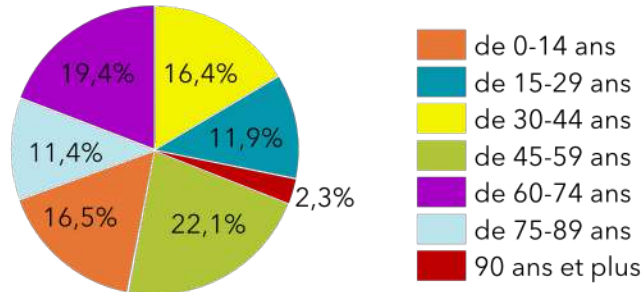
=> Le réseau de bibliothèque via sa programmation culturelle doit-il participer même modestement à l'atténuation de cet écart ?

RÉPARTITION PAR ÂGE

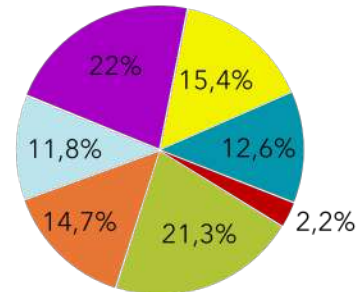
La RÉPARTITION par âge est sensiblement identique au reste du département.

Population par âge en 2021 :

BASTIDES DE LOMAGNE



GERS



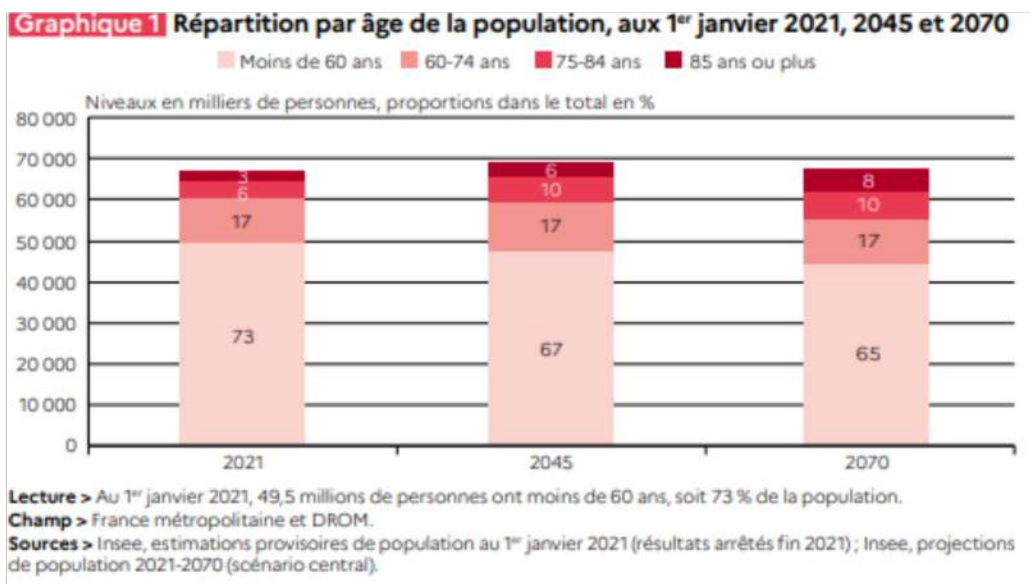
Source : Insee

32,8% de la population a + de 60 ans
38,6% de la population a entre 30 et 59 ans
28,6% de la population a entre 0 et 30 ans dont 16,6% moins de 14 ans

Il est, en revanche, à noter que malgré un pourcentage moindre, la POPULATION de la CCBL est VIEILLISSANTE.

Ceci peut se déduire des tendances nationales ...

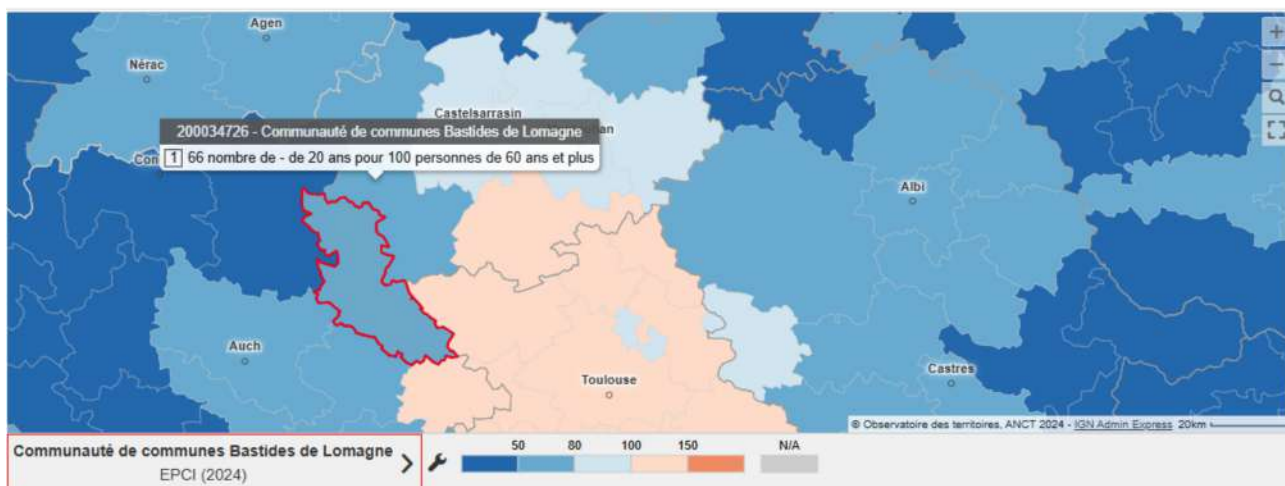
En effet, au niveau national, et selon le scénario central de projection, les seniors seraient 22,6 millions en 2045 et 23,8 millions en 2070 (+31 % entre 2019 et 2070) [graphique 1]. De plus, leur part dans l'ensemble de la population augmenterait, passant de 27 % en 2021 à 33 % en 2045, puis à 35 % en 2070. La proportion des plus âgés augmenterait encore plus. En 2070, 18 % de la population serait âgée d'au moins 75 ans (12,1 millions de personnes), contre 9 % en 2019.



... mais également de l'Indice de Jeunesse :

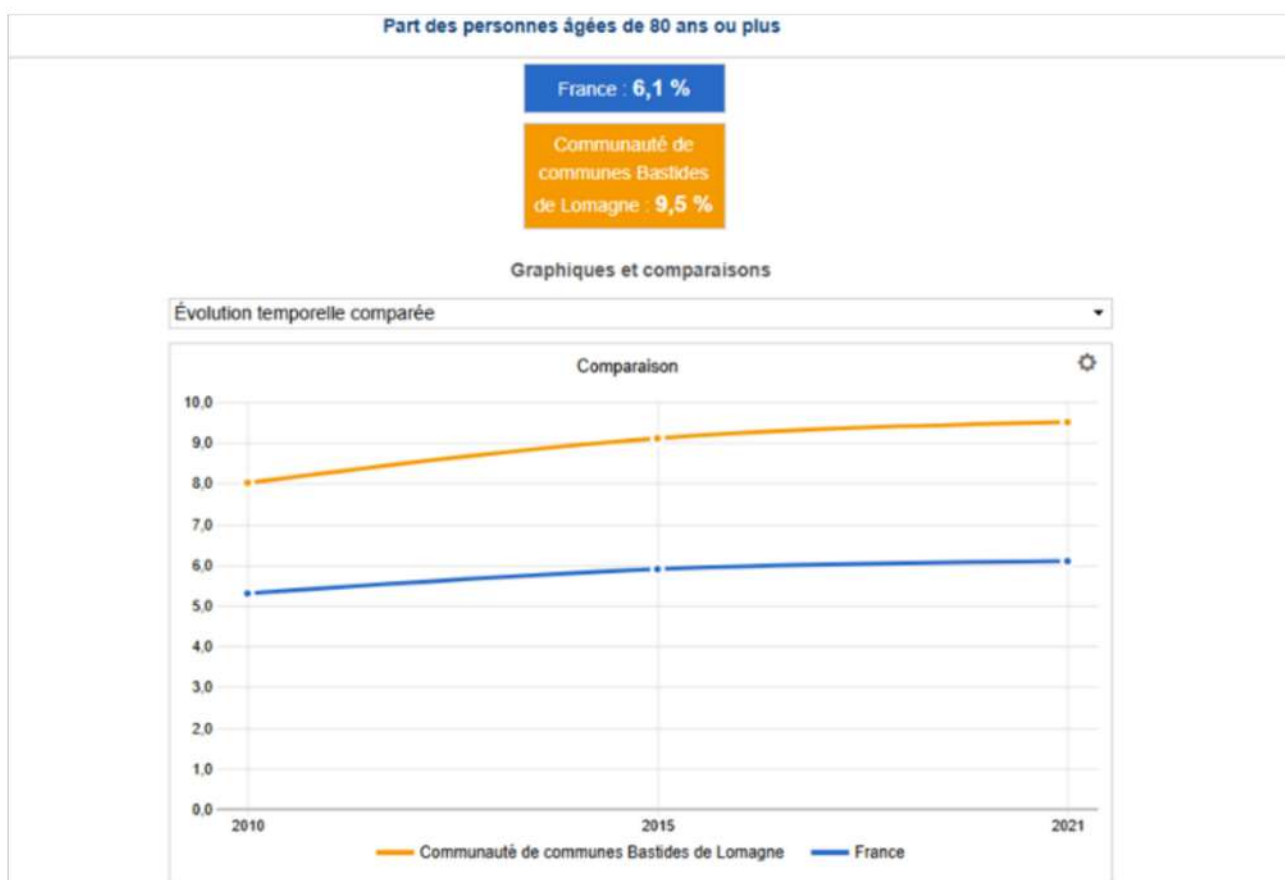
L'indice de jeunesse est un indicateur qui affiche le niveau de vieillissement de la population. Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus.

S'il est supérieur à 100%, il témoigne de la prédominance d'une population jeune. La collectivité a un indice de **66 pour 100**.



Source : Observatoire des territoires ANCT

Enfin, la part des personnes de + 80 ans et également supérieure à la moyenne.



Source : INSEE 2021

RÉPARTITION PAR MÉNAGE

- Les familles représentaient en 2021, **83% de la population et 53,5% de la population vivaient en famille avec enfants**

- Les familles monoparentales représentaient quant à elles 10,1%

Définitions :

Ménage : Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Source : INSEE

Famille : Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- Soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage;

- Soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
Ensemble	4 531	100	4 756	100	5 007	100	10 456	10 705	10 898
Ménages d'une personne	1 329	29,3	1 492	31,4	1 695	33,9	1 329	1 492	1 695
Hommes seuls	669	14,8	699	14,7	827	16,5	669	699	827
Femmes seules	659	14,5	793	16,7	868	17,3	659	793	868
Autres ménages sans famille	128	2,8	108	2,3	46	0,9	289	250	92
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	3 074	67,8	3 157	66,4	3 266	65,2	8 839	8 963	9 110
Un couple sans enfant	1 395	30,8	1 434	30,1	1 535	30,7	2 946	2 986	3 228
Un couple avec enfant(s)	1 257	27,8	1 281	26,9	1 267	25,3	4 796	4 865	4 762
Une famille monoparentales	422	9,3	441	9,3	463	9,3	1 097	1 112	1 120

Sources : INSEE, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

Ménages d'une famille	Nombre de ménages	%	Population des ménages
Ensemble	3 209	100	8 863
Couple sans enfant	1 489	45,6	3 028
Couple avec enfant(s)	1 262	38,6	4 734
Couple avec uniquement enfant(s) du couple	1 124	34,4	4 172
Couple avec au moins un enfant d'un seul des deux membres du couple	138	4,2	561
Famille monoparentale	459	14	1 101
Homme seul avec enfant(s)	155	4,8	361
Femme seul avec enfant(s)	303	9,3	739

Sources : INSEE, RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024

Constat 5

=> De par leur représentativité sur le territoire, les familles et les + de 60 ans seront des publics à prendre en compte dans la construction de l'offre de service d'un réseau de Lecture Publique

1.3.2 Structure de la population et évolution par communes

Tableau informatif données 2018

Statistiques sur la population par commune


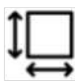





	Population 	Surface 	Densité population 	Population active 	Taux de chômage 	Revenu moyen 	Prix au m ² moyen 
Ardizas	204	9 km ²	23 h/km ²	50.5 %	4.4 %	21547 €/an	2187 €
Avensac	74	5 km ²	15 h/km ²	43.2 %	6.8 %	NC	1339 €
Avezan	93	6 km ²	16 h/km ²	38.7 %	3.2 %	NC	2079 €
Bajonnette	101	7 km ²	14 h/km ²	42.6 %	4 %	17596 €/an	1500 €
Bivès	126	10 km ²	13 h/km ²	45.2 %	5.6 %	20459 €/an	988 €
Castéron	53	11 km ²	5 h/km ²	35.8 %	1.9%	NC	980 €
Catonvielle	102	3 km ²	34 h/km ²	44.1 %	0 %	23435 €/an	2224 €
Cologne	921	7 km ²	132 h/km ²	44.6 %	4.7 %	19493 €/an	1976 €
Encausse	421	16 km ²	26 h/km ²	49.9 %	3.8 %	23282 €/an	1596 €
Estramiac	137	10 km ²	14 h/km ²	48.9 %	7.3%	18318 €/an	2530 €
Gaudonville	111	7 km ²	16 h/km ²	42.3 %	2.7 %	20843 €/an	485 €
Homps	104	9 km ²	12 h/km ²	49 %	5.8 %	20027 €/an	991 €
Labrihe	208	9 km ²	23 h/km ²	45.7 %	5.8 %	20344 €/an	2143 €
L'Isle-Bouzon	242	16 km ²	15 h/km ²	47.9 %	3.3 %	19717 €/an	971 €
Magnas	67	3 km ²	22 h/km ²	35.8%	3%	NC	1111€
Mansempuy	87	6 km ²	15 h/km ²	37.9 %	2.3 %	NC	717 €
Maravat	45	6 km ²	8 h/km ²	51.1 %	2.2 %	NC	NC
Mauroux	132	10 km ²	13 h/km ²	42.4 %	6.1 %	15630 €/an	1848 €
Mauvezin	2149	32 km ²	67 h/km ²	41.6 %	4.2 %	19151 €/an	1551 €
Monbrun	382	11 km ²	35 h/km ²	53.4 %	3.9 %	24219 €/an	2138 €
Monfort	488	22 km ²	22 h/km ²	41.2 %	4.1 %	20116 €/an	1525 €
Pessoulens	149	13 km ²	11 h/km ²	45.6 %	3.4 %	20030 €/an	1650 €
St-Antonin							
R.St-Aubin	125	4 km ²	31 h/km ²	44 %	0.8 %	21115 €/an	2315 €
St-Brès	78	6 km ²	13 h/km ²	43.6 %	2.6 %	NC	706 €
St-Clar	995	18 km ²	55 h/km ²	39.3 %	4.2 %	19909 €/an	1107 €
St-Créac	91	8 km ²	11 h/km ²	46.2 %	3.3 %	NC	2162 €
St-Cricq	294	3 km ²	98 h/km ²	53.7 %	2.7 %	24481 €/an	1840 €
Ste-Anne	118	7 km ²	17 h/km ²	44.9 %	4.2 %	19531 €/an	1095 €
Ste-Gemme	119	10 km ²	12 h/km ²	44.5 %	4.2 %	19406 €/an	893 €
St-Georges	179	16 km ²	11 h/km ²	48.6 %	2.8 %	20721 €/an	1907 €
St-Germier	215	7 km ²	31 h/km ²	52.1 %	3.3 %	23782 €/an	2926 €
St-Léonard	182	13 km ²	14 h/km ²	41.8 %	5.5 %	19215 €/an	2292 €
St-Orens	80	4 km ²	20 h/km ²	55 %	2.5 %	NC	1313 €
Sarrant	377	20 km ²	19 h/km ²	45.9 %	3.7 %	21175 €/an	1557 €
Sérempuy	34	3 km ²	11 h/km ²	55.9 %	0 %	NC	NC
Sirac	165	8 km ²	21 h/km ²	47.3 %	2.4 %	21670 €/an	1835 €
Solomiac	491	14 km ²	35 h/km ²	45.8 %	3.1 %	18521 €/an	706 €
Thoux	244	6 km ²	41 h/km ²	52 %	5.7 %	22792 €/an	1874 €
Touget	518	18 km ²	29 h/km ²	50.2 %	4.1 %	21091 €/an	977 €
Tournecoupe	270	19 km ²	14 h/km ²	36.3 %	3.3 %	19913 €/an	599 €

Tableau réalisé par la CCBL Diagnostic CTG /Données 2018

Données de recensement actualisées

Habitants par commune	Nombre
3000 et +	0
2000 et +	1
1000 et +	1
500 et +	3
100 et +	27
Moins de 100	9

Tableau actualisé avec données INSEE 2021

Nombre d'habitants en 2021 et en 2017 entre parenthèses selon les données de l'INSEE :

Mauvezin: 2247 habitants (2154). Saint-Clar: 1097 (1072). Cologne: 988 (966). Touget: 525 (537). Monfort: 498 (491). Solomiac: 485 (515). Encausse: 435 (431). Monbrun: 401 (388). Sarrant: 380 (400). Saint-Cricq: 296 (298). Tournecoupe: 268 (285). Thoux: 263 (247). Isle-Bouzon: 253 (247). Ardizas: 227 (204). Labrihe: 219 (214). Saint-Germier: 218 (223). Saint-Léonard: 184 (185). Saint-Georges: 181 (180). Sirac: 177 (161). Saint-Antonin: 160 (161). Pessoulens: 145 (159). Estramiac: 146 (136). Mauroux: 143 (139). Bivès: 135 (131). Roquelaure-Saint-Aubin: 115 (125). Sainte-Gemme: 119 (122). Sainte-Anne: 121 (120). Gaudonville: 113 (113). Avezan: 112 (85). Bajonnette: 109 (103). Homps: 108 (108). Catonvielle: 99 (110). Magnas: 90 (98). Mansempuy: 87 (86). Saint-Créac: 83 (98). Saint-Orens: 84 (82), Saint-Brès: 76 (83). Avensac: 76 (72). Castéron: 54 (58). Maravat: 42 (47). Séremputy: 41 (34)

Les 3 bourgs centres représentent 37,3 % de la population.

De plus, environ 64% de la population habitent dans 10 communes **dont 6 se situent dans le sud-est** de la communauté **confirmant l'aire d'influence toulousaine**.

Il n'existe pas de bourg de plus de **3000 habitants**, et la majorité des communes comptent entre 100 et 500 habitants ce qui en fait une collectivité **définitivement très rurale**.

Constat 6

=> La **POPULATION** est répartie de manière **HÉTÉROGÈNE**.

La question est donc de savoir comment chaque habitant a accès aux équipements ou à l'offre de service du réseau de Lecture publique même s'il est éloigné des bourgs centres.

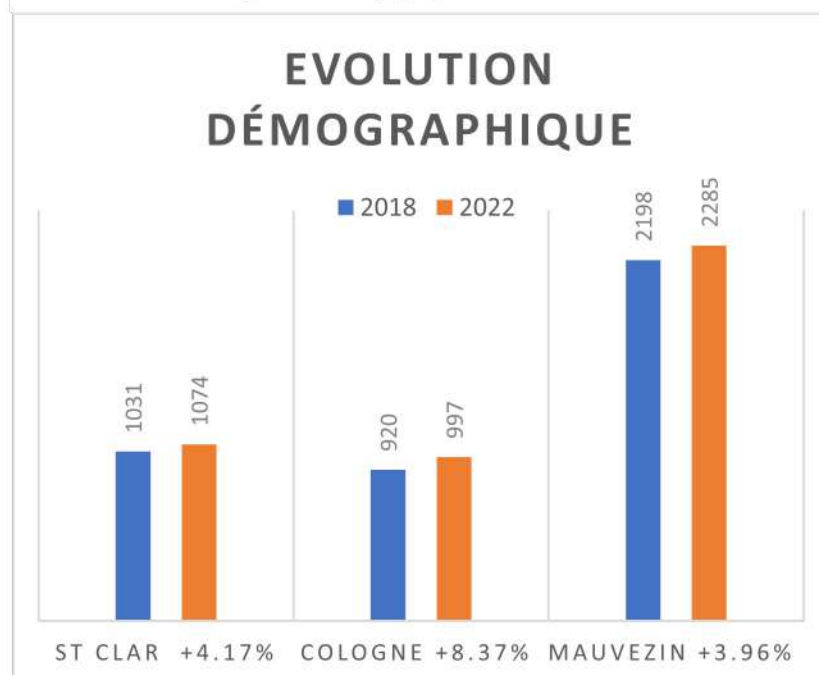
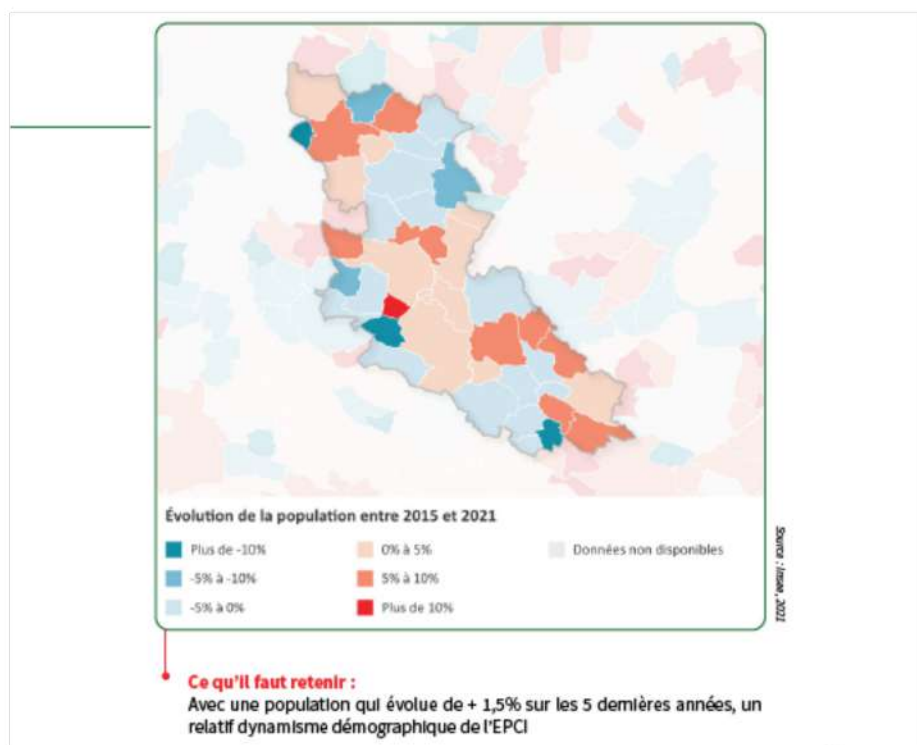
De plus, la population n'est pas répartie de la même manière sur le secteur nord et le secteur sud.

Cette donnée ajoute donc une dimension au découpage par secteur.

Le critère géographique Nord-Sud n'est pas le seul à prendre en compte dans la réalisation et la répartition des futures actions.

La mise en réseau sera peut-être faite sur plusieurs niveaux et les médiathèques des bourgs centres pourraient avoir un rôle structurant de type « tête de réseau ».

1.3.3 Évolutions de la population sur le territoire

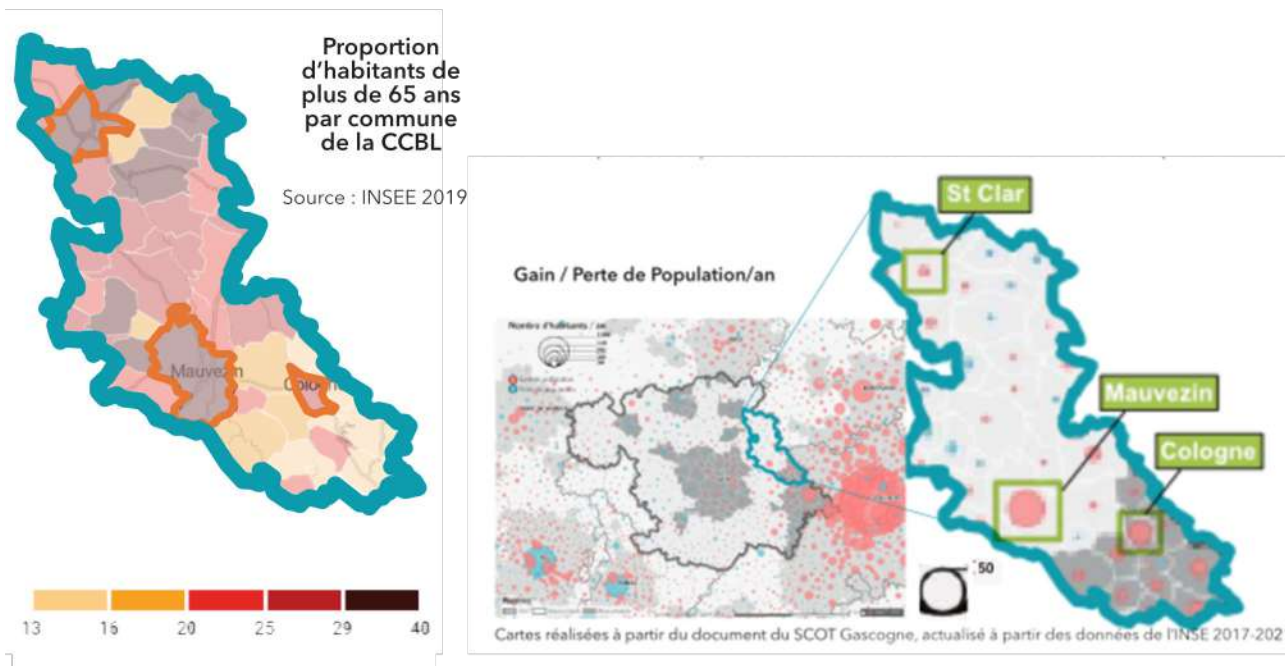


Sources : Synthèse ITHEA septembre 2024

En 2022, la CCBL comptait **11647 habitants** contre 11209 en 2018.

En revanche, **si la population évolue**, toutes les communes du territoire ne sont pas concernées de la même manière.

Ainsi , comme analysé dans le diagnostic de territoire Petites Villes de Demain



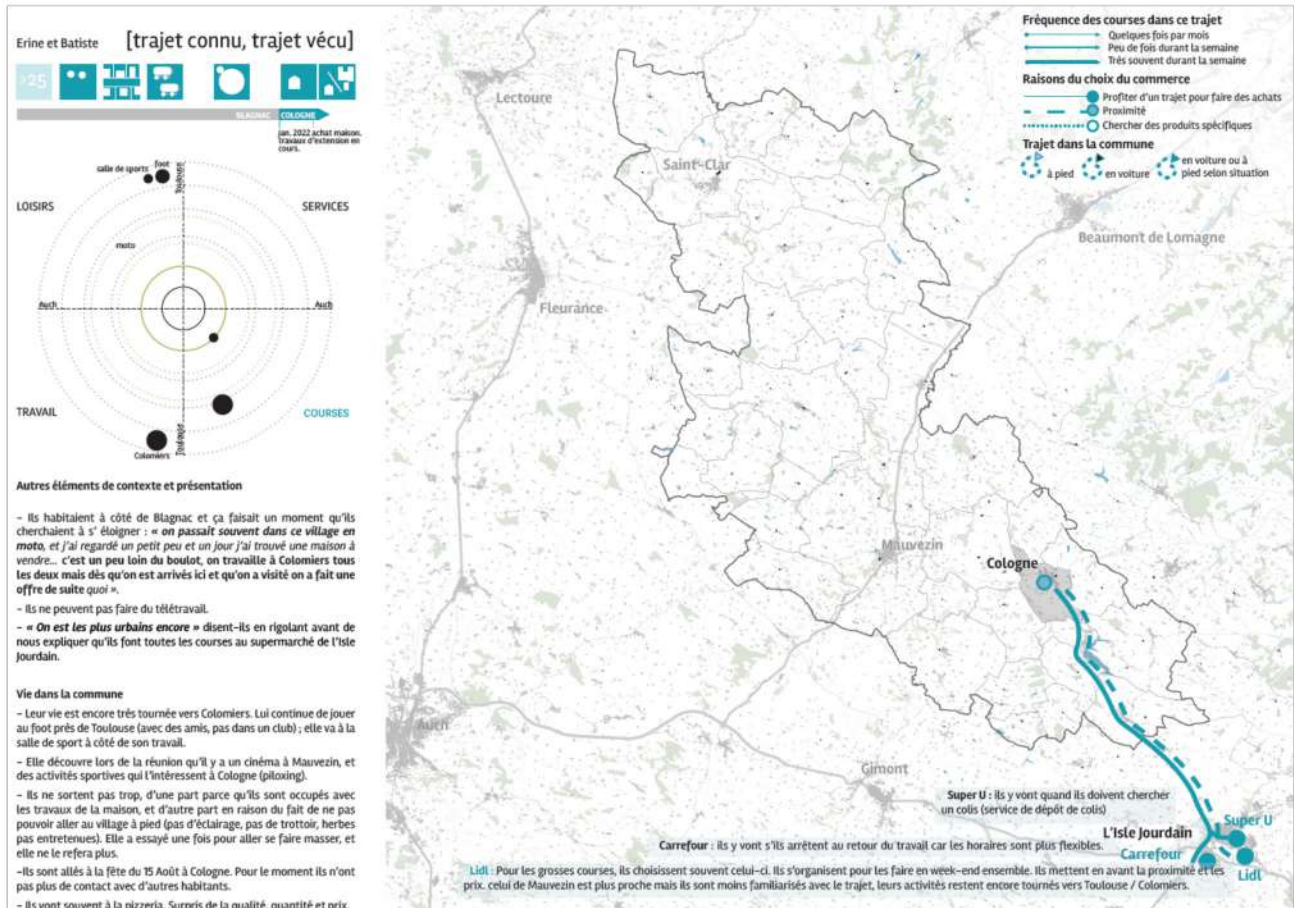
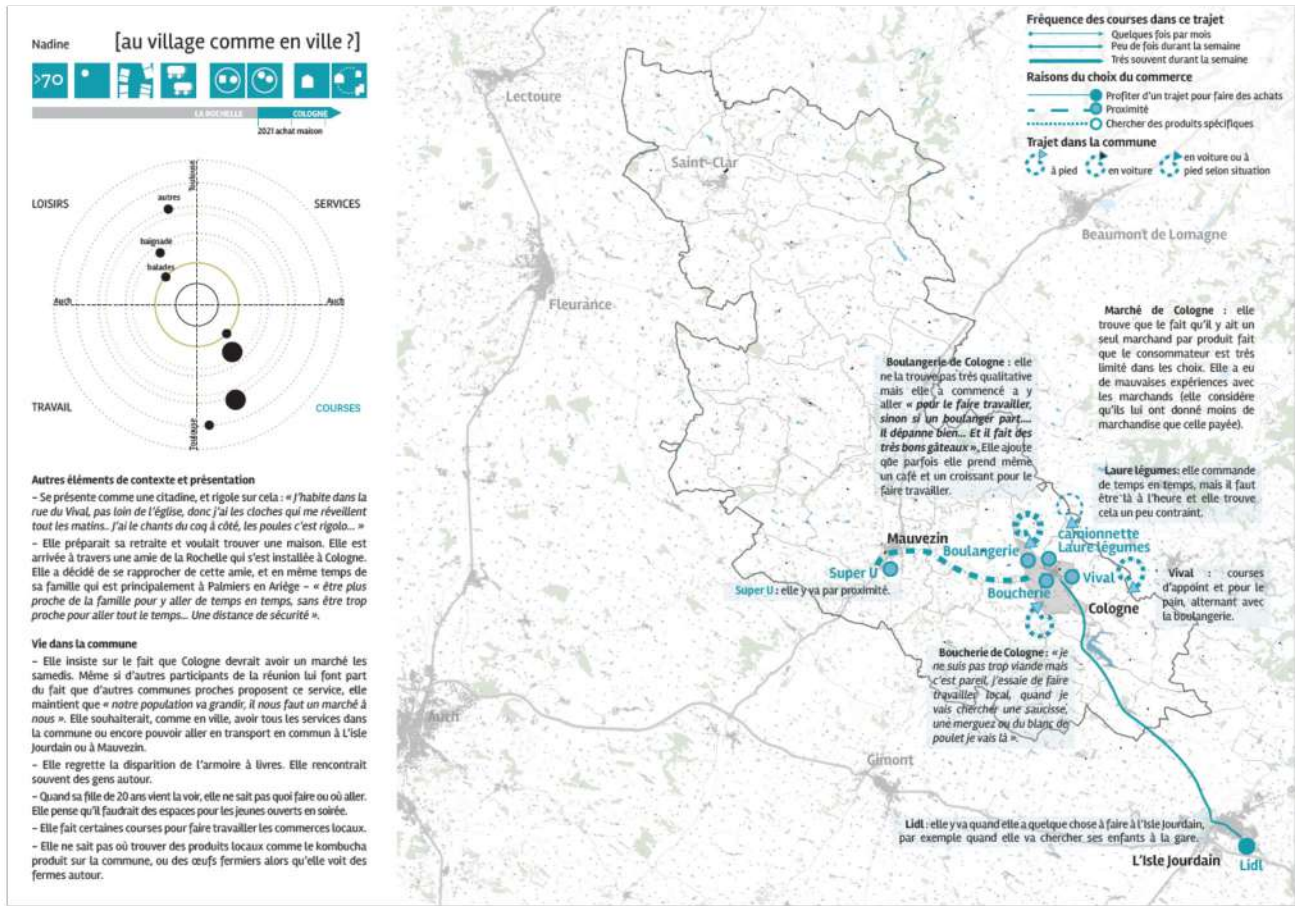
« Ces cartes montrent la relation directe entre le contexte avec la zone d'influence urbaine sur le territoire dans sa partie sud et le type de population et sa dynamique. En effet, le sud-est de la communauté, dans la zone d'influence urbaine [...], ces communes ont un gain de population plus important et ont un plus faible pourcentage d'habitants de plus de 65 ans. Les communes isolées, ont des revenus moyens, un gain ou une perte faible de population et une population plus âgée. »

Cette synthèse sur les nouveaux habitants peut être complétée par les données de l'étude de la doctorante Sara Escudero menée dans le cadre d'un dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche).

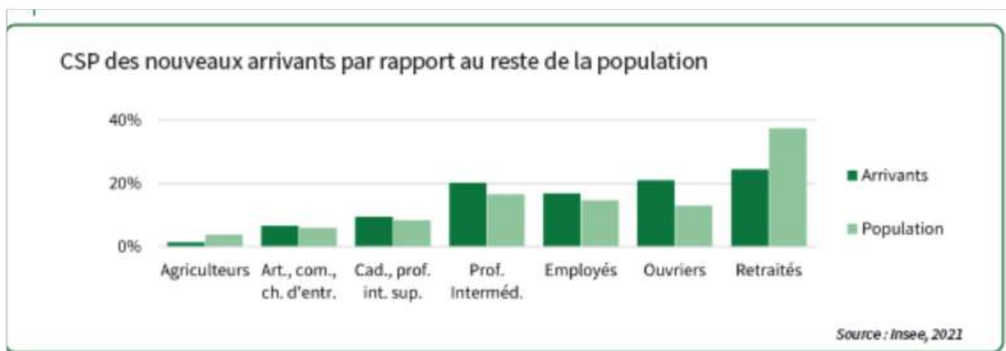
Ainsi, dans un rapport de 2022 « Composer son temps » - Focus groupe « nouveaux arrivants » (Cologne) où sont décrits les pratiques et besoins des nouveaux habitants, six profils apparaissent :

=> Gagner du temps/Des petits gestes de proximité/à la recherche du territoire/bassin de vie à géométrie variable/trajet vécu trajet connu/au village comme en ville

Exemple :



Enfin, si l'on observe la catégorie socioprofessionnelle des nouveaux arrivants, il s'agit principalement de retraités



Sources : Synthèse selon les données INSEE 2021 - ITHEA septembre 2024

Constat 7

On peut parler d'une **évolution démographique**. En revanche elle ne modifie pas la morphologie de la population et confirme les dynamiques de territoire.

=> La **POPULATION ÉVOLUE DÉMOGRAPHIQUEMENT** mais de manière **disparate sur le territoire** avec une **augmentation de la population au sud**.

=> Le territoire est attractif particulièrement pour les **retraités**, première CSP s'installant au sein de l'EPCI

=> Il existe, pour les nouveaux arrivants, une **diversité dans les manières d'habiter le territoire**.

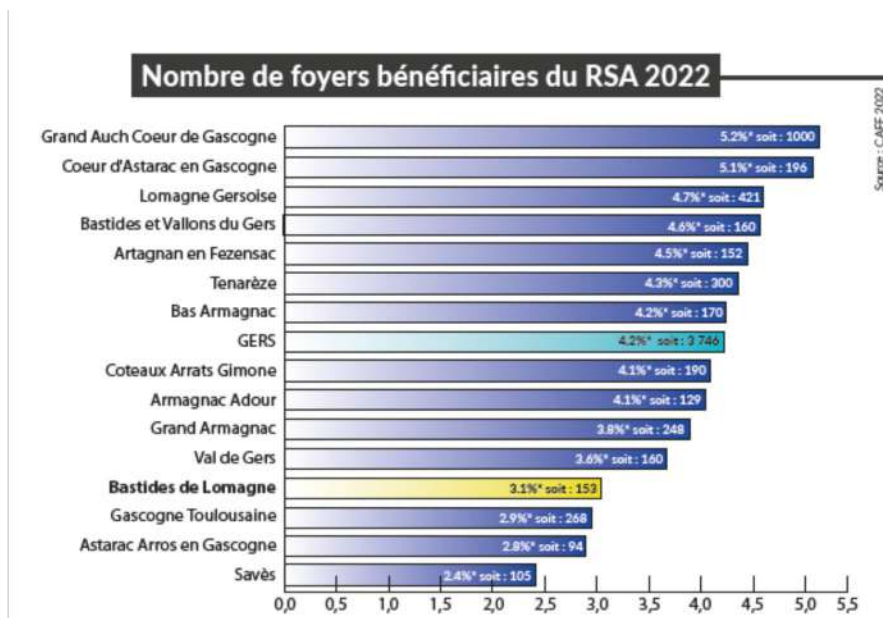
2. Cadre de vie

2.1 Le contexte social

La population de la CCBL est **LÉGÈREMENT MOINS TOUCHÉE** par la **PRÉCARITÉ** que le reste du Gers.

		Allocation aux adultes Handicapés (AAH)	Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé(AEEH)	Prime d'activité
CCBL	CAF	210	79	559
	MSA	25	<5	127
GERS	CAF	4432	13 205	11 757
	MSA	421	133	2 951

Ménages fragilisés percevant des allocations spécifiques



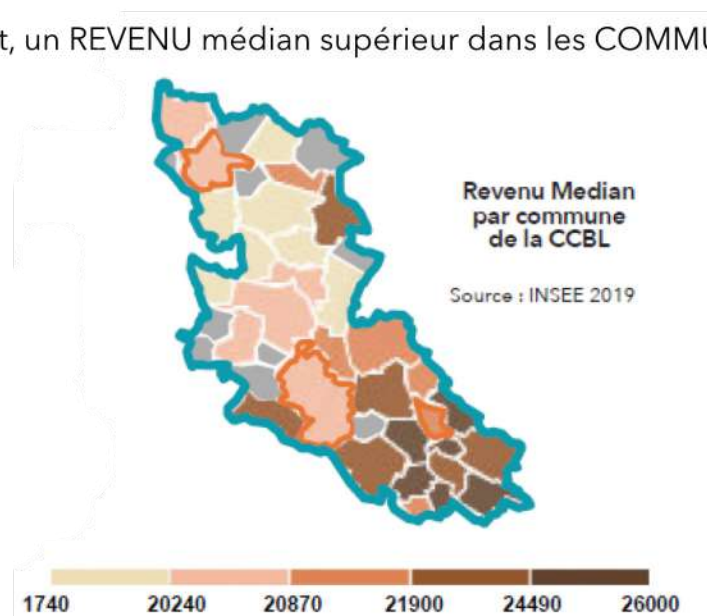
De plus, les médians de niveau de vie sont supérieurs aux moyennes de référence (Gers et Occitanie) et le taux de pauvreté est inférieur aux moyennes départementales, régionales et nationales.

Niveau moyen des ressources des ménages

	Nombre de ménages fiscaux	Part de ménages fiscaux imposés	Médian du niveau de vie*	Taux de pauvreté**
Bastides de Lomagne	4726	45.2%	21 410 €	13.3%
Gers	84688	44.4%	20 950 €	14.7%
Occitanie	2 632 383	52.3%	20 980 €	16.8%
France	27 307 964	57.6%	21 930 €	14.5%

Tableau de synthèse CCBL - diagnostic CTG 2021

On note également, un REVENU médian supérieur dans les COMMUNES du SUD EST



Constat 8

=> La population de la CCBL n'est pas particulièrement touchée par la précarité.

=> Nous constatons là encore une disparité entre le secteur Nord et le secteur Sud

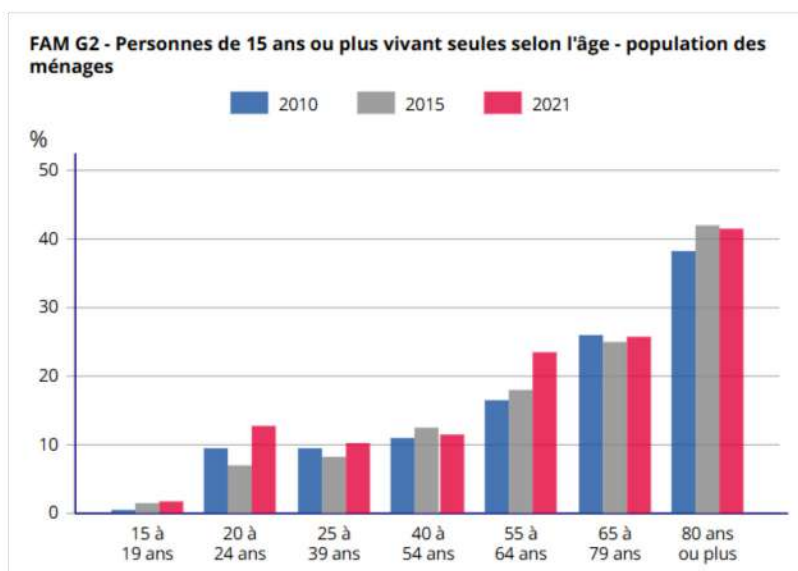
LES SENIORS

Les plus de 75 ans représentent 13,7% de la population : parmi eux, 385 personnes de plus de 80 ans vivent seules

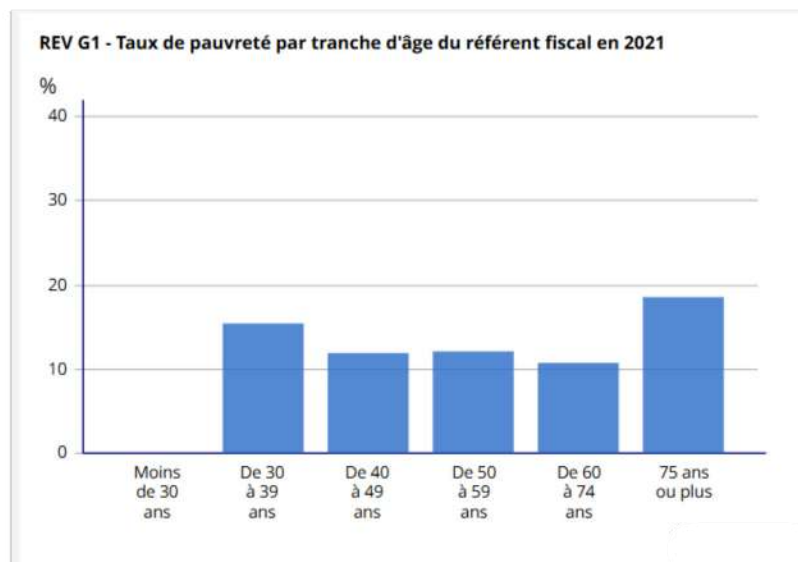
Démographie et isolement des seniors		
	75 ans et plus	80 ans et plus vivant seuls
CC Bastides de Lomagne	13,70%	61%
Mauvezin	18,50%	73%
Gers	14,00%	57%
Occitanie	11,00%	59%
France métropolitaine	9,6%	62%

Source : Insee, 2021

Synthèse selon les données INSEE 2021 et CAF 2022- ITHEA Septembre 2024



Source INSEE 2021



Taux de fragilité et de dépendances lié à l'âge



Source: Gers Solidaire - 2018
Population Interco INSEE 2018

On constate également un **taux de pauvreté plus important chez les 75 ans et plus.**

ZOOM : L'accès aux droits

Extrait document CCBL CTG 2022 :

« Les principaux outils mis à disposition des habitants pour s'informer et accéder aux services qui concernent leurs droits sont les **3 sites France Services.**

La CCBL est gestionnaire de ce service à la population dont elle délègue l'animation à l'association ARCOLAN pour Cologne et Mauvezin et à la Poste pour Saint-Clar.

L'équipe du Centre social ARCOLAN met en place des ateliers numériques sur Cologne et Mauvezin pour aider les habitants les plus en difficulté avec ces outils.

De plus, des ateliers itinérants sur tablette sont proposés dans les petites communes non desservies par France Services [...] **seuls les deux tiers sud de la collectivité** font l'objet d'une **médiation numérique efficace**. D'autre part, **l'accès aux droits dans les communes les plus isolées** reste problématique. »

Constat 9

=> **UN ISOLEMENT** et une **FRAGILITÉ** des **SENIORS**

=> **UNE INÉGALITÉ TERRITORIALE** dans l'accompagnement à l'accès aux droits et à la médiation numérique

Ce dernier constat pose notamment la question de la précarité numérique et est à mettre en corrélation avec l'étude suivante :

Au niveau national **les médiathèques sont clairement identifiées par le public comme des lieux de médiation numérique**

Effectivement, l'agence du Numérique avait introduit dans l'édition 2018 du Baromètre numérique une série de questions pour mieux comprendre comment les Français font face aux difficultés qu'ils rencontrent quand ils utilisent des outils informatiques et numériques. Il leur était également demandé si ils connaissaient un lieu près de chez eux

qui propose un accompagnement dans les démarches en ligne et un apprentissage numérique.

Cinq choix leur étaient soumis comme « lieux où on propose un accompagnement dans les démarches en ligne et un apprentissage numérique » : Maison de service au public (MSAP), Espace public numérique, Médiathèque, Cyberbase, autre lieu tel qu'un fablab ou une ressourcerie.

- 7 personnes sur 10 connaissent au moins un de ces lieux
- Parmi les cinq lieux possibles, les médiathèques étaient citées le plus souvent : 63 % des répondants en connaissent une près de chez eux.
- 22 % connaissent, toujours près de chez eux, un espace public numérique, 14 % une maison de service public (MSAP).

Dans tous les groupes de population, ce sont les médiathèques qui étaient le plus fréquemment citées : plus de 47 % pour les non-diplômés.

De plus et par définition, l'animation culturelle à domicile et les médiathèques en tant que lieux de liens, d'information et de formation continue peuvent avoir un rôle à jouer dans la résolution de ces problématiques d'isolement des seniors et d'inégalité d'accès au droit.

? Cette identification des médiathèques comme lieu relais notamment en matière numérique est-elle faite sur le territoire

2.2 Les services à la population

2.2.1 Cartographie et publics des services

La Communauté de Communes, via ses compétences, gère de nombreux services à la population :



Document interne CCBL-service communication 2024

LES ÉCOLES, L'ENFANCE et LA JEUNESSE



Les établissements scolaires et les accueils péri scolaires et de loisirs

Carte CCBL-CTG 2022 mise à jour pour schéma 2024

+ **Deux classes Ulis** (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), une intégrée au collège du Fezensaguet et une intégrée à l'école primaire à Mauvezin.

+ **La Maison Familiale Rurale** (MFR) est un centre de formation situé à Cologne, qui propose un ensemble de formations notamment avant la fin du collège dès la 4^e :

- 4^e, 3^e de l'enseignement agricole
- Orientation insertion : Formation préparatoire à l'apprentissage
- Services aux personnes Santé-Social
- Bac Pro services aux personnes et aux territoires
- CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance
- CAP Services aux personnes et ventes en espace rural
- Pré-qualification service à la personne

NOMBRE D'ÉLÈVES sur le TERRITOIRE

ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIFS 2024
Collège	340
Écoles de Mauvezin	180
École Saint-Clar	89
École Encausse	85
École Cologne	104
Écoles Monbrun	43
École Monfort	41
École Saint-Georges	22
École Sarrant	24
École Solomiac	53
École Touget	Absence de données
École Tournecoupe	46
MFR Cologne	160
Classe de la MECS	10
TOTAL	1197

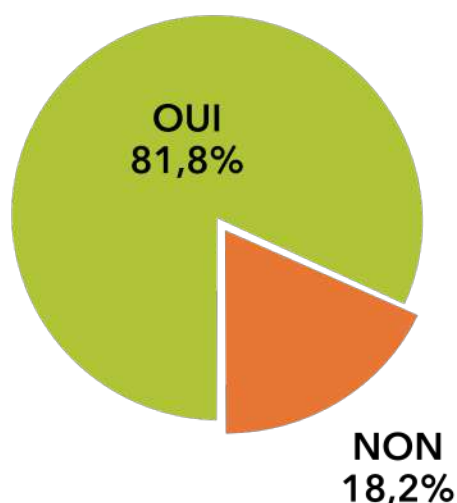
Données prévisions des effectifs DSDEN du Gers et données établissements-Décembre 2024

ZOOM : la Lecture et les écoles du territoire

Après échanges avec la collectivité, Mme Ménard, inspectrice de circonscription à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Gers, a effectué un sondage auprès des directeurs des écoles du territoire.

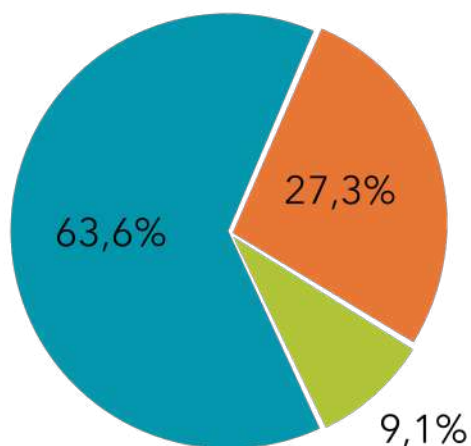
Compilation des résultats

Espace bibliothèque au 28/11/2024



=> 80% des écoles du territoire ont un espace bibliothèque ou un coin lecture

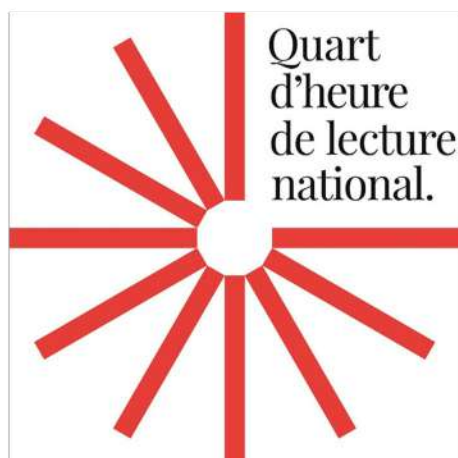
¼H de lecture au 28/11/2024



■ Certaines ■ Toutes ■ Aucune

=> 63,6% des écoles pratiquent le ¼H de lecture

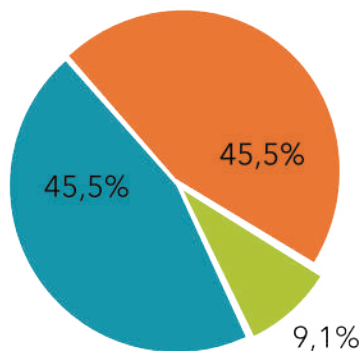
Le ¼H de lecture :



« En partenariat avec le Centre national du livre, opérateur du ministère de la Culture, tous les personnels de l'administration centrale et des rectorats, ainsi que l'ensemble des personnels et élèves des écoles et des établissements sont invités à participer au quart d'heure de lecture nationale et à interrompre leur activité mardi 11 mars 2025 aux alentours de midi pour lire durant un quart d'heure. »

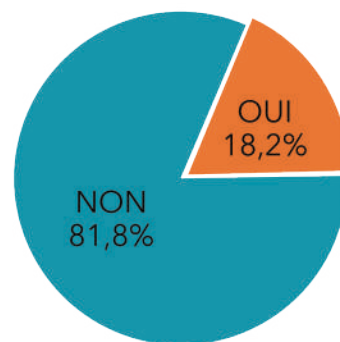
Source page du site *educsol*

Lecture offerte au 28/11/2024



■ Certaines ■ Toutes ■ Aucune

Événements au 28/11/2024



=> 90,1% des écoles pratiquent la lecture offerte et 18,2 % participent à des événements de type « Printemps de poètes », « Petits champions de la lecture »

La lecture offerte:

Comprendre et interpréter un texte littéraire : la lecture offerte revisitée par le contrat d'écoute

NIVEAU CM2/SIXIÈME

RAPPEL DU PROGRAMME :

Compétence :

Écouter pour comprendre un message oral, un propos, un discours, un texte lu

Objectif :

Repérage d'éventuelles difficultés de compréhension et verbalisation de ces difficultés et des moyens d'y répondre

La lecture offerte : intérêt et limites

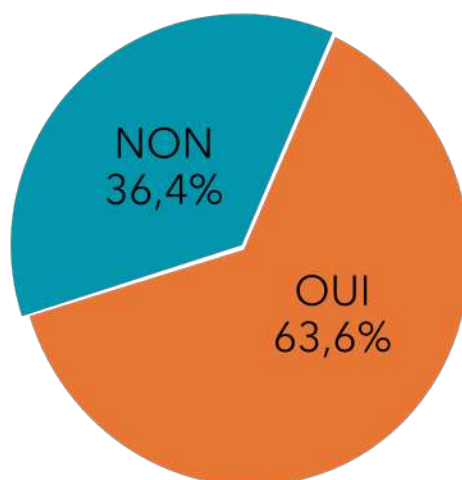
La lecture offerte figure parmi les dispositifs les plus rencontrés dans les classes. La lecture orale de l'enseignant constitue un mode d'entrée facilitateur en lecture littéraire : les élèves, allégés de la tâche d'identification notamment, peuvent s'engager sur la voie de l'interprétation du texte littéraire. Cette pratique se trouve à la croisée de deux intentions : favoriser un moment de partage lié à l'expérience de réception d'une œuvre, faciliter la compréhension des textes et promouvoir une posture de lecteur habile.

Cette pratique, à la condition d'être suffisamment régulière, constitue une propédeutique tout à fait fructueuse à l'entrée en littérature : la plupart des élèves comprennent mieux les textes d'une part, leur rôle de lecteur d'autre part. Demeurent cependant des élèves pour lesquels la seule lecture offerte ne suffit pas, qui demeurent passifs et qui ne modifient en rien leurs compétences de lecture. De la même façon qu'ils traversent les textes qu'ils lisent silencieusement en extrayant peu d'informations explicites et en faisant très peu d'inférences, ils se montrent, à l'issue de l'écoute, très peu à même d'extraire les informations textuelles. La lecture offerte profiterait essentiellement aux élèves déjà habiles dans la quête d'informations.

Source: site internet Educsof

« Point lecture » désigne ici les lieux de lecture publique : médiathèques et point lecture

=> **63,6% des écoles fréquentent une médiathèque ou un point lecture**



Constat 10

=> **1197 ÉLÈVES sont sur le territoire.** Cette population est donc à prendre en compte et la pertinence du **partenariat bibliothèque-école** n'est plus à prouver.

Les bibliothèques ont un rôle à jouer dans la réduction des inégalités scolaires et le lien bibliothèque-école est souvent institué.

En effet, l'association Lecture Jeunesse, qui œuvre pour développer la lecture et l'écriture chez les adolescents, a dirigé une enquête menée par la docteure en sociologie Stéphanie Kellner pour mieux comprendre l'accueil de classes, dans les bibliothèques publiques.

Bibliothèques & publics scolaires. T.2 Les accueils de classes « innovants » en bibliothèque 2020

Il en ressort qu'une majorité d'établissements accueille plus de 10 classes par an, mais que le primaire domine encore largement le secondaire, jugé plus difficile par les professionnels.

57% des bibliothèques répondantes accueillent plus de 20 classes de primaire sur 1 an, un chiffre qui descend à 6,5% pour les classes de collège, sur une même période.

L'accueil des classes dans les établissements de lecture publique ne signifie pas une traditionnelle séance de lecture à voix haute, le « *passage obligé* ».

Les « *trajectoires des bibliothécaires* » permettent de relever une envie d'innovation au sein de la profession, en la matière, souligne Stéphanie Kellner.

Des prix littéraires, dans le cadre d'un partenariat, des rencontres avec des auteurs, une interaction qui fait intervenir des outils et supports numériques, de l'éducation aux médias ou encore des clubs et comités de lecture sont autant de manières d'accueillir une classe. Et même au sein de la catégorie « *lecture* », l'innovation est présente, « *peut-être plus car on cherche à renouveler, proposer autre chose* ».

Selon les bibliothécaires interrogés, les accueils de classe comme « *moments de séduction* » pour capter un public jeune fonctionnent, avec une partie des élèves qui reviennent dans les établissements, pour leur propre usage, parfois déconnecté de la scolarité.

L'ENFANCE-LA JEUNESSE :

9 ALAE, 4 ALSH et 1 club ado itinérant sont répartis uniformément sur le territoire **et sont**, de par les publics accueillis et leurs projets éducatifs et pédagogiques, **des espaces favorables au développement de la culture, du livre et de la lecture.**

Ils accueillent **552** enfants et jeunes par mois (chiffre février 2025 ICAP-service à la population CCBL).

Extrait du projet Pédagogique de l'ALAE de Monfort

« Développer l'éveil culturel et artistique :

1. Faire découvrir des formes d'expression artistiques les plus variées :

Exemple : En Arts plastiques (cyanotypie), théâtre lecture avec un Kamishibai musique (initiation à l'accordéon)... (body rythme)... patrimoine (ludipop avec l'association roma...)

2. Enrichir la bibliothèque et proposer des activités autour du livre (lectures théâtralisées avec marionnettes...)

3. Valoriser les productions des enfants

4. Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur le monde :

Proposer des activités de découverte de nouvelles cultures... »

Résultats atelier 1 – cohérence éducative

Définition de la cohérence éducative commune validée par le groupe de travail

La cohérence éducative est une culture partagée et connue de tous, qui facilite le décloisonnement entre services intervenant dans la journée de l'enfant scolarisé.

Elle permet de répondre de façon cohérente et harmonieuse aux besoins de l'enfant dans le respect de son rythme, tout en prenant en compte les particularités de chacun et chacune.

Extrait présentation CCBL COPIL CTG Bilan 2023

Au-delà des projets pédagogiques de chaque structure deux éléments favorisent les actions culturelles dans le domaine du livre et de la lecture au sein de ces établissements :
=> « La cohérence éducative », permettant le pont entre l'apprentissage et les pratiques de lecture loisir

=> Une habitude de coopération entre services enfance-jeunesse et culture de la CCBL (et tout particulièrement autour du thème de l'illustration) née de trois années de projet culturels développés dans le cadre du précédent CTL

Rappel axe 3 CTL :



Contrat Territoire-Lecture
Etat - Communauté de Communes Bastides de Lomagne
2021 - 2023

Diversification des publics touchés par l'offre culturelle :

- Développer des actions autour de la jeunesse : favoriser les rencontres entre les jeunes et les auteurs/illustrateurs de livre, construire des ponts entre livre et numérique via la Micro-Folie,

Extrait CTL 2021-2023

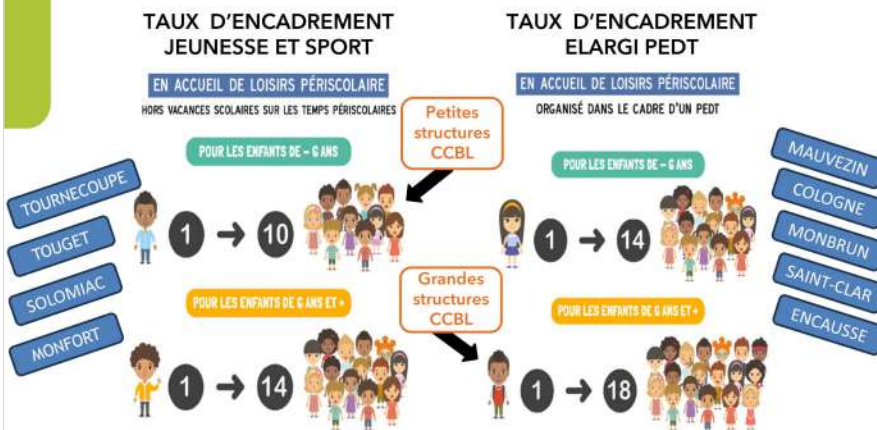
Constat 10

- => **Les ALAE et ALSH, le Club ado** sont des espaces où sont développés des projets culturels autour du livre
- => **Cela représente une part importante des 6-15 ans**
- => **La coopération** peut être facilitée car il s'agit de **services de la CCBL**

Point de vigilance : Un constat a été relevé sur le terrain : il est difficile d'organiser des sorties extérieures sur les temps d'ALAE du fait de l'organisation des pauses méridiennes et des taux d'encadrement

Il est donc indispensable d'ALLER VERS les publics de ces structures.

Les taux d'encadrement en ALAE à la CCBL



Les forces identifiées

DES ÉQUIPES QUALIFIÉES ET MOTIVÉES

90 % des directrices sont titulaires d'un BAFD ou sont en cours de formation
98 % des animatrices et des animateurs sont titulaires d'un BAFA ou d'un CAP



DES LOCAUX ADAPTÉS

- Locaux propres, bien aménagés et bien situés
- Forte dynamique de projets d'investissement portée par la CCBL et ses partenaires pour l'amélioration des locaux

UN ENGAGEMENT COMMUN entre CCBL et ALAE dans le développement durable

Tous les ALAE sont labellisés « Eco-centre »



Les opportunités

Motivation, dynamisme et volonté des équipes pour l'implication dans les projets.
+ Savoir-faire des agents lié à leur longue expérience dans l'animation

Une identité culturelle marquée du territoire autour de l'illustration et de la lecture publique
→ Terreau propice aux projets partenariaux autour de l'enfance

Des compétences transversales riches à partager entre animateurs:

- Activités d'expression
- Activités artistiques
- Activités sportives
- Activités de coordination



Une prise de conscience partagée concernant la nécessité de renforcer la cohésion éducative

Arrivée d'un référent handicap qui travaille en transversalité sur les différents services

Le soutien des partenaires



ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

Il existe 2 ÉTABLISSEMENTS à caractère MEDICO SOCIAL et 4 Établissements Hospitaliers pour Personnes Âgées Dépendantes sur le TERRITOIRE. Ils peuvent accueillir 951 personnes.



Centre Cantoloup -Lavallée (Saint-Clar)



Centre du Sarthé (Magnas)

- Le centre Cantoloup-Lavallée située sur la commune de Saint-Clar regroupe :
 - une **Maison d'Enfants à Caractère Social** qui est agréée pour **159 places** réparties comme suit : 74 places d'accueil de mineurs et de jeunes majeurs ; 8 places expérimentales d'accompagnement allégé pour les jeunes majeurs ; 10 places d'accueil de jour ; 2 places d'accueil parent/enfant et enfin 65 places de visites médiatisées autorisées temporairement (jusqu'au 31/12/2023) sur décision du juge des enfants.
 - le **Foyer d'Accueil Médicalisé** la Tucole a été ouvert en 2001, avec une capacité d'accueil de 32 places réparties sur 4 unités de vie. En 2010, une nouvelle unité de 9 places est créée, la capacité d'accueil actuelle est de **41 places** réparties en 5 unités de vie. Les résidents accompagnés au F.A.M. sont des adultes en situation de handicap ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante ou/et d'un soutien et suivi médical régulier.
 - **L'EHPAD LAVALLÉE** a une capacité de **64 places** dont 2 places d'accueil temporaire. Il accueille des personnes âgées dépendantes ayant besoin de soins et d'assistance dans les actes de la vie quotidienne. L'établissement reçoit principalement des personnes originaires du département. La population du canton est attachée à cet établissement qui permet l'accueil des membres de leur famille à proximité de leur domicile.
- L'EHPAD, résidence Alliance, à Cologne a une capacité de **100 places**.
- L'EHPAD, la Bastide d'Albret, à Mauvezin et l'EHPAD de l'hôpital public peuvent accueillir **200 résidents**.
- L'Institut **Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique** (ITEP) et la MECS du Sarthé à Magnas accueille **31 jeunes**.

Constat 12

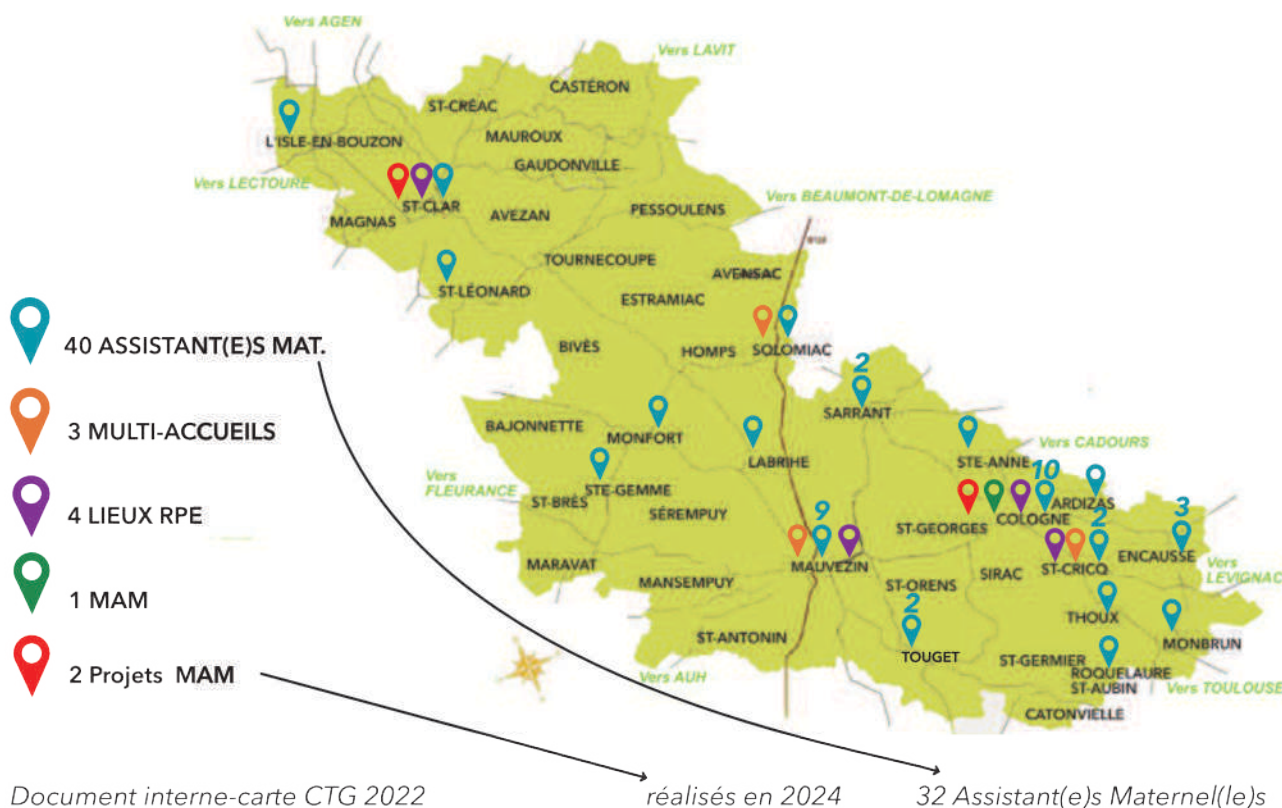
=> Ces établissements reçoivent un public nombreux et dit **empêché**.

Définition : Les publics empêchés sont des catégories de publics qui ne vont pas dans un lieu culturel pour des raisons physiques (handicap), mais aussi psychologiques, sociologiques, économiques et sociales. L'accès à la culture leur est ainsi "empêché" par leur condition.

Ils sont au cœur des politiques publiques « portées » par le Ministère de la Culture.

Ces établissements sont donc des partenaires à privilégier dans le cadre d'une politique de lecture publique notamment concernant les enjeux d'accessibilité.

PETITE ENFANCE



Les modes de garde-Petite enfance

=> **Les Assistant.e.s Maternel.les**

Actuellement, selon le listing de la PMI du Gers, du 11.12.2024, il y a 32 assistant.e.s maternel.les en activité avec une concentration à Cologne et Mauvezin.

C'est un public habituel des médiathèques.

Pour les assistant.e.s maternel.les du Gers, **le manque de lien social** inhérent à leurs conditions de travail est souligné et **les médiathèques sont identifiées comme le 2^{ème} lieu de rencontres et d'échanges après le Relais Petite Enfance.**

Conditions de travail

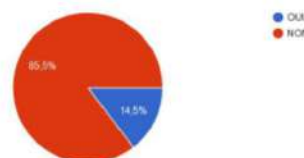
24- Avez-vous facilement accès à un équipement qui soit aussi un lieu de rencontres et d'échanges ?

RPE	254
Bibliothèque/ médiathèque	154
Ludo	81
Aire de jeux/ parc/ Lac aménagé	186
Association d'ASS Mat	12
Non	9
Crèche	1
Psychomotricité	1
Salle de spectacles	3
Marché	1
Atelier péda	1
Ferme péda	1
GAP	1

Conditions de travail

22- Si vous travaillez à votre domicile, est-ce que vous vivez comme une difficulté le fait de travailler seule ?

275 réponses



22 bis Si oui, merci de préciser pourquoi :

Manque de lien social	28
Manque de partage d'expérience avec les collègues	23
Difficulté à être seule sur tous les fronts (relations avec les familles, charge administrative, gestion d'enfants difficiles...)	20
Difficulté à séparer vie professionnelle et vie personnelle	16
Pas de coupure même après le travail ou pendant les vacances. Trop souvent sollicité par les familles	1

Recueil de données enquête auprès des assistantes maternelles du Gers CAF-CD32

=> **Le réseau de multi-accueil de la CCBL**

Les 3 structures gérées par la CCBL ont une capacité d'accueil de **41 places**, et reçoivent les enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Elles se situent à **Mauvezin, Solomiac et Saint-Cricq**.



Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

Extrait de la charte de l'accueil du jeune enfant -document cadre national

« En plus du livre, il faut offrir la personne qui lit le livre avec les enfants »

Patrick Ben Soussan, pédopsychiatre, a présidé l'Agence « Quand les livres relient » de 2010 à 2012. Aux éditions Érés, il dirige la collection « 1001bb ».

Dans cette citation, il fait référence au rôle de l'adulte, professionnel ou parent. Ceci nous permet de souligner l'importance de la **formation des professionnels et l'accompagnement à la parentalité** comme leviers permettant le développement de la lecture et de l'accès à la culture.

Constat 13

=> **Les liens entre développement de la lecture et développement du jeune enfant ne sont plus à démontrer**

=> **La coopération** peut être facilitée car il s'agit de **services de la CCBL**

De plus, la nécessité de l'accompagnement et de la formation du personnel sur et via ce médium a été identifiée en interne. Voir en annexe 7, la fiche projet « Prendre corps »

2.2.2 L'Action sociale d'intérêt communautaire

STATUTS CCBL

« 2.5. Action Sociale d'intérêt communautaire

La compétence sociale s'exerce au travers d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale :

- Service d'Aide à Domicile
- Portage de Repas à Domicile
- Transport à la demande
- Petite Enfance : Création, aménagement, entretien et gestion des équipements et des services en faveur de l'accueil des jeunes enfants

Structures de type haltes garderies ou crèches

Relais d'assistantes maternelles

Lieux accueil enfants parents

Le soutien et l'accompagnement des familles se feront en convention avec l'espace familial et social. » Statuts document mis à jour en 2024

Le SAAD

- **387** bénéficiaires sur le territoire

- Le décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 précise que les services d'aide et d'accompagnement à domicile concourent notamment :

- Au soutien à domicile ;
- A la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne ;
- **Au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.**

L'aide à domicile a pour mission d'accomplir dans les familles, chez les personnes âgées ou handicapées en état de fragilité, de dépendance, ou éprouvant des difficultés passagères dues à l'âge, la maladie, le handicap ou des difficultés sociales, un travail matériel, **moral et social** contribuant à leur maintien à domicile.

Dans ce cadre, l'accompagnement des bénéficiaires peut se concrétiser à travers des temps de **partage culturel**.

ACCOMPAGNEMENT :

- Sorties extérieures (accompagnement aux courses ou pour un rendez-vous médical)
- **Activités de la vie quotidienne, loisirs**

Extrait Livret d'accueil SAAD CCBL

Exemples :

1. Projet mené lors du précédent CTL : « La lecture s'invite chez vous »



L'ASSOCIATION ARCOLAN

MISSIONS

L'association intervient pour **l'ensemble du territoire** sur 2 volets :

- Animation de la vie sociale
- Accompagnement à la parentalité

Et à travers plusieurs « structures » et/ou dispositif :

Animation de la vie sociale :

Accès aux droits

1 animatrice de la vie sociale+1 conseillère numérique

- Centre social /accueil, ateliers réguliers animés par des prestataires et des bénévoles (localisé à Cologne)
- France Service (Cologne et Mauvezin)
- Conseiller numérique (itinérant)
- Animation sociale du Projet Alimentaire Territorial (itinérant)

Accompagnement à la parentalité-petite enfance :

1 référent famille + 2 éducatrices de jeunes enfants

Lieu d'Accueil Enfant Parent (Cologne- Mauvezin)

Relais Petite Enfance-guichet unique (itinérant Saint Clar- Cologne- Mauvezin)

Dans ce cadre, l'association mène des projets en lien avec le livre et la lecture.

Exemples :



CADRE-modalité de co financement par la CCBL

Forme : Une convention pluriannuelle de partenariat unit la Communauté de Communes Bastides de Lomagne et l'association.

Subventions

La CCBL verse une subvention annuelle à l'association fléchée pour l'animation de la vie sociale notamment « Les France Services » et le reste à charge de la conseillère numérique.

Prestations de service

L'association Arcolan facture les prestations pour le LAEP, le RPE (délégation).

L'ESPACE DE VIE SOCIALE « LES AMIS DE LA MÉDIATHÈQUE »

Situé à Saint-Clar, l'Espace de Vie Sociale est porté par l'**association des Amis de la Médiathèque**. Il est basé dans les locaux de la médiathèque, située au centre du village dans un site rénové et pensé pour l'accueil de tous les habitants. **Un partenariat fort entre l'EVS et le musée de l'école publique** permet de proposer divers ateliers et activités, axés sur l'intergénérationnel, l'environnement et le culturel.

L'EVS propose ainsi des activités autour de la lecture, des spectacles et concerts, ainsi que des ateliers tout au long de l'année sur des thèmes très variés : ateliers radio, couture, informatique, conversation en langues étrangères, cuisine de plantes sauvages. Ces activités, rendues possible par l'implication de nombreux bénévoles, sont autant d'occasions pour les habitants de créer du lien.

Constat 13

=> L'ensemble de ces services, de par les publics qu'ils accueillent et leurs projets, ont une convergence d'intérêt vers la culture et la lecture.

Ils participent de fait et d'ores et déjà au développement du livre, de la lecture et de l'information.

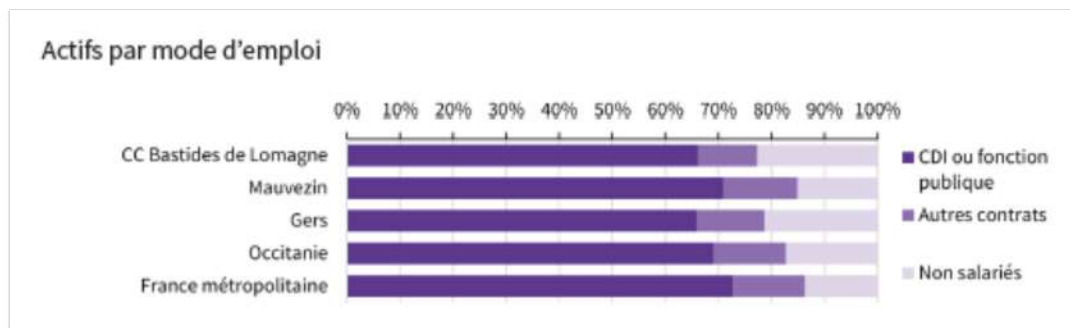
Ils sont des PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS et à PRIVILÉGIER dans un projet de développement du livre et de la lecture sur le territoire.

De plus, leur répartition géographique favorise une **action territorialisée.**

2.3 Les acteurs de la vie locale

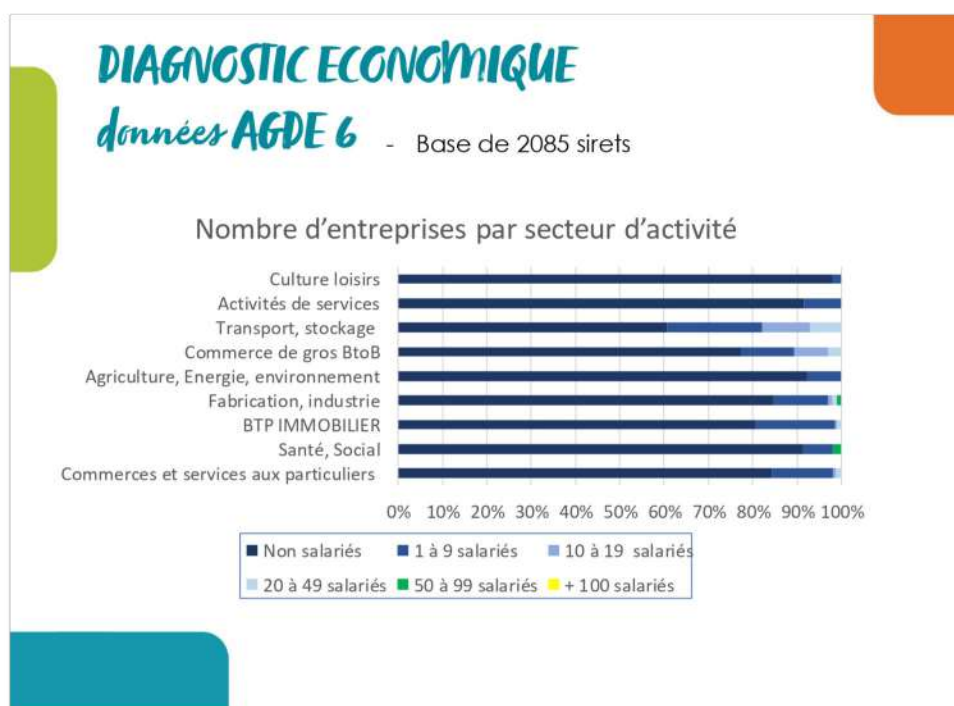
ACTIFS

66% des actifs en CDI ou dans la fonction publique.



Synthèse selon les données INSEE 2021 ITHEA -Sept 2024

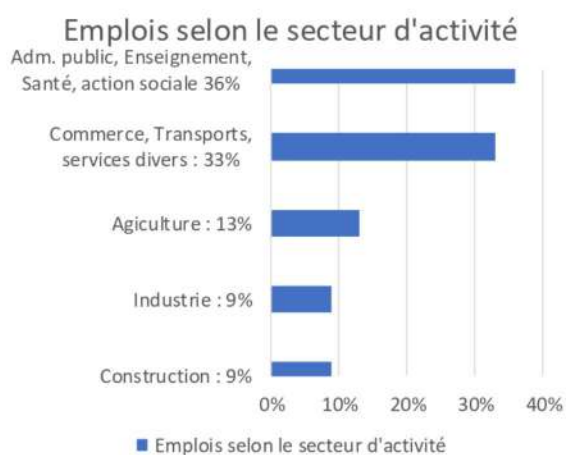
ACTEURS ÉCONOMIQUES :



DIAGNOSTIC ECONOMIQUE

Emploi :

3039 emplois sur CCBL
4616 Actifs en emploi résidant à la CCBL



Emplois par Catégorie Socioprofessionnelle



Source : Insee 2021

Secteur d'activité et CSP - Nombre d'employés par entreprises/ Données internes-présentation commission développement économique novembre 2024

Constat 14

=> Le tissu économique étant considéré comme « étoffé », la **piste du MÉCÉNAT TERRITORIAL** pourrait être explorée MAIS la nature (taille, type d'activité) des entreprises et l'absence d'antécédents dans ce domaine pourraient être des freins.

Définition du mécénat territorial :

« Face à la baisse des financements publics et la hausse des taux d'intérêt, le mécénat permet aux communes et intercommunalités d'être soutenues dans la réalisation de leurs projets. Le mécénat territorial est un partenariat gagnant-gagnant entre les collectivités et les entreprises locales ou nationales. Les TPE et PME, généralement très dépendantes du bassin d'emploi local, souhaitent valoriser leur territoire et le rendre attractif auprès de potentiels talents.

Une entreprise mécène peut ensuite faire partie d'un collectif entreprises (club/cercle), qui permet également d'accroître leur influence ». *

*Source site ANCT

En revanche, a minima et à l'image des associations sportives, un lien pourrait être fait entre les associations culturelles porteuses de projet dans le giron de la lecture publique et les entreprises du territoire.

=> On observe une majorité d'EMPLOYÉS et d'OUVRIERS parmi les habitants de la CCBL. Ceci est à noter dans un contexte où la **Catégorie Socioprofessionnelle impacte les pratiques culturelles**

Pratiques culturelles selon la catégorie sociale : au moins une fois au cours des douze derniers mois (en pourcentage) :

	Ont lu au moins un livre	Sont allés au théâtre ou à un concert	Ont visité un musée ou une exposition	Sont allés au cinéma
Cadres supérieurs	85	71	62	84
Professions intermédiaires	70	55	40	81
Employés ou ouvrier	53	38	18	64
Autres (dont étudiants et inactifs)	59	37	25	53
Ensemble	62	43	29	63

Pratiques culturelles selon le niveau de vie (en pourcentage) :

		Les 20% les plus pauvres	Les 20% les plus riches	Ensemble de la population
Cinéma	A été au cinéma plus de 3 fois sur un an	17	42	28
	N'a pas pu se permettre d'aller au cinéma sur un an	17	1	6
Spectacle (théâtre, concert, spectacle vivant)	A vu un spectacle plus de 3 fois sur un an	10	31	18
	N'a pas pu se permettre d'aller voir un spectacle sur un an	17	1	6
Site culturel	A visité un site culturel plus de 3 fois sur un an	11	39	20
	N'a pas pu se permettre de visiter un site culturel sur un an	14	1	5

En effet, « les pratiques culturelles (lecture, cinéma, musées, théâtre, etc.) se sont diffusées au cours des quarante dernières années, notamment parce que l'élévation du niveau de diplôme et des niveaux de vie se sont conjugués avec la croissance de l'offre culturelle et sa meilleure mise en valeur (bibliothèques, patrimoine culturel, expositions...). Malgré tout, les écarts entre catégories sociales restent nets : 71 % des cadres supérieurs sont allés au théâtre ou à un concert au moins une fois dans l'année contre 38 % des employés et ouvriers, selon les données 2018 du ministère de la Culture. 85 % des premiers ont lu au moins un livre (hors bande dessinée) contre 53 % des seconds ». *

Sources : publication de l'observatoire des inégalités 2018

ACTEURS ASSOCIATIFS

=> **Le tissu associatif de la CCBL est dense : 453 associations sur le territoire dont 97* interviennent dans le domaine de la culture et l'animation de la vie locale (comités des fêtes et foyers ruraux) soit 21,5 % env.**

**chiffre répertoire des associations- Office du Tourisme CCBL dernière mise à jour 2022*

Ces associations culturelles sont autant de **partenaires potentiels**.

Constat 15

=> **Les propositions culturelles sont à prendre en compte pour un développement culturel COORDONNÉ**

En effet, selon les données de l'Association Départementale pour le Développement des Arts du Gers :

=> La majorité des associations sont organisateurs événementiel (expositions-manifestations locales)

=> **Peu proposent de la pratique artistique**

=> **La pratique artistique proposée est principalement du théâtre.**

De plus, les associations culturelles se concentrent sur :

- **Cologne (7),**
- **Saint-Clar (13)**
- **Mauvezin (13)**
- **Sarrant (9)**

Soit 4 associations culturelles ou socioculturelles sur 10. Il est utile de préciser que dans les autres communes du territoire, il s'agit principalement de comités des fêtes.

Ainsi, **les actions menées dans le cadre du futur CTL devront s'intégrer dans l'offre culturelle dessinée** par les associations culturelles et socioculturelles déjà implantées sur le territoire.

Cette intégration se fait :

- par la complémentarité des actions,
- en définissant les « limites » de la lecture publique et du thème de l'illustration,
- en cohérence et en lien avec les propositions des autres équipements culturels gérés par la CCBL,
- en adéquation avec les besoins de habitants (questionnaires traités en partie 2- État des lieux),
- en prenant en compte les habitants des communes qui ne peuvent pas accéder « sur place » à une proposition culturelle régulière.

ZOOM : Le tourisme à la CCBL

L'OFFICE DE TOURISME :

=> Il est COMMUNAUTAIRE et en régie depuis le 01 janvier 2025.

=> **4** Bureaux d'Informations Touristiques constellent le territoire. Ils se trouvent : tout au long de l'année à Cologne, Mauvezin, Saint-Clar et pour la saison estivale également à Sarrant.

=> 6 agents (4 ETP)

Missions

=> Accueil,

=> Communication et promotion de la destination et donc du territoire,

=> Accompagnement et conseil aux prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, artistes, artisans, sites de loisirs etc.)

Un travail sur la stratégie touristique et l'élaboration d'un schéma directeur sont en cours, en adéquation avec le Comité Départemental du Tourisme du Gers et le PETR Portes de Gascogne.

À ce jour :

Publics identifiés : familles, seniors

Type de destination : tourisme vert dont tourisme patrimonial

=> **Tourisme vert** : le tourisme vert, également appelé tourisme durable ou tourisme éco responsable est une forme de tourisme qui met en avant la préservation de l'environnement et la promotion de pratiques responsables afin de minimiser l'impact négatif sur la nature.

=> **Tourisme patrimonial**

Quelques réflexions en cours :

=> Constat d'un tourisme solidaire notamment **des sites d'hébergement solidaires** (Village Vacances De Mauvezin et Maison Familiale Rurale de Cologne)

=> **Requalifier la destination « illustration »** *

**Item développé supra II-3 L'illustration*

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE :

? **L'activité touristique en Bastides de Lomagne, justifie-t-elle de penser une offre culturelle de saison et des accueils spécifiques pour les touristes sur les structures de lecture publique ?**

=> **Le site de l'office du tourisme et la lettre d'information** bimensuelle sont, pour la

Communauté de Communes les principaux **relais d'information** :

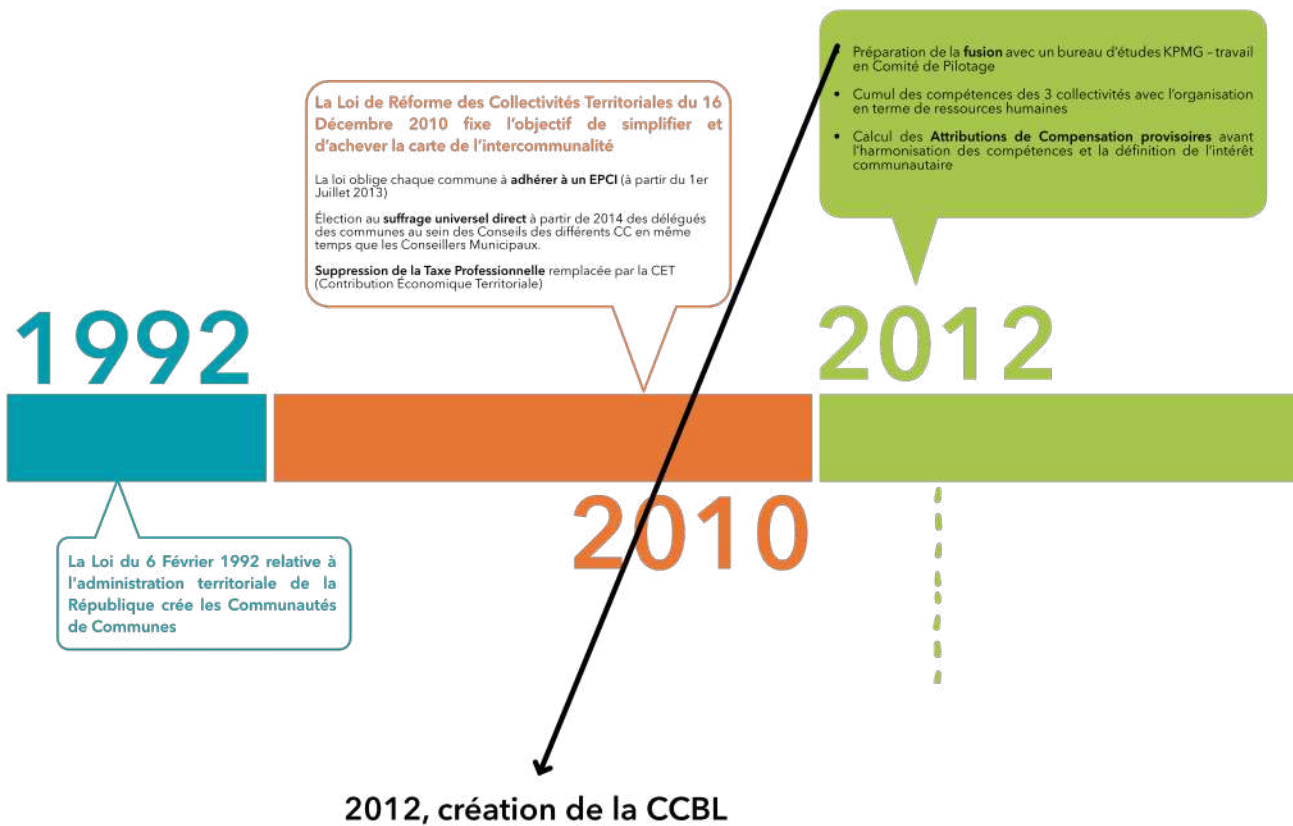
- de l'actualité culturelle du territoire
- du répertoire des médiathèques

3. Présentation de l'intercommunalité

3.1 L'histoire de la Communauté de Communes

Suite à un séminaire des élus du 13 décembre 2022, une frise chronologique a vu le jour :

Sélection de diapositives :



2018

- Institution de la **taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)**, avec adhésion aux syndicats de rivières
- Lancement de l'étude **OPAH Opération programmée d'amélioration de l'habitat**
- Révision des **statuts** et définition de l'**Intérêt communautaire** concernant le **Commerce**

Loi Engagement et proximité du 27 Décembre 2018 renforce les libertés et les droits des élus locaux afin de faciliter leurs actions sur le terrain et d'améliorer vie politique publique.

Elle crée un **pacte de gouvernance** à élaborer à chaque renouvellement des conseillers municipaux qui définit les relations entre les communes et leur intercommunalité.

Elle est complétée par la **conférence des maires** présidée par le Président de l'EPCI.

La loi rend obligatoire la **transmission électronique** à tous les convocations, rapports et réunions de l'intercommunalité.

La loi clarifie la procédure de **restitution des compétences aux communes** par l'EPCI.

2019

« On passe en mode projet »
« L'harmonisation est faite »

- Prise de la **compétence Jeunesse**
- Nouveau **contrat CEJ Contrat Enfance Jeunesse** avec la **CAF Caisse D'allocation Familiale**.
- Développement et coordination du **pôle illustration** sur la **CCBL**.
- Extension de l'**Ecole de Musique à Mauvezin**
- Lancement du **PAT Projet Alimentaire Territorial**

Loi de transformation de août 2019 : 5 axes prioritaires

- Promouvoir le dialogue social garanties des agents publics
- Transformer et simplifier les conditions de travail des agents publics
- Simplifier et garantir la transparence de la gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et l'accompagnement professionnel des agents publics
- Renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dès 2019, l'illustration apparaît

2020

- Rentrée 2020 : **modification des rythmes scolaires** avec passage à 4 jours
- **COVID : crise sanitaire**
- **Élection** – Changement de présidence et de gouvernance
- Définition des axes prioritaires **CTG Convention Territoriale Globale**
- Mise en place du **RGPD Règlement Général sur la Protection des Données**
- Mise en place du **Comité de Pilotage PAT**

Loi Climat et Résilience du 22 Août 2021 dont l'objectif est de réduire de 40% à minima des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

L'objectif de la loi est Au total 146 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat forment la loi.

Elle ambitionne d'améliorer la **qualité de l'air des grandes villes**, de massifier les rénovations de logements et de lutter contre l'artificialisation des sols.

2021

« Une Équipe soudée »
« De nombreux nouveaux élus »
« Changement de format des réunions »
« Priorité de réflexion sur le financier »

- Modification des **compétences obligatoires** : Assainissement et Eau
- Signature de la **Convention d'Adhésion PVD Petites Villes de Demain avec l'État**
- Signature d'un **Contrat Territoire Lecture CTL** avec la **DRAC Direction régionale des Affaires culturelles**
- Mise en place de la **Conférence des Maires**
- Nouvelle **Charte graphique, logo et signature « territoire solidaire »**
- **Reconnaissance nationale du PAT** Projet Alimentaire Territorial

« Gestion de la crise post covid : baisse de la dynamique »
PVD « Un bel exemple de solidarité »

2021, signature du premier CTL

- Prolongation de l'OPAH Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- Vote des axes et enjeux et Signature CTG Convention Territoriale Globale
- Cantine sociale à 1€
- Ouverture de la Maison des Services Bastides de Lomagne
- Séminaire élus du bureau

« La compétence Jeunesse s'étoffe et s'exerce »



2022



« CO-CONSTRUIRE L'AVENIR EN

Loi 3DS du 21 Février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale.

Nouvelles possibilités de **différenciation** dans l'organisation des intercommunalités.

Les EPCI à fiscalité propre peuvent (si mentionné dans les statuts) **déléguer** tout ou partie d'une de leurs compétences au Département ou à la Région dans le cadre d'une **délégation ascendante**.

Le **transfert des compétences « à la carte »** est autorisé, c'est-à-dire seulement par certaines des communes membres, comme pour les syndicats.

Maintien le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement aux Communautés de Communes d'ici à 2026.



2023

- **Pacte financier et fiscal** : révision libre des attributions de compensation et augmentation c parallèle baisse des taux dans les communes
- Opération de revitalisation de territoire : **signature d'une convention cadre PVD** valant pro territoire
- **Ouverture d'un espace jeunes**
- Aménagement d'une **ZAE à Cologne**
- Signature avec la Région d'une nouvelle convention pour le **Transport à la Demande TAD**
- **Plan d'action COT/PCAET** validé
- **Charte d'engagement avec le Département du Gers** : Limiter le ruissellement des sols sur

- Transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme PLU, document d'urbanisme"
- Réhabilitation de 5 STEP
- **Nouvelle organisation managériale** avec la création de 4 pôles
- Dissolution de l'EPIC et création d'une **régie communautaire pour la gestion de l'Office de Tourisme**
- Construction d'un ALAE au groupe scolaire à Monbrun
- 1^{er} projet de **désimperméabilisation et végétalisation de cours d'écoles** à Monbrun
- Création d'une **signalétique dans les ZAE**
- Diagnostic culture et lecture publique

2024



Frise chronologique Document CCBL version 2024 service communication

=> CRÉATION AUTRES EPCI - GERS

Exemples de date de création	
Gascogne Toulousaine	2010
Lomagne Gersoise	1998
Savès	2002

Tableau CCBL à partir des données communiquées par les intercommunalités

Constat 16

=> La CCBL est une **collectivité « jeune »** par rapport à d'autres EPCI du département. Elle est composée de 3 anciennes Communautés de Communes

Il est d'ailleurs à noter que les dynamiques de coopération culturelle s'exercent aujourd'hui dans le périmètre des anciennes communautés de communes et autour des bourgs centres* (rejoignant la logique de bassin de vie)

*constat issu des entretiens individuels voir infra .Il Lecture publique -

3.2 Les valeurs et le projet de territoire de la CCBL

La CCBL et ses valeurs

La CCBL est un territoire solidaire à l'esprit communautaire qui, pour bien coopérer et bien vivre ensemble, s'appuie sur les valeurs suivantes :

PARTAGE ÉQUITABLE : nous travaillons avec les communes dans un **esprit de solidarité** et d'**entraide**, en **confiance les uns envers les autres** et en **partageant** de la manière la plus juste et satisfaisante possible.

RESPECT MUTUEL & DIALOGUE : nous prenons en compte les compétences et la parole de chacune et chacun, nous favorisons les **échanges en toute transparence** et **honnêteté**.

TOUS ENSEMBLE POUR L'INTÉRÊT COMMUN : nous œuvrons collectivement dans l'intérêt des habitants du territoire. « **Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin** ».



* PROJET DE TERRITOIRE validé en 2017



ENJEU 1 : Aménagement du territoire

- Adapter l'habitat aux évolutions de la ruralité
- Favoriser les logements locatifs
- Réduire la proportion de logements vacants
- Optimiser l'attractivité des centres-bourgs



ENJEU 2 : Préserver et valoriser le cadre de vie

- Gérer durablement les ressources en eau en quantité et qualité
- Entretien, protéger et aménager les environnements naturels
- Agir pour le désenclavement du territoire
- Maintenir un maillage routier de qualité
- Adapter les modes de mobilité au territoire
- Améliorer l'accès au numérique et au réseau téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire.



ENJEU 3 : Développer l'économie sur l'ensemble du territoire

- Dynamiser les centres bourgs
- Renforcer et rendre visible les ZAE (Zone Activités économiques)
- Développer l'agriculture en lien avec le PAT (Projet Alimentaire Territorial)
- Proposer des solutions aux nouvelles formes de travail (télétravail, itinérance, tiers lieux ...)



ENJEU 4 : Développer le tourisme et la culture

- Axe 1 : Qualification et mise en production du territoire, basée sur la clef « famille et enfants »**
- Élargir l'offre de circuits / dynamique Slow tourisme
 - Diversifier les propositions de visites guidées
 - Valoriser les sentiers de randonnée
- Axe 2 : Le schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information**
- Optimiser et Assurer la diffusion de l'information
 - Apporter une valeur ajoutée aux services de l'Office de Tourisme
- Axe 3 : Nos outils de travail au développement touristique**
- Définir notre identité visuelle
 - Véhiculer notre identité, nos messages, nos offres
 - Favoriser l'accès de la culture pour tous ...



ENJEU 5 : Renforcer l'accès aux services au public et les adapter aux besoins du territoire

Prévoir le maillage des services en fonction des évolutions de la population



ENJEU 6 : Faire de la CCBL une entité forte dont les projets soient connus et reconnus

Document CCBL version 2024 service communication

Constat 17

=> Le Projet de territoire pose un cadre élargi, structurant et favorable au développement de projets transversaux et concertés.

De plus, le travail en cours sur le **Plan Local D'Urbanisme Intercommunal** va permettre de venir actualiser et préciser ce projet.

3.3 Les compétences et l'organigramme de la CCBL

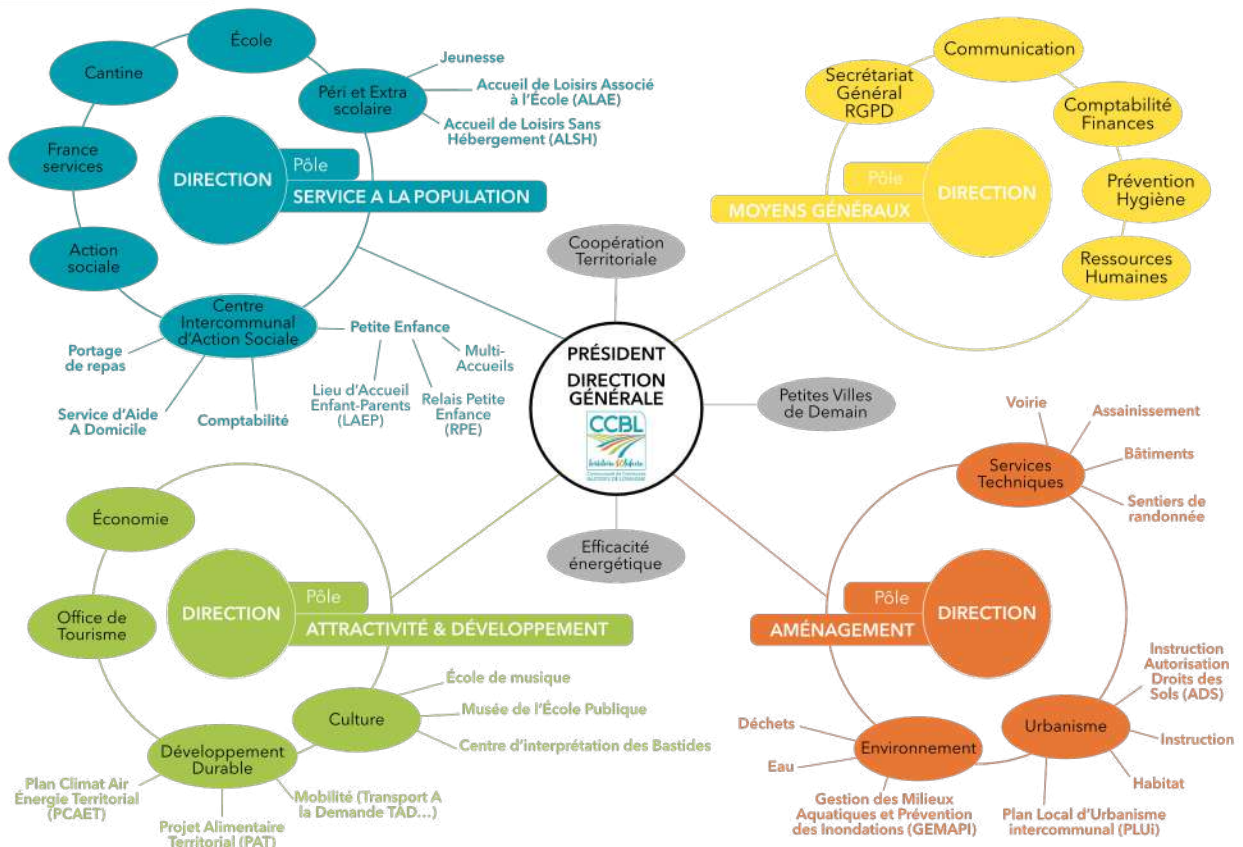


Document CCBL version 2024 service communication

Constat 18

=> La Communauté de Communes détient de **NOMBREUSES COMPÉTENCES** facilitant la mise en œuvre de projets culturels inter service et permettant un champ d'action vaste

ORGANIGRAMME



Document CCBL Pôle Moyens Généraux

Un poste de **chargée de mission Culture-Lecture Publique** est dédié à la coordination du CTL.

Constat 19

=> *Sur l'organigramme, le service culture est intégré au pôle **ATTRACTIVITÉ et DÉVELOPPEMENT**.*

On peut donc déduire qu'à ce jour, au sein de la CCBL, la **culture** est considérée en premier lieu comme :

=> ayant la **capacité d'attirer des habitants ou des touristes**

=> étant un levier du **développement territorial**

Le développement territorial

Le développement territorial est un processus visant à améliorer le bien-être et la qualité de vie de la population d'un territoire, à travers ses évolutions économique, sociale, environnementale ou bien encore culturelle.

TABLEAU RÉCAPITULATIF I - Le Territoire

	CONSTATS- FREINS (F) OPPORTUNITÉS (O)
1. Population et territoire	
La Communauté de Communes Bastides de Lomagne	Un TERRITOIRE ÉTENDU. Ceci induit des logiques de travail en réseau spécifiques. (F)
Dynamiques de territoire	<p>- L'offre de service et la structuration du réseau devront s'adapter à des logiques et des manières de circuler et d'habiter différentes. (F)</p> <p>Ceci est à prendre en compte dans l'examen du maillage territorial des équipements de lecture publique. Il est opportun d'interroger dans un second temps si le futur réseau prend en compte ces logiques de manière optimale.</p> <p>- La mobilité est un enjeu identifié sur le territoire. Des solutions permettant « d'aller vers » (itinérance) ou « venir à » sont déjà proposées par la CCBL. (O)</p> <p>Dans le cadre du futur réseau, des réponses seront donc à apporter aux personnes peu mobiles. (F)</p>
Structure et évolution de la population	<p>- La CCBL est UN TERRITOIRE RURAL avec une faible densité au m2 et l'on sait qu'au niveau national, ce caractère ultra rural a des incidences sur les pratiques culturelles.</p> <p>- De par leur représentativité sur le territoire, les familles et les + de 60 ans seront des publics à prendre en compte dans la construction de l'offre de service d'un réseau de Lecture publique (O)</p> <p>- La POPULATION est répartie de manière HÉTÉROGÈNE. (F)</p> <p>La question est donc de savoir comment chaque habitant a accès aux équipements ou à l'offre de service du réseau de Lecture publique même s'il est éloigné des bourgs centres.</p> <p>De plus, la population n'est pas répartie de la même manière sur le secteur nord et le secteur sud.</p> <p>Cette donnée ajoute donc une dimension au découpage par secteur. (F)</p> <p>Le critère géographique Nord-Sud n'est pas le seul à prendre en compte dans la réalisation et la répartition des futures actions.</p> <p>? La mise en réseau sera peut-être faite sur plusieurs niveaux et les médiathèques des bourgs centres pourraient avoir un rôle structurant de type « tête de réseau ».</p>

	<p>- La POPULATION ÉVOLUE DÉMOGRAPHIQUEMENT mais de manière disparate sur le territoire avec une augmentation de la population au sud.</p> <p>Le territoire est attractif particulièrement pour les retraités, première CSP s'installant au sein de l'EPCI (O)</p> <p>Il existe pour les nouveaux arrivants une diversité dans les manières d'habiter le territoire. (F)</p>
<p>2.Cadre de vie</p>	
<p>Le contexte social</p>	<p>- La population de la CCBL n'est pas particulièrement touchée par la précarité.</p> <p>- Nous constatons là encore une disparité entre le secteur Nord et le secteur Sud (F)</p> <p>- UN ISOLEMENT et une FRAGILITÉ des SENIORS (O) (F)</p> <p>- UNE INÉGALITÉ TERRITORIALE dans l'accompagnement à l'accès aux droits et à la médiation numérique (O) (F) -</p>
<p>Les services à la population</p>	<p>- 1197 ÉLÈVES sont sur le territoire . Cette population est donc à prendre en compte et la pertinence du partenariat bibliothèque-école n'est plus à prouver . (O)-</p> <p>- Les ALAE et ALSH, le Club ado sont des espaces où sont développés des projets culturels autour du livre</p> <p>Cela représente une part importante des 6-15 ans</p> <p>La coopération peut être facilitée car il s'agit de services de la CCBL (O)-</p> <p>- Les établissements spécialisés reçoivent un public nombreux et dit empêché.</p> <p>Ces établissements sont donc des partenaires à privilégier dans le cadre d'une politique de Lecture publique notamment en termes d'accessibilité (O)</p> <p>- 35 assistant(e)s maternel(le)s et 3 multi accueil /les Liens entre développement de la lecture et développement du jeune enfant ne sont plus à démontrer + la coopération peut être facilitée car il s'agit de services de la CCBL</p> <p>De plus, la nécessité de l'accompagnement et de la formation du personnel sur et via ce médium a été identifiée (O).</p> <p>Les services de l'action sociale participent de fait et d'ores et déjà au développement du livre, de la lecture et de l'information.</p> <p>Ils sont des PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS et à PRIVILÉGIER dans un projet de développement du livre et de la lecture sur le territoire. De plus, leur répartition géographique favorise une action territorialisée. (O)</p>

	<p><i>ATTENTION : LARGE PUBLIC et nombreuses opportunités donc nécessité de définir un public prioritaire et de planifier les futures actions sur les 3 années en fonctions de critères et en concertation : autres politiques publiques, coopérations spontanées, transversalité des projets (ex : intergénérationnel), pratiques identifiées en structure et volonté des acteurs du réseau, moyens.</i></p>
<p>Les acteurs de la vie locale</p>	<p>Le tissu économique étant considéré comme « étoffé », la piste du MÉCÉNAT TERRITORIAL pourrait être explorée MAIS la nature (taille, type d'activité) des entreprises et l'absence d'antécédents dans ce domaine pourraient être des freins. (O).</p> <p>- On observe une majorité d'EMPLOYÉS et d'OUVRIERS parmi les habitants de la CCBL. Ceci est à noter dans un contexte où la Catégorie Socioprofessionnelle impacte les pratiques culturelles (O) (F)</p> <p>21% des associations interviennent dans le domaine culturel - Les propositions culturelles sont à prendre en compte pour un développement culturel COORDONNÉ -Peu proposent de la pratique artistique -La pratique artistique proposée est principalement du théâtre. (O)</p> <p>- 4 associations culturelles ou socioculturelles sur 10 dans les bourgs centres (F). Il est utile de préciser que dans les autres communes du territoire, il s'agit principalement de comités des fêtes. Ainsi, les actions menées dans le cadre du futur CTL devront s'intégrer dans l'offre culturelle dessinée par les associations culturelles et socioculturelles déjà implantées sur le territoire.</p> <p><u>Cette intégration se fait</u> : - par la complémentarité des actions - en définissant les « limites » de la lecture publique et du thème de l'illustration - en cohérence et en lien avec les propositions des autres équipements culturels gérés par la CCBL - en adéquation avec les besoins de habitants (questionnaires traités en partie 2- État des lieux) - en prenant en compte les habitants des communes qui ne peuvent pas accéder « sur place » à une proposition culturelle régulière.</p>
<p>3. Présentation de l'intercommunalité</p>	
<p>L'histoire de la communauté de communes</p>	<p>C'est une collectivité « jeune » par rapport à d'autres EPCI du département. Elle est composée de 3 anciennes communautés de communes</p> <p>Il est d'ailleurs à noter que les dynamiques de coopération culturelle s'exercent aujourd'hui dans le périmètre des anciennes communautés de communes et autour des bourgs centres (rejoignant la logique de bassin de vie) (F).</p>

Les valeurs et le projet	<p>Le Projet de territoire pose un cadre élargi, structurant et favorable au développement de projets transversaux et concertés. (O)</p> <p>=> Enjeu 1 : préserver et valoriser le cadre de vie. => Enjeu 4 : développer le tourisme et la culture. => Enjeu 6 : faire de la CCBL une entité forte dont les projets sont connus et reconnus.</p>
Les compétences et l'organigramme	<p>La Communauté de Communes détient de NOMBREUSES COMPÉTENCES facilitant la mise en œuvre de projet culturel inter-services et permettant un champ d'action vaste (O) (F).</p> <p>Sur l'organigramme, le service culture est intégré au pôle ATTRACTIVITÉ et DÉVELOPPEMENT. (O)</p> <p>On peut donc déduire qu'à ce jour, au sein de la CCBL, la culture est considérée en premier lieu comme :</p> <p>=> ayant la capacité d'attirer des habitants ou des touristes => étant un levier du développement territorial</p>

II. LA LECTURE PUBLIQUE

Cette 2ème partie est une compilation de données collectées sur le territoire et leur analyse.

Ces données sont issues :

=> De la synthèse de 62 entretiens individuels menés de juillet à novembre 2024 à partir de grille conçue en interne

=> Du dépouillement de 152 questionnaires en ligne.

=> De l'analyse de 28 questionnaires posés en face à face lors de 8h00 d'occupation du domaine public (Fête des associations de Saint-Clar, Cologne, Mauvezin et une permanence au Club -espace jeunes)*.

**Les 2h00 programmées au Centre social 'Arcolan n'ont pas pu être réalisées.*

=> De compte rendu d'échanges avec les professionnels (exemple : présence lors des réunions directeurs ALAE-ALSH, secteurs SAAD)

=> De documents statistiques fournis par les responsables des équipements de Lecture Publique et la Médiathèque Départementale du Gers.

=> D'enquêtes sur les pratiques culturelles et la lecture du Ministère de la culture (dont observatoires de la Lecture publique) et du Centre National du Livre.

Tout d'abord, il est important de définir ce que l'on entend par **lecture publique**.

En effet, ce terme est composite et difficile à appréhender.

Cette difficulté a été confirmée au niveau local : les réponses à la question « **Comment définiriez-vous la lecture publique** » posée lors des entretiens individuels révèlent que la notion de lecture publique est **peu connue ou floue**.

Il est donc indispensable d'être collectivement au clair sur ce terme.

On parle donc ici de lecture publique en tant que **politique publique**.

Il s'agit donc d'une intervention de l'autorité publique (État, collectivité territoriale...) afin d'avoir un effet sur la société ou un territoire dans le domaine défini ; à savoir : **l'accessibilité à la lecture, à l'information et à la culture**.

Ainsi des orientations sont établies en synergie avec les autres politiques de la collectivité et du territoire qu'elles soient culturelles, éducatives, sociales ou économiques.

La politique de lecture publique ne se limite donc pas au projet d'établissement des médiathèques mais elle doit prendre en compte l'ensemble des acteurs qui contribuent à sa mise en œuvre :

- les établissements scolaires et d'enseignement supérieur,
- les acteurs sociaux (mission locale...),
- les acteurs socio-éducatifs (centres de loisirs, MJC...),
- les acteurs culturels (théâtres...),
- les acteurs de la petite enfance (PMI, crèches, assistantes maternelles),
- les acteurs des seniors (maisons de retraite, clubs du 3e âge, services à domicile...),
- les institutions pour handicapés...

Pour autant, les médiathèques, les bibliothèques publiques et les points lecture restent les acteurs clefs d'une telle politique.

Il est donc essentiel d'en connaître les missions :

=> Les missions et services d'une bibliothèque

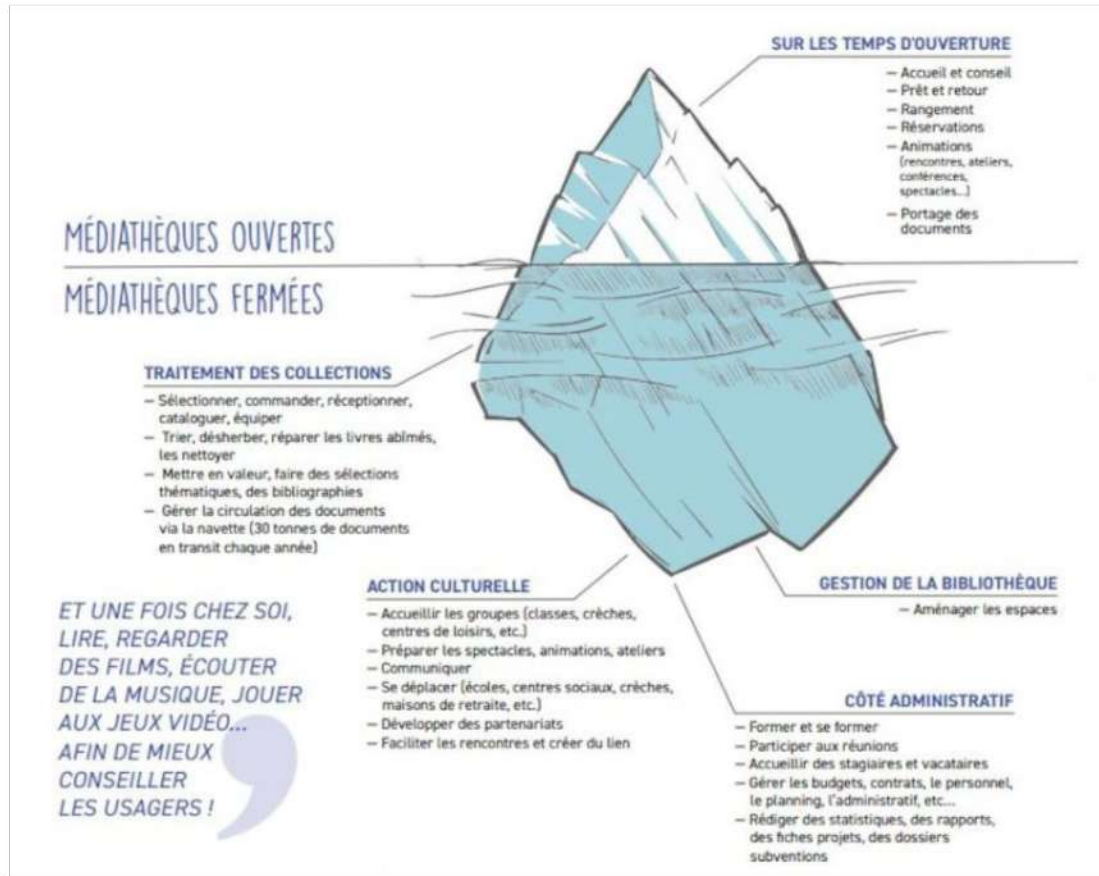
Selon le manifeste de l'UNESCO, une bibliothèque doit :

- s'adresser à tous sans distinction d'âge, d'origine, sociale et culturelle
- transmettre des savoirs et de l'information (donner accès à l'actualité en assurant une pluralité des points de vue pour développer l'esprit critique)
- donner l'accès à la culture sous toutes ses formes (création artistique et culturelle)
- permettre la formation tout au long de la vie dans tous les domaines de la connaissance.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque d'aujourd'hui ?

- Un lieu d'accès à une collection diversifiée et actualisée : multisupport, ensemble des domaines de la connaissance représentés, ressources numériques...
- Un lieu d'étude et d'auto-formation : accès Internet, espace multimédia, évolution professionnelle des usagers
- Un lieu convivial, centre de la vie culturelle de proximité : rôle social, rencontres et échanges d'idées, accueil des familles
- Un lieu qui rayonne sur un territoire
- Un responsable et/ou une équipe formée(s) à la gestion d'une structure, à la constitution et à la valorisation de collections, à la médiation auprès des publics.

ZOOM : Le métier de bibliothécaire/médiathécaire



Infographie - Collectif professionnel 2022

De plus, les réponses à la question « **Comment définiriez-vous une médiathèque ?** », posée lors des entretiens individuels, démontrent, qu'en dehors des professionnels et bénévoles des bibliothèques, **la plupart des personnes interrogées (dont techniciens CCBL et élus) ont une vision parcellaire des missions et services des médiathèques aujourd'hui.**

Constat !

Lecture publique, missions et services des médiathèques sont parfois mal identifiés.

Il est donc nécessaire :

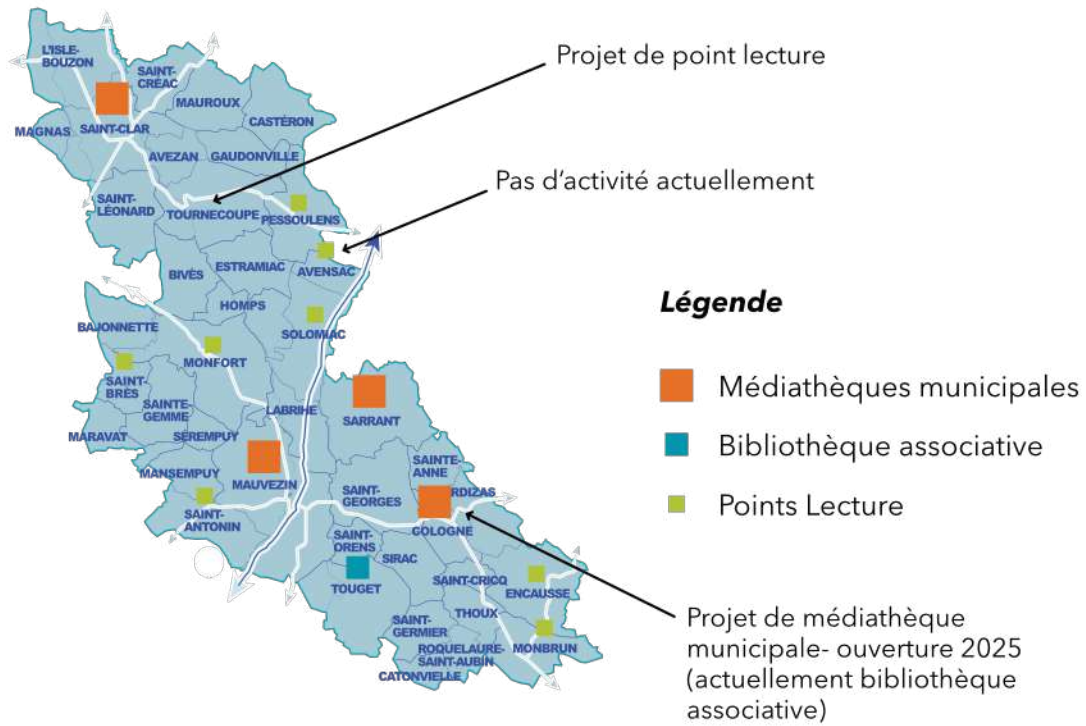
=> **de rendre lisible l'action des médiathèques (communiquer -informer) pour toutes et tous.**

=> « d'acculturer » à la notion de lecture publique

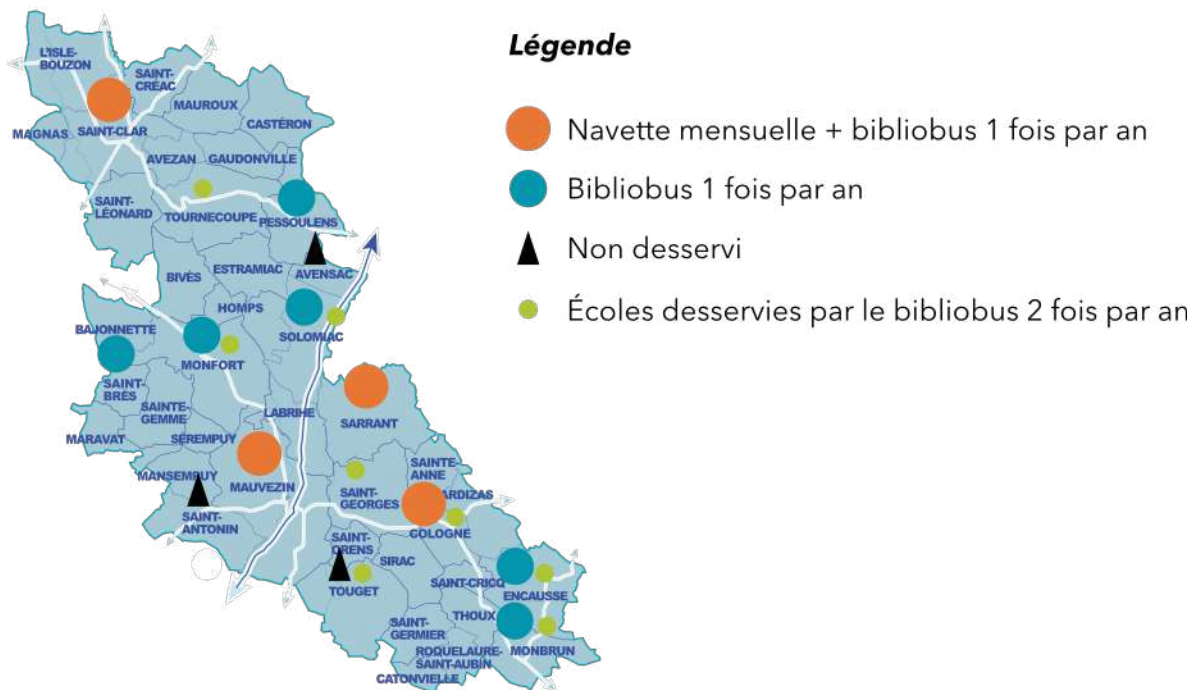
1. Les équipements de lecture publique du territoire

1.1 Cartographie

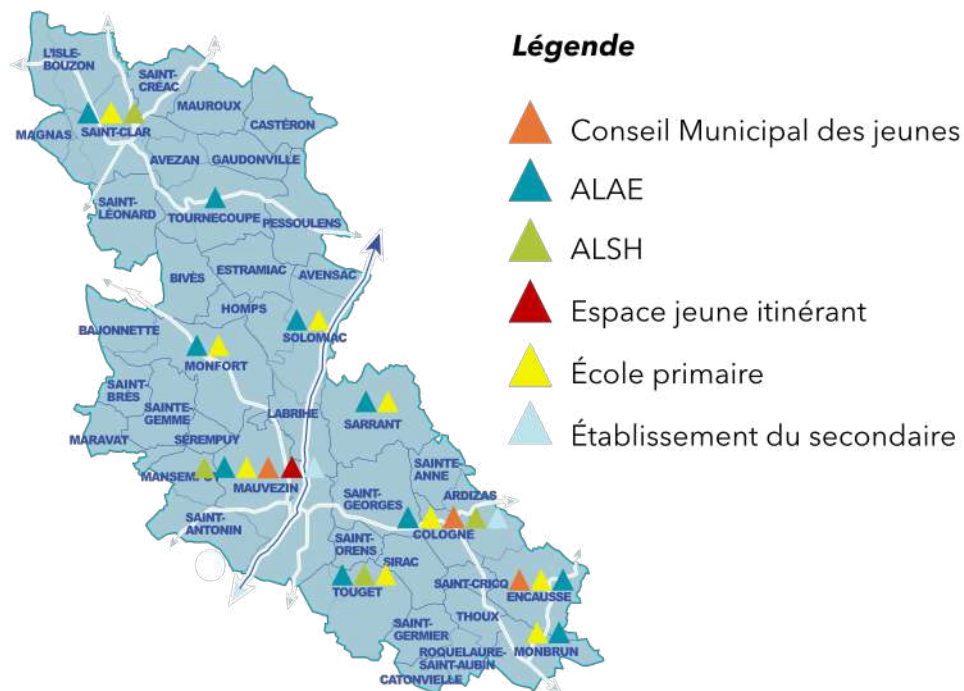
Carte 1 : les médiathèques, bibliothèque et points lecture du territoire



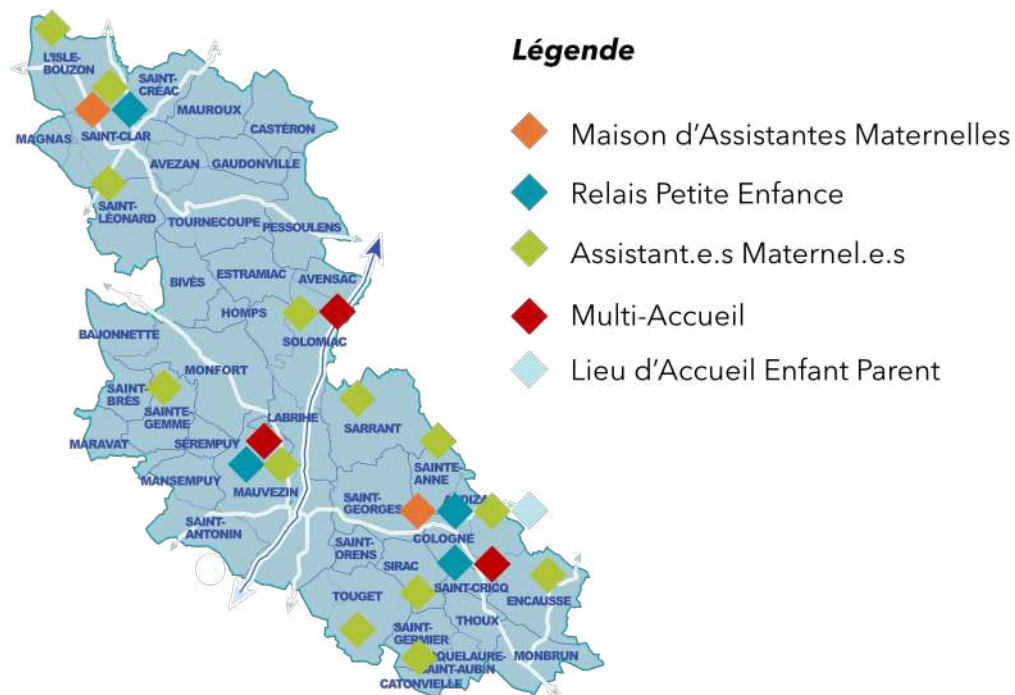
Carte 2 : équipements desservis par la Médiathèque Départementale 32- au 01 janvier 2025



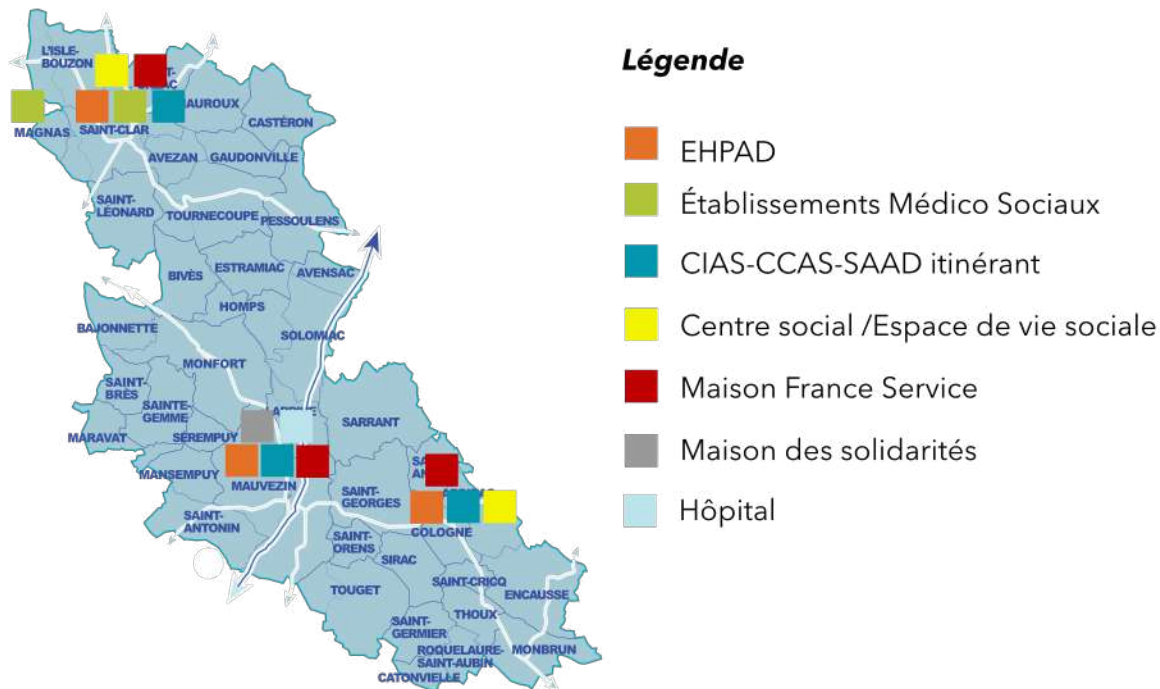
Carte 3 : environnement partenarial / établissements scolaires -Enfance- Jeunesse



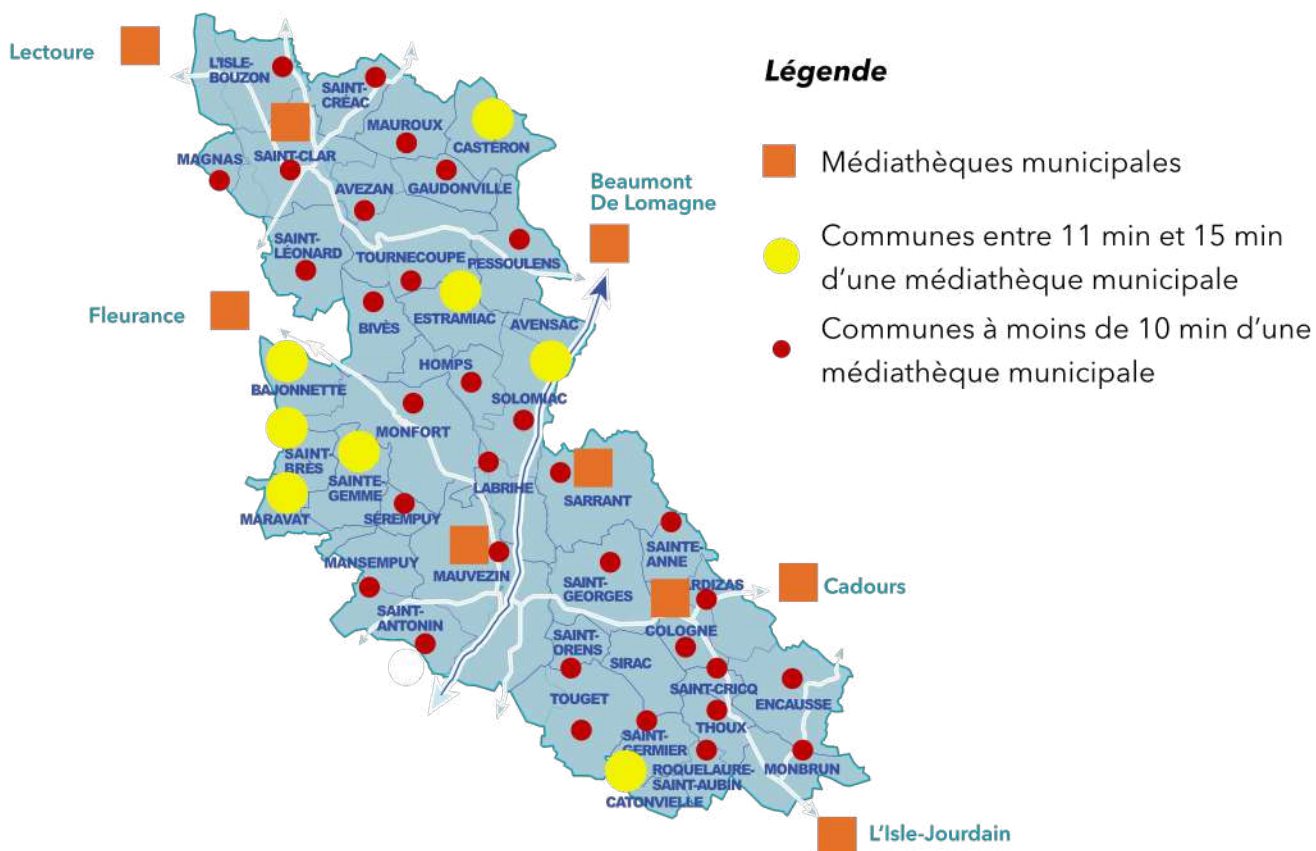
Carte 4 : environnement partenarial / Petite Enfance



Carte 5 : environnement partenarial / action sociale



Carte 6 : maillage équipements de Lecture publique structurants (hors point lecture et bibliothèque associative)



Les médiathèques des territoires limitrophes sont prises en compte dans une logique de bassins de vie (cf. partie 1. Le Territoire).

Constat 2

=> En toute logique et comme le révèle également l'analyse du territoire, l'environnement partenarial est très riche ; tout particulièrement autour des médiathèques des bourgs centre.

La médiathèque de Mauvezin notamment détient un potentiel de développement partenarial avec les acteurs de l'action sociale et du champ médico-social.

=> 5 Points lecture et bibliothèques associatives sont sur des communes où se situent une école et un ALAE - **Cette configuration est un levier pour développer la lecture publique avec ces acteurs clefs.**

=> Les logiques de desserte des collections seront certainement à retravailler avec la MD 32

=> Le réseau répond aux attentes en termes de maillage territorial

Le maillage territorial :

Pour que la population dispose d'un égal accès aux lieux bibliothèques, un maillage territorial correct est indispensable.

Il ne s'exprime pas en distance mais en temps.

En 2023, 93% des Français habitent à moins de 10 min d'une bibliothèque. *Chiffres Ministère de la culture-livre et lecture.*

Le futur réseau est donc géographiquement bien structuré quand on l'intègre à l'offre limitrophe.

De plus, pour un maillage plus fin encore, les points lecture pourraient être considérés comme des **points d'accès** réseau (lieux d'information et offre de service partielle et ciblée).

Par ce système, il s'agit d'assurer à la population un accès élaboré au réseau des bibliothèques et à son offre de service.

Dans ce cas, les médiathèques **des 3 bourgs centres seraient alors des médiathèques structurantes**, relais par secteur du développement de la lecture publique intercommunal.

Différence entre bibliothèques structurantes et bibliothèques de proximité

Une bibliothèque structurante :

=> Rayonne sur son territoire et son bassin de vie

=> A un effet moteur et porte des partenariats ambitieux

=> Attire et est en capacité de répondre aux besoins de publics diversifiés

=> Facilite l'appropriation des espaces et des collections par les usagers

=> Offre des services multiples

Les conditions minimales de fonctionnement :

Son budget annuel d'acquisitions est d'au moins 2,50 € par habitant.

Ses horaires d'ouverture hebdomadaire :

- moins de 2000 habitants : 8 heures (hors accueils scolaires)
- au delà de 2000 habitants : 14 heures
- au delà de 5000 habitants : 20 heures
- au delà de 10000 habitants : 30 heures

Son personnel : 1 équivalent temps plein (ETP) qualifié à partir de 2000 habitants dont 1 catégorie B ou A dès 5000 habitants.

Sa surface est d'au moins 0,07 m² par habitant (70 m² minimum).

Elle doit proposer de l'action culturelle.

Une bibliothèque de proximité

=> Rayonne sur sa commune et communes limitrophes

=> Est reconnue pour son dynamisme, crée des partenariats de proximité

=> Offre des services réguliers

=> Est en capacité de répondre aux besoins de publics diversifiés

Les conditions minimales de fonctionnement :

Son budget annuel d'acquisitions est d'au moins 1,50 € par habitant

Ses horaires d'ouverture hebdomadaire :

- moins de 2000 habitants : 8 heures (hors accueils scolaires)
- au delà de 2000 habitants : 14 heures
- au delà de 5000 habitants : 20 heures
- au delà de 10000 habitants : 30 heures

Son personnel : 1 équivalent temps plein (ETP) qualifié à partir de 2000 habitants dont 1 catégorie B dès 5000 habitants.

Sa surface est d'au moins 0,07 m² par habitant (70 m² minimum).

Elle doit proposer de l'action culturelle.»*

**définition Médiathèque Départementale du Pas de Calais*

Même si les critères de personnel et de budget annuel d'acquisition ne sont pas toujours remplis, on peut considérer que :

=> les médiathèques de **Cologne, Mauvezin, Saint-Clar** sont des **médiathèques structurantes**

=> **Sarrant est une bibliothèque de proximité avec un agent référent (2h).**

1.2 Les médiathèques municipales

Le territoire compte **4 médiathèques municipales** aux caractéristiques et au fonctionnement variables.

La **nouvelle médiathèque de Cologne** ouvrira ses portes en mai 2025. Il existait jusqu'alors une bibliothèque associative.

La commune de Cologne a fait le choix de la régie directe. Le recrutement d'un agent de bibliothèque (grade adjoint ou assistant territorial du patrimoine), responsable de médiathèque à 28h00 est en cours : prise de poste au plus tard le 01.05.25.

Ainsi, les informations de l'actuelle bibliothèque de Cologne ont été recensées mais ne seront pas, pour la plupart, reportées dans les tableaux ci-dessous.

L'ouverture de la nouvelle structure est prévue **pour le 15 mai 2025**.

Nature et présentation des données

Les données recueillies sont pour partie celles « déclarées » dans l'enquête Néo Scrib. En effet, chaque année, le Ministère de la Culture collecte les données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales, en vertu des missions de contrôle technique de l'État inscrites au Code du Patrimoine, et publie une enquête nationale sur l'activité des bibliothèques publiques

La MD32 a partagé également des données complémentaires (administrateur réseau ORPHÉE NX).

Nous croiserons également sur certaines thématiques les données récoltées via les questionnaires.

Enfin, pour chaque médiathèque, des entretiens ont eu lieu avec :

=> La responsable (3h)

=> Le président ou la présidente, co présidente de l'association (2h)

=> L'élue à la culture (1h30)

=> Le maire (1h 30)

=> Le bibliothécaire de la MD32 en charge de l'accompagnement de la structure au sein du réseau départemental (2h)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Médiathèque de Mauvezin





Médiathèque de Sarrant



Médiathèque de Saint-Clar



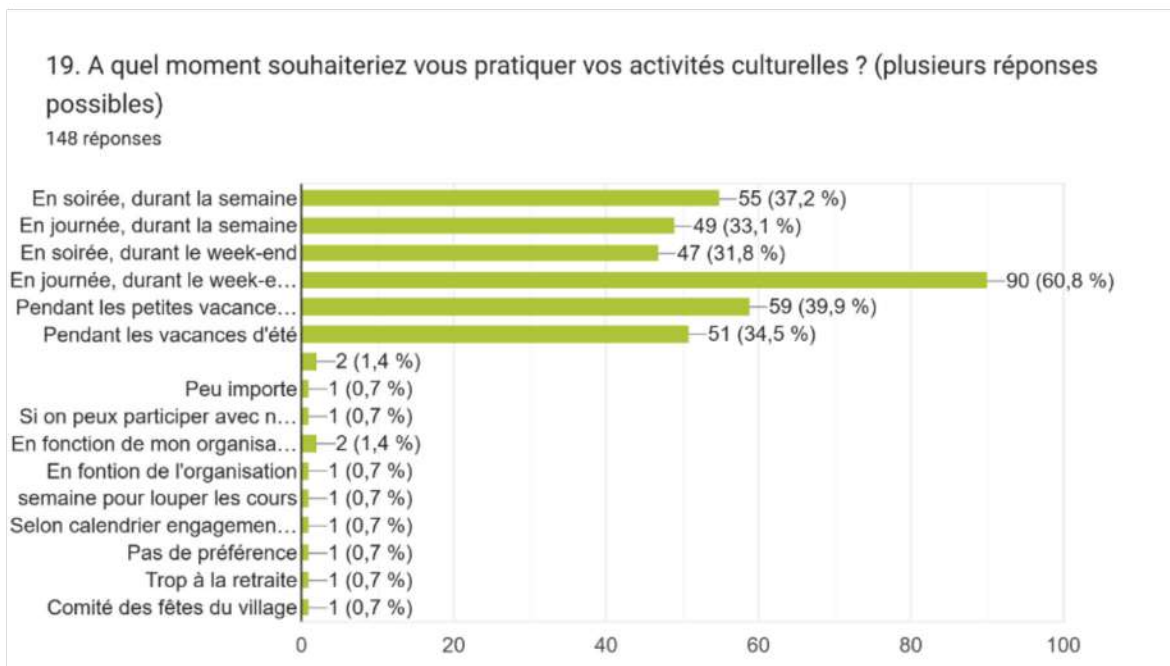
MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE
<p><i>Adresse :</i> Place du Bastion d'Uzac 32120 Mauvezin</p> <p><i>Contact :</i> Téléphone : 0562583904</p> <p>E-mail : mediatheque.mauvezi n@gmail.com</p> <p><i>Responsable :</i> Mme BIFFI Amandine Statut / grade : Agent d'accueil</p> <p><i>Rattachement administratif :</i> Commune</p>	<p><i>Adresse :</i> 2 Place Dastros 32380 Saint-Clar</p> <p><i>Contact :</i> Téléphone : 0562074912</p> <p>E-mail : mediathequestclar@or ange.fr</p> <p><i>Responsable :</i> Mme GARONNE Florianne Statut / grade : Assistante de conservation</p> <p><i>Rattachement administratif :</i> Commune</p>	<p><i>Adresse :</i> Le Village 32120 Sarrant</p> <p><i>Contact :</i> Téléphone : 0562650034</p> <p>E-mail : bibliotheque.sarrant@o range.fr</p> <p><i>Responsable :</i> Mme CAZENEUVE Sonia Statut / grade : adjointe administratif</p> <p><i>Rattachement administratif :</i> Commune</p>	<p><i>Adresse :</i> 4 Rue Camille Catalan, 32430 Cologne</p> <p><i>Rattachement administratif :</i> Commune</p>

HORAIRES

Horaires d'ouverture proposés

	MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE
Lundi	9h30-12h30	15h00-18h00	10h00-12h00	À déterminer
Mardi	FERMÉ	FERMÉ	10h00-12h00	
Mercredi	10h00-12h00 15h00 -18h00	15h00-18h00	10h00-12h00 14h00-16h00	
Jeudi	FERMÉ	9h30- 12h30	10h00-12h00	
Vendredi	16h00 à 19h00	15h00-18h00	10h00-12h00	
Samedi	9h30 à 12h00	9h30-12h30 14h00-17h00	14h00-16h00	
Dimanche	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	

Horaires d'ouverture attendus



Sources : enquête CCBL-la culture et la lecture en Bastide de Lomagne Diagnostic LP 2024

Constat 3

=> On note « Le week-end, en journée » : le moment où les répondants au questionnaire seraient le plus disponibles pour une activité culturelle.

Ceci ne correspond pas aux horaires d'ouverture des médiathèques mais l'adaptation à ce « besoin » des publics se confronte rapidement à **l'organisation du temps de travail** : 1 agent par structure et bénévolat.

Horaires d'ouverture - publics spécifiques

	MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE
Lundi				À déterminer
Mardi	09h00-12h00			
Mercredi				
Jeudi	09h00-12h00		14h00-15h00	
Vendredi		09h30-12h00 14h00-15h00		
Samedi				
Dimanche				

Ouverture publique en heures et accès numérique

MAUVEZIN

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires tous publics	13,5
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaires	4
Nombre de jours d'ouverture annuels	204
La bibliothèque est-elle ouverte le dimanche ?	Non
Nombre de places assises disponibles	30
Nombre de postes informatiques publics avec accès internet	8
Nombre de postes informatiques professionnels avec accès internet	8
Tablettes mises à la disposition du public	0
Liseuses mises à la disposition du public	0
Connexion wifi publique	Non

SAINT-CLAR

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires tous publics	18,0
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaires	5
Nombre de jours d'ouverture annuels	245
La bibliothèque est-elle ouverte le dimanche ?	Non
Nombre de places assises disponibles	37
Nombre de postes informatiques publics avec accès internet	10
Nombre de postes informatiques professionnels avec accès internet	1
Tablettes mises à la disposition du public	0
Liseuses mises à la disposition du public	0
Connexion wifi publique	Oui

SARRANT

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires tous publics	14,0
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaires	6
Nombre de jours d'ouverture annuels	300
La bibliothèque est-elle ouverte le dimanche ?	Non
Nombre de places assises disponibles	20
Nombre de postes informatiques publics avec accès internet	20
Nombre de postes informatiques professionnels avec accès internet	10
Tablettes mises à la disposition du public	3
Liseuses mises à la disposition du public	0
Connexion wifi publique	Oui

COLOGNE

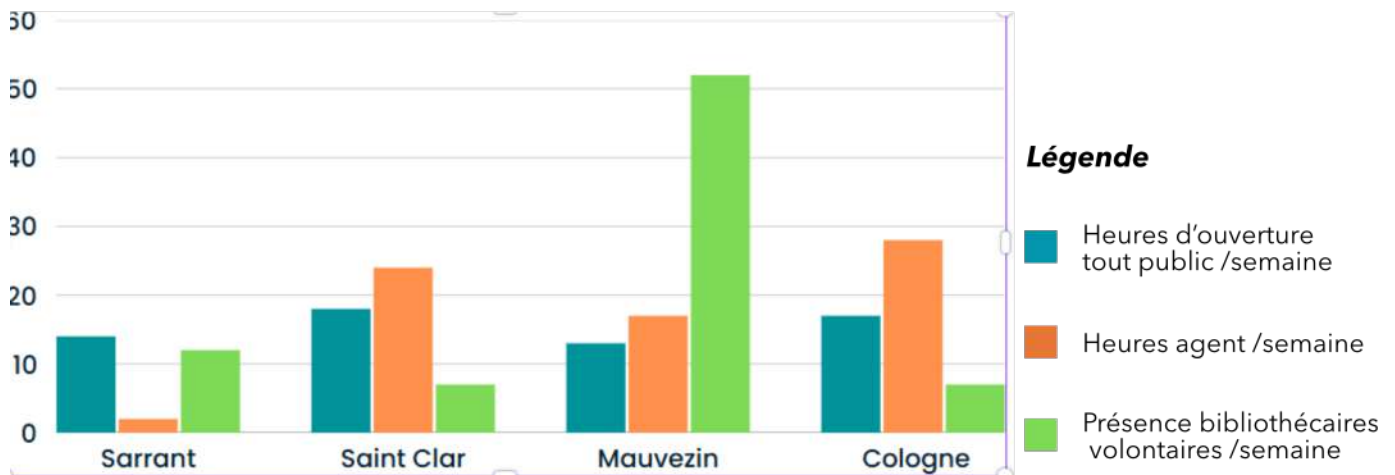
Projet (prévisions):

Ouverture publique : 17h30

Ouverture public spécifique : 5h

COMPARAISON heures d'ouverture/agent en ETP, bénévoles en ETP :

=> Hormis à Sarrant, le nombre d'heures d'ouverture tout public est corrélé au nombre d'heures de l'agent



Information du catalogue : un SIGB commun

=> Système de Gestion Intégré des Bibliothèques : **logiciel ORPHÉE NX** sur les 4 établissements.

En effet, dans une logique de réseau, Cologne bascule également sur cette solution depuis le logiciel Waterbear.

=> Portail MédiaGers commun au réseau des bibliothèques du Gers et donc au futur réseau intercommunal.

Inscription et tarifs

MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE
Prêt gratuit pour les enfants, les demandeurs d'emploi, les étudiants... 7€/an pour les adultes	Prêt gratuit pour les enfants, les demandeurs d'emploi, les étudiants... 10€ adultes Saint-Clarais 12€ adultes non Saint-Clarais	Gratuité	Gratuité pour la nouvelle médiathèque

Constat 4

=> L'accès à toutes les médiathèques est libre et gratuit

=> Tous les 0-18 ans peuvent emprunter gratuitement

=> **2 médiathèques sur 4 sont entièrement gratuites**

Dans un souci d'uniformisation de l'offre et de conformité aux tendances nationales (position de l'Association des Bibliothèques de France*) la question d'une **gratuité totale du réseau** (accès, consultation, emprunt) est à poser mais se confrontera :

=> à la libre gestion par les municipalités

=> au modèle association- municipalité ; en effet aujourd'hui, les revenus des adhésions participent au fonctionnement de certaines médiathèques

Toutefois, comme vous pouvez le lire dans l'article 3, cette gratuité ne s'étend pas à tous les services de la bibliothèques et notamment à l'emprunt de ses documents. L'ABF (Association des Bibliothécaires de France) défend à ce propos une position plus ambitieuse :

“
Pour la première fois, la liberté et la gratuité d'accès aux espaces publics seraient actées par le législateur. C'est un point auquel nous sommes attachés. Nous encourageons les collectivités à aller plus loin, en rendant gratuites les inscriptions en bibliothèques.
”

Source : [Communiqué] Pour une loi sur les bibliothèques territoriales ! ABF, Mise à jour le 26 juillet 2021

Accès public à internet et services - ressources numériques

MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE
Oui	Oui	Oui	Oui, projet en cours

=> Suite à des temps d'observation en structure et suite aux entretiens, **il est établi que très peu de personnes utilisent les postes informatiques en accès libre** et ce sur l'ensemble du réseau

=> Le portail MédiaGers permet un accès aux ressources en ligne (cinéma et auto-formation) pour les usagers des 4 médiathèques.

Pour autant, **l'accès aux droits** (cf. partie 1 territoire) et **la médiation numérique** restent des enjeux. Il sera donc nécessaire de développer une offre de service dans ce sens mais dans le cadre d'une « **question numérique** » **transversale et réfléchie** (englobant notamment la Micro-Folie-2ème temps).

Projets en cours

	MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE
J501 - de construction	NON Remplacement du Linoléum sur l'ensemble des sols	NON	NON	NON
J502 - d'extension	NON	NON	NON	NON
J503 - de réaménagement mobilier	NON	NON	NON	OUI
J504 - d'informatisation de la gestion de la bibliothèque	NON	NON	NON	OUI
J505 - de création de portail Web et/ou de catalogue en ligne	NON	NON	NON	OUI
J506 - de création d'un service d'accès public à Internet	NON	NON	NON	OUI
J507 - de coopération intercommunale 2025-2027	OUI	OUI	OUI	OUI
J508 - de création de poste	NON	NON	NON	OUI
J509 - de création de nouveau fonds (musique, vidéo, etc.)	NON	NON	NON	OUI
Projet Culturel Scientifique, Éducatif et Social	NON	NON	NON	NON

Locaux et accessibilité

	MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE
Locaux dédiés	OUI	OUI	OUI	OUI
Surface	218 m ²	360 m ²	80 m ²	160 m ² (nouvel établissement)
Accessibilité au sens de la Loi du 11.02.2025	RDC OUI Étage NON	OUI ensemble du bâtiment de plain-pied	OUI mais Micro-Folie à l'étage NON	OUI mais salle d'activités à l'étage NON

=> Les surfaces minimums sont respectées :

Conformément à l'article R.1614-79 du CGCT, tout projet de construction, de rénovation, de restructuration ou de mise en accessibilité d'une bibliothèque municipale ou intercommunale principale ou de secteur doit présenter une surface strictement supérieure à 100 m² pour être éligible.

Il est question ici d'être éligible à un soutien financier dans le cadre du concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation.

À la même page, la circulaire donne cet indicateur :

« Le minimum par habitant est fixé à 0,07 m². »

Nous vous proposons ensuite cet échantillon de ratios proposés par différents documents :

	Locaux	
	Moyenne	Médiane
Surface des locaux en m ²	190	160
Soit pour 100 habitant	6,2	

Source page du site Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

La question de l'accessibilité, au sens de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, **se pose sur 3 bâtiments :**

=> Médiathèque de Sarrant - accès à l'espace Micro Folie

=> Médiathèque de Mauvezin - accès à l'espace jeunesse

=> Médiathèque de Cologne - accès à la salle d'activité

Catalogue

Livres imprimés et abonnements :

J = jeunesse A = adulte	MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE	TOTAL RÉSEAU
Livres imprimés	3500 A = 1821 J = 1679	7774 A = 5472 J = 2302	1140 A = 780 J = 360	3504 Nouvelle politique documentaire en 2025	15918
Abonnements	0 A = 0 J = 0	7 A = 3 J = 4	0	/	7
Dépôt MD	4198 A = 2066 J = 2131	7467 A = 4975 J = 2492	426 A = 223 J = 203	828	15126
TOTAL	7698 équilibré A et J	15241 équilibré A et J ?	1566	4332	31044 310/100 hab

=> 48,72 % des collections proviennent de la MD 32.

=> les collections de Saint-Clar représentent 49 % du fonds.

Comparaison avec les moyennes nationales : pour un territoire de 10 000 habitants

LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	22 610	20 740
<i>soit pour 100 habitants</i>	232	
Nombre de documents sonores	2 460	1 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	25,2	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	81%	
Nombre de documents vidéo	1 170	680
<i>soit pour 100 habitants</i>	12	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	77%	

=> Le futur réseau de médiathèque est bien **doté** en termes **de quantité de documents** (livres)

Documents audiovisuels sur support :

	MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE	TOTAL RÉSEAU
Fonds sonores	170	1119	3	0 à ce jour	
Vidéos	0	408	0		
Fonds sonores - dépôt MD 32	326	592	154		
Vidéos-dépôt MD 32	70 (mallette)	93	90		
TOTAL					2364
Sonore	496	1711	157	0	23/hab.
Vidéos	70	501	90		661 6-7 /hab.

La création des collections multimédia à Cologne permettront d'avoir une offre « conforme » au moyennes nationales pour un territoire de 10 000 hab.

À noter :

Comme pour les documents imprimés, 73% de l'offre multimédia est sur Saint-Clar.

On constate **un taux de rotation faible des documents sonores**

=> Il sera peut-être intéressant de « renforcer » l'offre musicale par une proposition de « **musique vivante** » en créant un partenariat renforcé avec l'école de musique intercommunale particulièrement dans **le secteur sud**. En effet, l'analyse des programmations culturelles des communes des médiathèques démontrent une dynamique déjà existante sur cette thématique à Saint-Clar (porté principalement par l'association ACLED Association Culture et Loisir de L'Espace Dastros).

Usagers :

	MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE	TOTAL RÉSEAU	% PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION
<u>Nouveaux inscrits 2023</u>	<u>196</u>	<u>102</u>	<u>21</u>			Cette statistique devra être établie fin 2025 avec les chiffres de Cologne
0 - 14 ans	137	30	7			
15 - 64 ans	43	45	11	NC	319	
65 ans et plus	16 (=62)	27	3			
Collectivités	0	1	0			
<u>Emprunteurs actifs</u>	<u>504</u>	<u>493</u>	<u>126</u>	<u>101</u>	<u>1382</u>	
0-14 ans	279	137	26	44	499	
15-64 ans	153	235	31	NC	807	
65 ans et plus	69	121	19	NC	209	
Total adulte	225	356	50	57		
Collectivités	12	22	76			
<u>Fréquentation</u>						
	6048	NR	NR	NR	?	

Comparaison avec les moyennes nationales : âge des emprunteurs en France

39% : 0 à 14 ans

45% : 15 à 64 ans

16% : 65 ans et plus

Source : Ministère de la culture 2023

=> Les 4 médiathèques du réseau :

36% : 0 à 14 ans

58 % (hors Cologne) : 15 à 64 ans

15 % (hors Cologne) : 65 ans et plus

=> On constate donc que les profils d'emprunteurs correspondent aux moyennes nationales.

De plus, bien que la population du territoire soit considérée comme « vieillissante ». Ces publics ne sont pas surreprésentés dans les médiathèques du territoire.

Détail par commune d'origine :

Bibliothèque de Mauvezin

Code quartier	000	001 - MAUVEZIN	002 - SOLOMIAC	003 - LABRIHE	004 - AUGNAX	005 - SAINT SAUVY	006 - MANSEMPUY	007 - SAINTE MARIE	008 - SAINT ANTONIN	009 - MONFORT	010 - SAINT GEORGES	011 - SEREMPUY	012 - SARRANT	013 - TOUGET	014 - COLOGNE	Total
Total	129	239	10	12	2	12	2	2	2	21	2	2	15	12	7	497

Saint-Clar

Code quartier	000	001 - SAINT-CLAR	002 - TOURNECOUPE	003 - SAINT-CREAC	004 - AVEZAN	005 - BIVES	006 - CADELHAN	007 - CASTERON	008 - ESTRAMIAC	009 - GAUDONVILLE	010 - ISLE-BOUZON (L)	011 - MAGNAS	012 - MAUROUX	013 - PESSOULENS	014 - SAINT-LEONARD
Total	170	96	18	3	6	1	2	1	1	11	23	3	9	4	8

Total
356

Sarrant

Code quartier	000	Total
Total	75	75

Source : Extraction ORPHÉE NX-SIGB MD32 code quartier

=> On constate que :

- les adhérents de **Saint-Clar et Cologne** proviennent également des communes limitrophes = **rayonnement cantonal**.

- En revanche, ce sont principalement des **habitants de Mauvezin** qui fréquentent la **médiathèque municipale**.

- **Ce sont uniquement les habitants de Sarrant** fréquentent la **médiathèque du village**.

En revanche, la Médiathèque Départementale souhaite relativiser la précision de ses données chiffrées.

En effet, il existe une disparité (en fonction de chaque médiathèque) dans la manière de renseigner les champs lors notamment des inscriptions.

Ainsi, une proposition d'uniformisation ou a minima un temps échange sur les champs et leur incidence dans l'élaboration de statistiques seront proposés aux membres du réseau au niveau départemental et intercommunal.

Prêts :

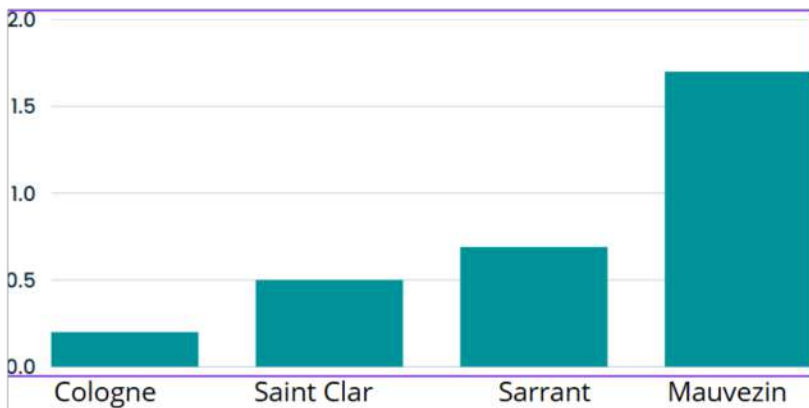
	MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE
<u>Livres</u>	13155	8647	1085	Voir à partir du 01/06/25
Adultes	10052	5217	676	
Enfants	13155	8647	409	
Dont collectivités	1852	1067	0	
	MD 3257	MD 4948	MD NR	
<u>Périodiques</u>	0	161	0	
		A 74		
		J 87		
<u>Documents sonores</u>	257	901	13	
Adultes	132	868	11	
Enfants	125	33	2	
Collectivité	0	8	0	
<u>Documents vidéo</u>	221	571	39	
Adultes	131	365	18	
Enfants	90	206	21	
<u>Autre</u>	0	0	0	
<u>TOTAL</u>	13633	10281	1137	
Adulte	3366	6525	705	
Jeunesse	13633	4034	432	

Calcul des taux de rotation :

Le taux de rotation d'un document indique le nombre d'emprunt de ce document sur une durée donnée, le plus souvent une année. Plus le chiffre est élevé, plus le taux d'utilisation est intensif. En pratique, il se calcule rarement pour un seul document mais plutôt pour une partie de la collection. C'est un indicateur qui permet d'évaluer l'adéquation de la collection à la demande du public. Il permet donc de mesurer l'intérêt que le public porte à chaque fonds.

Une fois les chiffres produits, il faut rester très prudent lors de leur analyse. En effet de nombreux facteurs propres à chaque établissement peuvent influencer ce taux : la durée du prêt, la facilité ou pas de le prolonger, le nombre d'exemplaires d'un même titre, l'état de la collection prise en compte, ses objectifs, etc. On peut néanmoins penser qu'un taux élevé de sorties, par exemple, plus de neuf sorties par an, signifie qu'il n'y a pas assez d'offre pour la demande, un taux trop bas, inférieur à 3 révèle une offre inadaptée en qualité ou en quantité.

Exemple des livres imprimés hors abonnement :



Taux de rotation Livres imprimés Document CCBL 2025-SDLPI

Le taux de rotation des livres imprimés est globalement **faible**.

Cette donnée reste à affiner par type, classe de documents et à mettre en perspective avec les fonctionnements de chaque établissement.

Constat 5

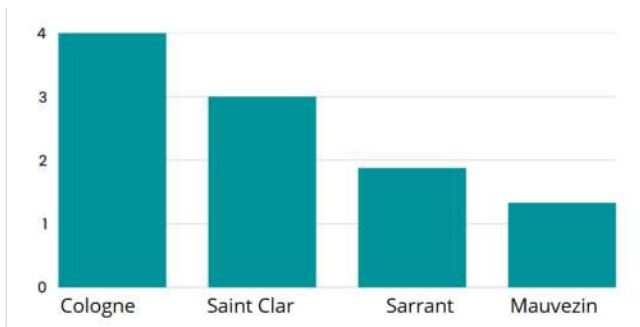
=> Un accompagnement sur l'élaboration de **politiques documentaires** au niveau municipal et intercommunal est peut-être à mener.

De plus, après des temps d'observation dans les structures, la question du **pluralisme des collections** est peut-être également à poser.

Dépenses et ressources :

	MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE
Investissement	0			
Personnel salarié	17592	21224	NC	
Fonctionnement	736	? EVS	330	
Action culturelle	532		150	
Équipement	204		30	
Communication	0		150	
Informatique				
Dépenses d'acquisition	3043	4011	650	3800

Rappel : dépenses d'acquisition = 2,00€ par habitant-Convention Conseil Départemental



Dépenses d'acquisition par habitant - document CCBL -SDLPI-2024

=> Les dépenses d'acquisition de Sarrant et Mauvezin sont en deçà des recommandations.

Personnel :

MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE
0,5 ETP titulaire C	1 ETP titulaire B	0.06 ETP	0,8 ETP titulaire (recrutement en cours)
	24h médiathèque		
	4h événementiel		
	7h EVS		
15 bibliothécaires volontaires	7 bibliothécaires volontaires	7 bibliothécaires volontaires	9 bibliothécaires volontaires
1,5 ETP	0,2 ETP		

Constat 6

=> **Agent : 2.06 ETP pour l'ensemble du territoire**

Si l'on compare ces chiffres avec les moyennes nationales pour un territoire de 10 000 habitants on voit clairement que **les moyens humains déployés pour la Lecture Publique sur notre territoire sont insuffisants.**

Le poste de chargée de mission Culture - Lecture Publique CCBL = 1 ETP permet une augmentation à 3,06 ETP pour 2025-2027. Il resterait malgré tout un delta de 1,64 ETP.

=> **28 bibliothécaires bénévoles**

La place du volontariat est donc déterminante mais ne peut totalement « compenser » l'absence de professionnels qualifiés.

Partenaires :

MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE
Scolaires 6 Accueil publics spécifiques 13,5 Collège	4 Centre médico-social Maison de retraite Centres sociaux Centre de loisirs Petite enfance PJJ	1	Voir projet

Actions :

	MAUVEZIN	SAINT-CLAR	SARRANT	COLOGNE
Au sein des établissements	16 accueils de classes 9 classes 198 élèves Collège 4 accueils 1 classe Exposition Séance de conte	46 accueils de classe 2 classes 100 élèves Expositions 10 : 100 pers. Conférence 7 150 pers. Rencontres lectures Concert 2+ Projection : 200 pers. Conte 6 : 50 pers. Ateliers d'écriture 12 : 10 pers.	10 Lecture 170 pers.	Voir projet
En dehors des établissements	NON	NON	OUI 3 220 École 14	Voir projet

EN MAI A LA MEDIATHEQUE DE ST-CLAR

Expo Artiste Autiste à une lettre près, gemmaux d'Audrée Doreau 

Le choix de l'étagère (nos coups de cœur)
Jeudi 2 mai à 15h 

Après-midi jeux ados/adultes
Apportez vos jeux, découvrez en d'autres et jouons ensemble !
Samedi 11 mai de 14h30 à 17h, à partir de 10 ans 

Vide-bibliothèque (des livres à petit prix !)
Dimanche 12 mai de 9h à 17h 

Visite-conseil d'Arbres et paysages 32
Envie de réensauvager / planter une forêt-jardin à l'avenir ?
Profitez de conseils pratiques et du constat d'A&P32
Lundi 13 mai à 14h30, rdv à 14h15 pour covoiter, **sur inscription*** 

Ateliers santé seniors
Avec Sylvie, découvrez comment mieux manger, mieux vieillir.
Vendredi 17, 24, 31 mai, 7 et 14 juin de 10h à 12h, **sur inscription*** 

Yoga relaxation pour les enfants (à partir de 5 ans)
Michèle propose aux enfants de s'initier au yoga et à la relaxation
Mercredi 22 mai à 15h, **sur inscription*** 

Atelier créatif Vive les parents !
Pour les petits dès 2 ans, parents bienvenus
Samedi 25 mai à 9h30 et 14h30, **sur inscription*** 

Rencontre avec Myriam Leroy pour *Le mystère de la femme sans tête*
Jeune Russe exilée en Belgique, Marina Chafroff fut, sur ordre de Hitler, décapitée à la hache en 1942. Cette mère de famille au courage extraordinaire, sacrifiée pour que vivent des innocents, aurait dû marquer l'Histoire. Elle est pourtant tombée dans l'oubli. Comment a-t-elle été refoulée de nos mémoires ?
L'autrice Myriam Leroy nous présente son dernier roman
Samedi 1er juin à 10h30 à La méridienne (covoiturage, **sur inscription***) 

* Adhésion nécessaire aux Amis de la médiathèque
EVS de St-Clar 05 62 07 49 12 amismediathequestclar@gmail.com 

Programme de mai 2024 de la médiathèque de Saint-Clar

Constat 7

On note :

- qu'il reste une marge de manœuvre **dans le développement des partenariats**,
- qu'à l'échelle du territoire, **l'offre d'animation est diversifiée** mais reste sectorisée
- **que les scolaires sont accueillis**
- **que l'actualité des médiathèques de Mauvezin et Sarrant n'est pas aisément accessible au non usagers**

On constate également que peu d'actions **hors les murs sont mises en place dans un contexte où la mobilité et le déploiement d'une offre pour les publics empêchés sont des enjeux**.

Leviers : moyens humains-temps dédiés - donner une dimension plus opérationnelle au poste de chargée de mission ? -montée en compétence des bibliothécaires volontaires.

1.3 Les points lecture ou points d'accès réseau

Définition :

- « => Constitue la porte d'entrée de la lecture publique
- => Contribue à la vie de sa commune
- => Propose un accès aux collections

Les conditions minimales de fonctionnement

Son budget annuel d'acquisitions est d'au moins 0,50 € par habitant

Ses horaires d'ouverture hebdomadaire : 4 heures minimum

Son personnel : bénévoles formés (ayant suivi une formation initiale de moins de 5 ans)

Sa surface est de 25 m² minimum »*

**Définition de la médiathèque départementale de l'Oise*

A l'instar des médiathèques structurantes, pour les Points lecture de la CCBL, toutes les conditions ne sont pas nécessairement remplies, nous les dénommerons tout de même ainsi.

Il existe **8 points lecture (ou points d'accès réseau)** dont **6** sont desservis par la MD 32
7 sont municipaux
1 est associatif

Nature et présentation des données :

De part, **leur taille, leur faible activité et l'absence d'informatisation**, les points lecture possèdent peu de données statistiques sur, par exemple, leurs collections, leur rotation, leur fréquentation, les adhérents actifs etc.

Constat 8

=> Les structures pourraient être accompagnées dans la production de ce type de données.

A minima un inventaire de l'ensemble des collections disponibles pourrait être fait en 2025.

La médiathèque départementale a, quant à elle, une visibilité sur les documents en dépôt :

COMMUNES	POINTS-LECTURE	ÉCOLES
Encausse	31	170
Pessoulens	108	
Solomiac	789	140
Cologne	837	209
Monfort	273	120
Monbrun	72	137
Saint-Brès	96	
Tournecoupe		132
Touget		132
Saint-Georges		34
Total par type de dépôt	2206	1074
Total	3280	

Source : tableau Médiathèque Départementale 32 - Novembre 2024

Les entretiens individuels sont donc la principale source de données : **6 points-lecture visités.**

COMMUNES	VOLONTAIRES	COLLECTIONS	LIEU	EMPRUNTEURS	SERVICES
Pessoulens 138 hab.	1 personne ressource Élue- commission culture Volontaire à Saint-Clar Lectrice ++	Dons (pas inventaire) Pas de dépôt Armoire	Mairie	2	Horaires Mairie Mardi-jeudi 8h30 à 12h00 Gratuit Prêt-retour
Encausse 436 hab..	1 REPRISE	Dons (pas inventaire et à trier) Pas de dépôt Armoire	Mairie	0	Horaire Mairie Lundi 08h30-12h00 17h00-19h00 Gratuit Prêt-retour
Saint Antonin 155 hab.	2 Personnes ressources Animation du village	Dons (pas inventaire) Pas de dépôt Pas classé	15m2 dédié PMR	0	Lundi et vendredi 9h00 à 12h Gratuit Prêt-retour

COMMUNES	VOLONTAIRES	COLLECTIONS	LIEU	EMPRUNTEURS	SERVICES
Monbrun 405 hab.	4 Association Livres et Bavardages Personnes ressources Animation Projet Illustration	Dons (pas d'inventaire) Dépôt MD 32 Classement fictions (genre) documentaires	Espace dans la salle des fêtes PMR	15	Ouverture 2 ^{ème} mercredi du mois et 3 ^{ème} samedi Gratuit Plus d'animation Prêt-retour Asso de loisirs culturels et créatifs Jeux
Monfort 513 hab.	3 Personnes ressources Contact avec l'école	Dons (pas inventaire) Dépôt MD 32 Classement Adulte-jeunesse + espaces+ aménagement fictions (genre)- documentaires (classe) Signalétique	50m ² dédié PMR	10	Ouverture Mercredi matin Samedi matin 10h30 - 11h30 5€ Prêt-retour
Saint-Brès 71 hab.	3 Personnes ressources Goût de la lecture Partenariat Réseau- rencontres	Dons (pas inventaire) Dépôt MD Pas classé	35m ² env. dédié PMR	5	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi du mois 10h-12h Gratuit Prêt-retour

Constat 9

=> Un vivier de **15 volontaires** qui ont tous exprimé l'envie de se rencontrer et d'essayer de faire vivre, même différemment, la lecture sur leur commune et leur territoire.

=> **Seulement 32 personnes sur 1718 habitants fréquentent** les points lecture

=> **Des partenariats sont possibles** avec les écoles, les ALAE et les ALSH situés sur la commune (voir supra carte environnement partenarial enfance-jeunesse)

=> **Un service de prêt-retour qui ne fonctionne pas** ainsi il sera nécessaire de:

- « Travailler » les collections et les conditions d'accès

- et/ou aller vers **d'autres services** : point relais d'autres dispositifs (conseiller numérique par exemple, projets développés dans le cadre de la CTG), événement, lecture à voix haute dans les écoles -portage à domicile, soirées ou après midi sur temps de loisir des familles (rencontres apprenantes- soirées jeux) ?

Comme dit précédemment, dans une logique d'accessibilité et de proximité, un lien est à créer entre les points lecture et les médiathèques structurantes et ce par secteur – piste à travailler dans le cadre du réseau et avec la MD32

Point de vigilance : comment organiser l'animation du réseau de points lecture ET du réseau des médiathèques qui sont parfois sur des « niveaux » de préoccupation et d'enjeux différents, qui regroupent **47 personnes** et **qui se déploient sur un territoire étendu** ?

1.4 La bibliothèque associative « Libre de Lire »

Il y a **1** bibliothèque associative située à Touget (501 habitants).

Elle est animée et gérée par **7** bénévoles.

En adéquation avec son projet « Libre de », elle ne souhaite pas, aujourd'hui, intégrer un réseau qu'il soit départemental ou intercommunal.

Elle remplit pourtant tous critères du « point lecture » voire sous certains aspects ceux de la « **bibliothèque de proximité** ».

- Un local dédié, aménagé, organisé par espace
- Une collection classée et valorisée (table de présentation, signalétique etc.) -démarche de sélection/pas d'inventaire/pas informatisé
- Un budget de fonctionnement et des acquisitions en fonds propres (200,00€ et cotisations)
- 120 adhérents actifs
- Des partenariats avec les écoles, les assistant(e)s maternel(le)s du village et l'ALSH
- Ouverture 3h par semaine (samedi matin et mardi soir)
- Organisation d'un salon des auteurs locaux (200 personnes/ 40 auteurs exposants), café littéraire 1x par trimestre
- Outils de communication
- Un projet

Constat 10

La lecture publique une thématique qui mobilise.

En effet, le réseau compte aujourd'hui **43 bibliothécaires volontaires**.

Cette dynamique de participation citoyenne est à conserver.

Pour cela, il peut être intéressant de proposer d'autres manières de s'engager en bibliothèque et de permettre aux volontaires qui le souhaitent, de développer ou de valoriser de nouvelles compétences

2. L'illustration

La Communauté de Communes Bastides de Lomagne se caractérise par la présence sur son territoire d'un **vivier d'acteurs réunis à Sarrant autour de la thématique de l'illustration**.

La Communauté de Communes soutient ces acteurs et s'est saisie de la thématique qu'elle déploie sous différentes formes.

2.1 L'illustration en Bastides de Lomagne en quelques dates clefs

2000 : Création de l'association LIRES Lieu pour l'Initiative, la Rencontre et l'Échange à Sarrant

Ouverture de la Librairie-Tartinerie « Des Livres et vous » à Sarrant

2014 : 1ères Estivales de l'illustration à Sarrant

2017 : Création de La Maison de L'Illustration

Suite à formation action organisée par la CCBL, l'illustration est identifiée comme levier de développement touristique pour le territoire.

III. La stratégie

- Comment répondre aux enjeux, agir sur les points faibles, bonifier les points forts ?

Les axes stratégiques du développement touristique du territoire :

- **Axe 1 Faire de l'illustration un thème distinctif, fil rouge du territoire**
 - Développer le village de l'illustration, point d'ancrage de la démarche
 - Lancer une opération test
 - Organiser le rayonnement sur le territoire : découverte, pédagogie, animation...
 - Créer des offres touristiques à partir du thème : ex. : des stages, des randonnées illustrées,...
 - Décliner l'illustration sur tous les supports de communication, de vente, packaging, signalétique...

Extrait présentation 2017

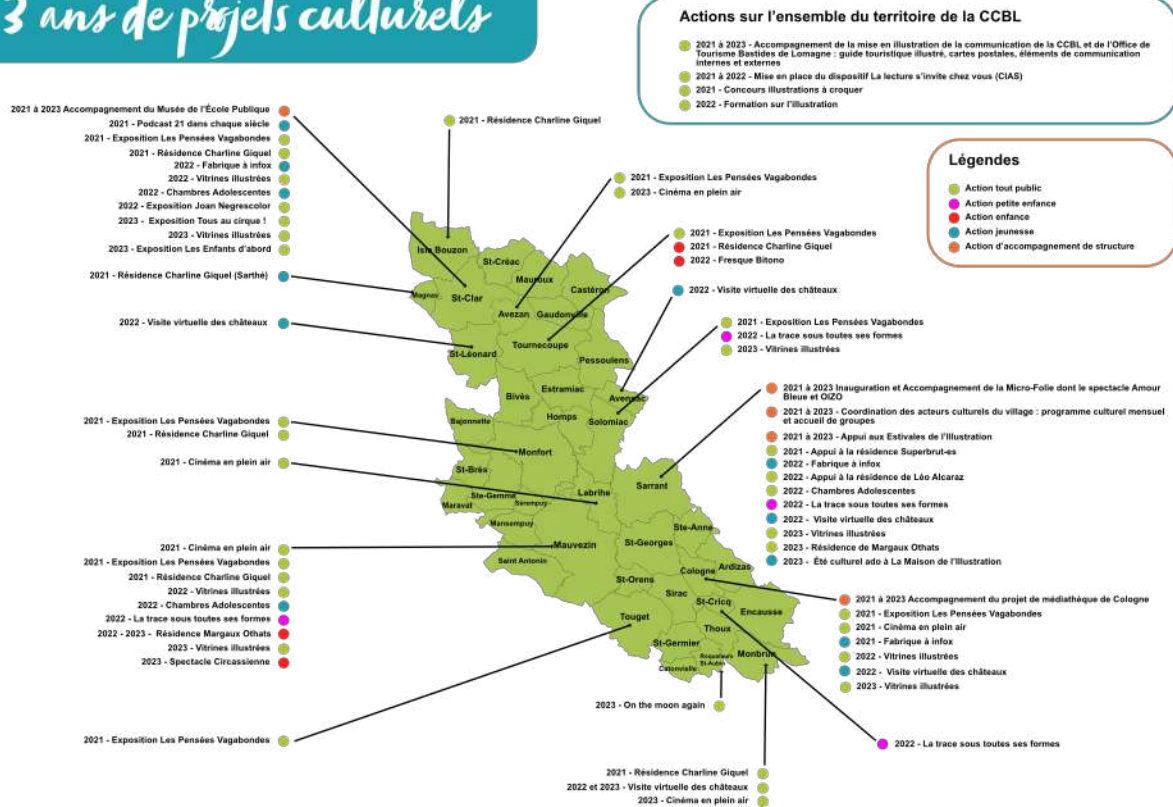
2019 : Création d'un pôle de l'illustration
 Coordination/ Coordinatrice culture CCBL

2021-2023 : un 1er Contrat Territoire Lecture et une volonté de développement culturel sur le thème de l'illustration (co financement européen / LEADER) qui se traduit par 3 ans de projets culturels sur l'ensemble du territoire

2021 : Ouverture de la Micro-Folie à Sarrant et création des ateliers Charrette



3 ans de projets culturels



Cartographie des projets culturels 2021-2023 bilan CTL - CCBL

2023 : Départ de l'association LIRES

2024 : Restructuration du pôle de l'illustration

Réorientation de la stratégie culturelle de la CCBL vers la Lecture Publique. L'illustration sera abordée à travers ce prisme.

+ changement du mode d'accompagnement (support en ingénierie-aide ponctuelle par projet)

De plus, à l'occasion de la réactualisation de leurs outils de communication, l'équipe de l'Office de Tourisme s'interroge sur la pertinence de la « destination » illustration.

2.2 Sarrant, village de l'illustration : des acteurs et un projet identifié sur le territoire

Aujourd'hui le pôle de l'illustration est composé de :

- **La Maison de l'illustration** (association) (pas de salarié)
- **La Librairie-Tartinerie** (librairie indépendante) (3 salariés)
- **La Micro Folie** (équipement municipal) (1 Volontaire Territorial en Administration jusqu'au 31/05/25)
- **Les ateliers Charrette** (collectif d'artistes illustrateurs)

Sarrant accueille également les « **Brigades du livres** » qui regroupe 6 habitants du village lecteurs à voix haute.

Si chaque entité a un statut et un projet propre, tous œuvrent pour une programmation coordonnée et cohérente au niveau du pôle et ont le souci d'un rayonnement à l'échelle du territoire de la CCBL.



Capture d'écran - agenda et actualités- Site Mairie de Sarrant

LaMIS et le projet Terre d'illustration

La nouvelle gouvernance de l'association cherche des solutions pour permettre un fonctionnement pérenne et ajusté de la Maison.

Un questionnaire autour du dépôt d'une demande d'aide dans le cadre du **Fonds d'Innovation Territorial** est en cours. Une telle démarche induirait la participation de la CCBL **comme partenaire privilégié et co financeur**.

Il s'agira donc d'arbitrer politiquement sur ce point au 1er trimestre 2025.




Table des matières	
Préambule.....	4
Le projet de LaMIS	8
Lire le monde.....	9
Dire le monde.....	9
Cinq champs d'intervention	11
Soutien à la création artistique	11
Ateliers d'artiste.....	12
Vente d'œuvres illustrées	12
Développement de l'éducation artistique et culturelle	13
L'Enseignement Artistique.....	13
Renforcement du lien social	14
L'Atelier d'Artiste Pour Tous.....	14
Participation à la vie culturelle et artistique du territoire	14
Expositions d'œuvres illustrées.....	15
Location d'expositions	16
Contribution au rayonnement et de l'attractivité du territoire.....	16
LaMIS, partenaire des acteurs locaux	17
LaMIS, centre de ressources	17
Annexes.....	19
Annexe 1 – Un manifeste pour LaMIS.....	20
Annexe 2 – Une histoire sans mot	24
Annexe 3 – Les valeurs de l'association.....	25

Extrait -Projet LaMis 2023-2025

Dans son projet associatif, LaMis confirme :

- sa dimension territoriale
- son rôle de facilitateur d'accès à la culture, à la lecture et à l'information culturelle
- sa volonté d'être créateur de liens sociaux.

La Micro Folie

Freins : L'équipement est peu fréquenté et son développement est mis à mal en l'absence **d'un emploi dédié et fixe**.

La question de la non accessibilité PMR et la position des locaux dans le village (initialement temporaire) interroge également.

Points forts : un espace adapté, aménagé et dédié, équipé, des ressources partagées et en ligne, un réseau de Micro Folie.

Points à travailler :

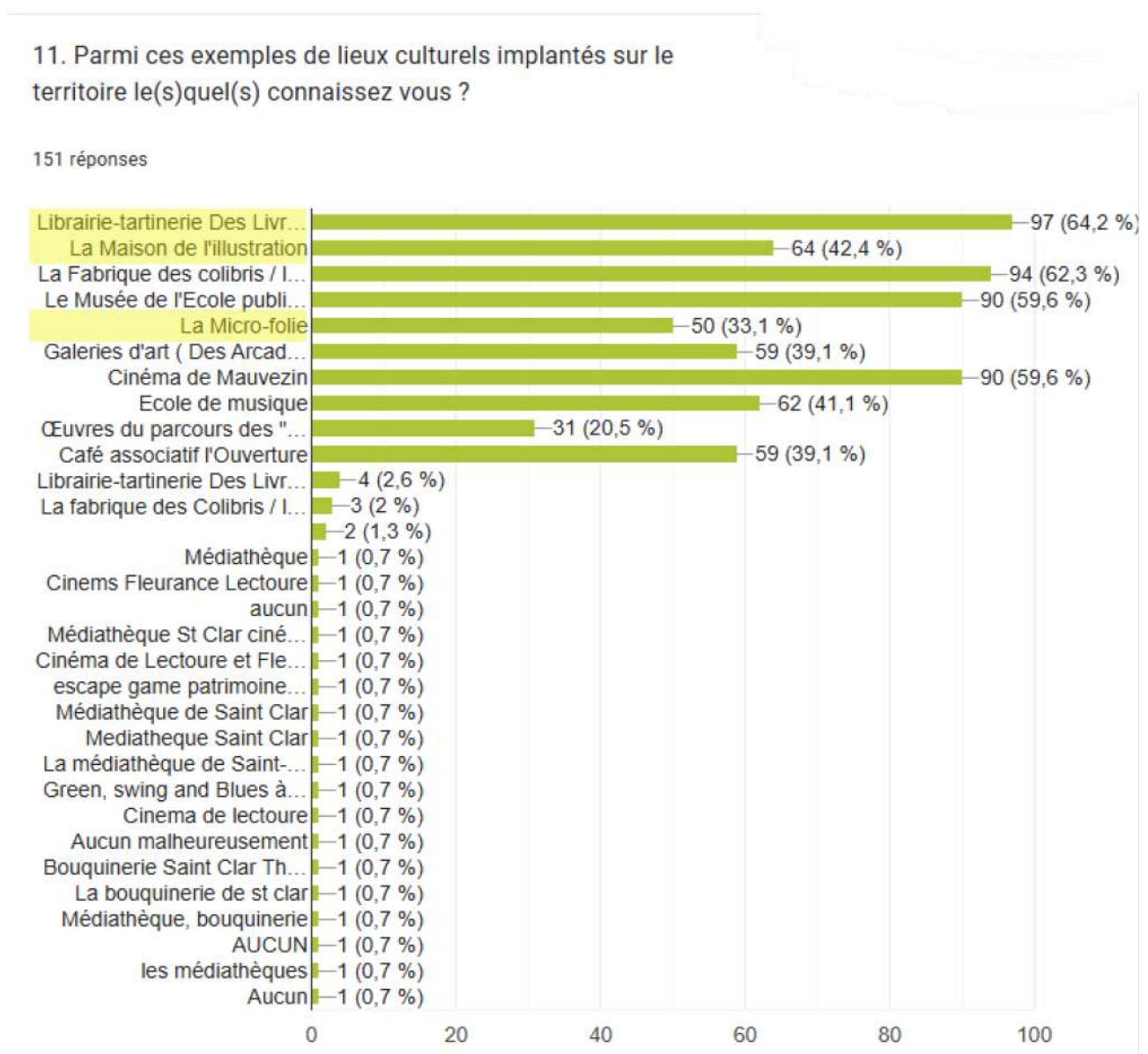
- **Accessibilité** : vers un projet de réhabilitation de l'école en Centre culturel
- **Mutualisation-optimisation d'un lieu et d'un matériel spécifique** : faire circuler le matériel dans les médiathèques ou organiser des sorties depuis les médiathèques à la Micro folie (soutien logistique véhicule CCBL ?)

- **Mutualisation de personnel** : exemple Micro Folie-LaMIS ; Micro Folie Médiathèque de secteur, accompagnement des services civiques par un professionnel permanent sur le territoire

De plus, il s'agit donc de **penser systématiquement à l'intégration de la Micro-folie** lors de l'élaboration des projets liés aux arts-visuels, au numérique et au patrimoine (exemple lien avec le projet de Centre d'Interprétation des Bastides).

Pertinence du thème de « l'illustration » et ancrage territorial

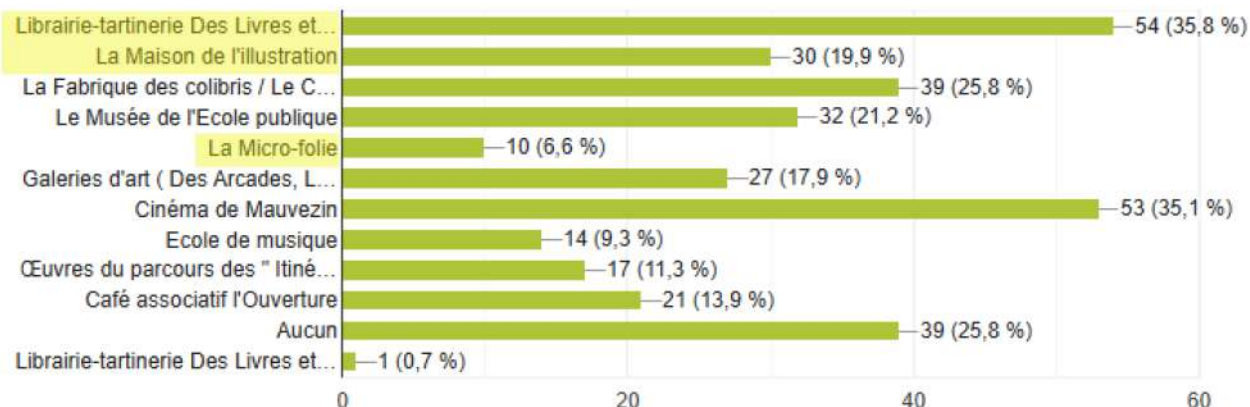
=> Des lieux identifiés et fréquentés par les répondants



Sources : Résultats questionnaire « la culture et la lecture en Bastides de Lomagne » CCBL diagnostic Lecture Publique 2024 151 répondants

12. Lequel ou lesquels fréquentez vous ?

151 réponses



De plus, lors des entretiens individuels, à la question : « quels autres acteurs et équipements culturels sont présents sur le territoire ? » 56 personnes sur 58 ont « spontanément » cité au moins un acteur du pôle de l'illustration. Ces chiffres sont néanmoins à relativiser en raison du contexte de l'entretien.

Plus généralement, la thématique de l'illustration et sa place dans le projet de développement culturel de la CCBL sont aussi identifiées.

58 personnes sur 58 ont répondu positivement à la question : « Savez-vous que l'illustration « est au cœur » du projet de développement culturel de la CCBL ? »

« Qu'en pensez-vous ? », 55 personnes (dont les élus interrogés) sur 58 y sont favorables.

Constat II

=> L'illustration reste donc une thématique forte

Au regard de l'historique de la thématique sur le territoire, la continuité du partenariat avec la CCBL, quelle qu'en soit la forme, est logique.

De plus, les acteurs font intégralement partie de l'écosystème territorial du livre et participe au développement de la lecture sur le territoire.

3. Autres acteurs du livre et de la lecture identifiés sur le territoire - en images

- La bouquinerie à Saint-Clar (auto entreprise) /bouquiniste : Nathalie Davasse



- L'artiste et médiatrice Isabelle Fouillet à Cologne : affiche atelier avec l'Association Arcolan et extrait magazine Grizette - le féminin du sud

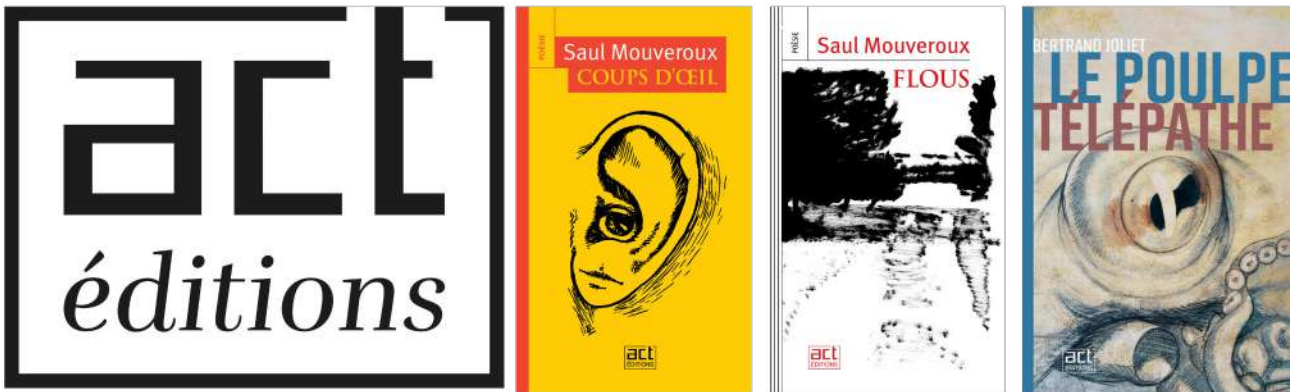


Elles sont
l'Occitanie

Isa Fouillet



- ACT éditions, maison localisée à Saint-Antonin : extrait de catalogue

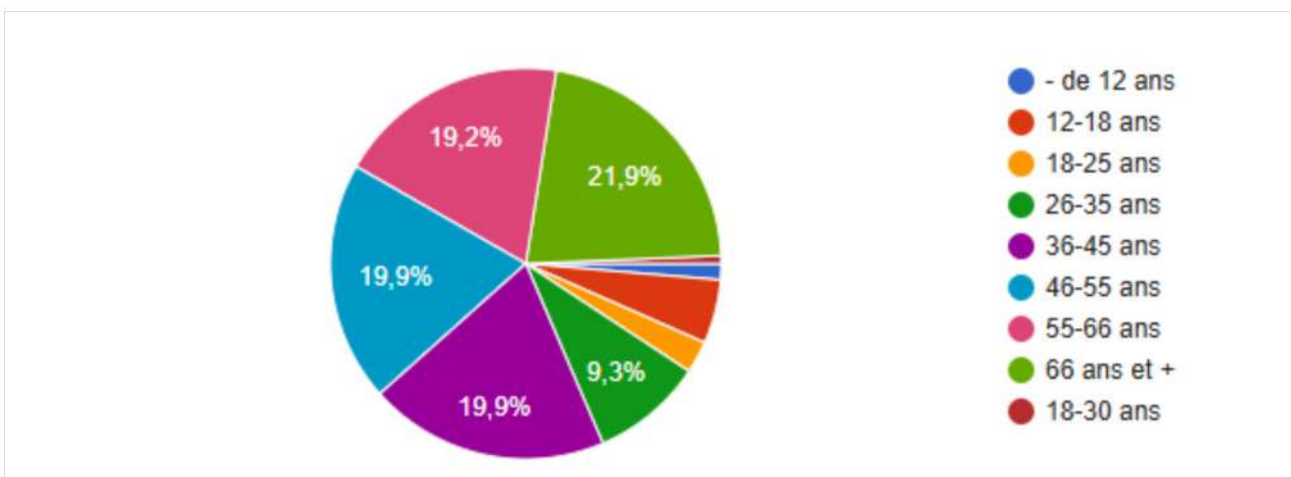


- L'autrice Cindy Triaire à Cologne



4. Culture : pratiques et perceptions sur le territoire - synthèse de l'enquête « La culture et la lecture en Bastides de Lomagne »

4.1 Profil des répondants



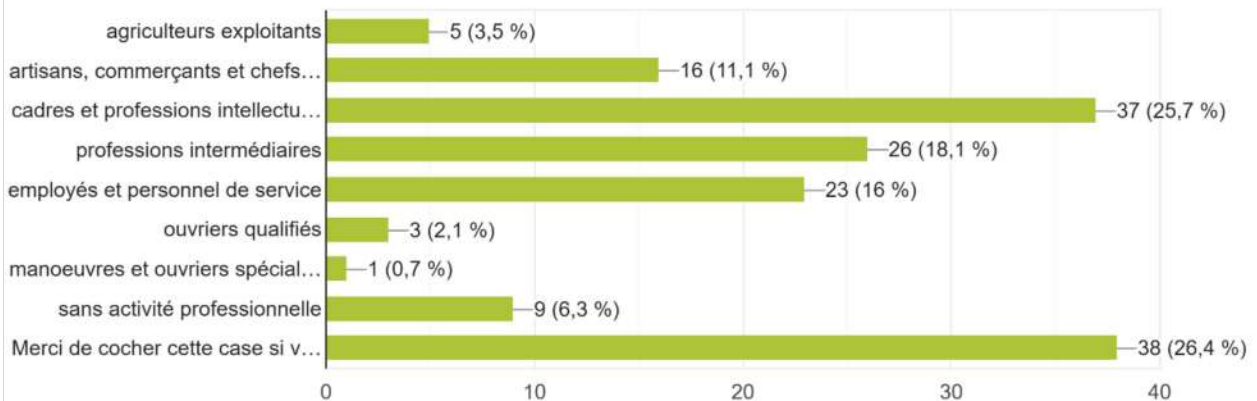
3. Quel est votre niveau de formation ?

146 réponses



4. Quelle est votre catégorie socio professionnelle ?

144 réponses



Constat 12

Aux vues du nombre de répondants et d'une certaine unicité des profils, les résultats de l'enquête ne permettent pas de faire une extrapolation.

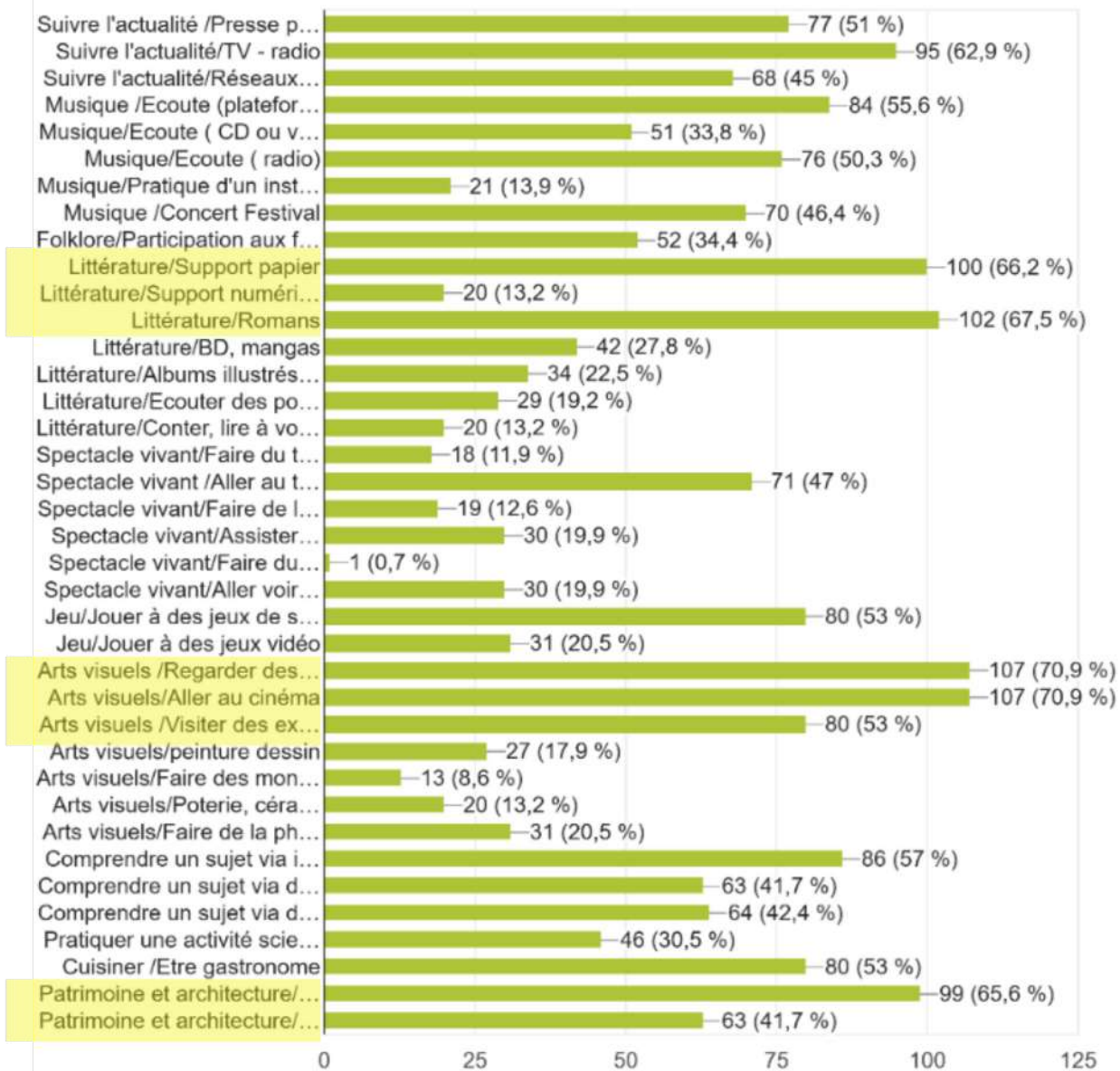
=> Notre démarche étant évolutive, une méthode « par panel » sera peut-être à mise en place dans le cadre de l'évaluation du schéma.

Pour autant, cette enquête nous donne **des indicateurs**.

4.2 Les pratiques et les centres d'intérêt des répondants

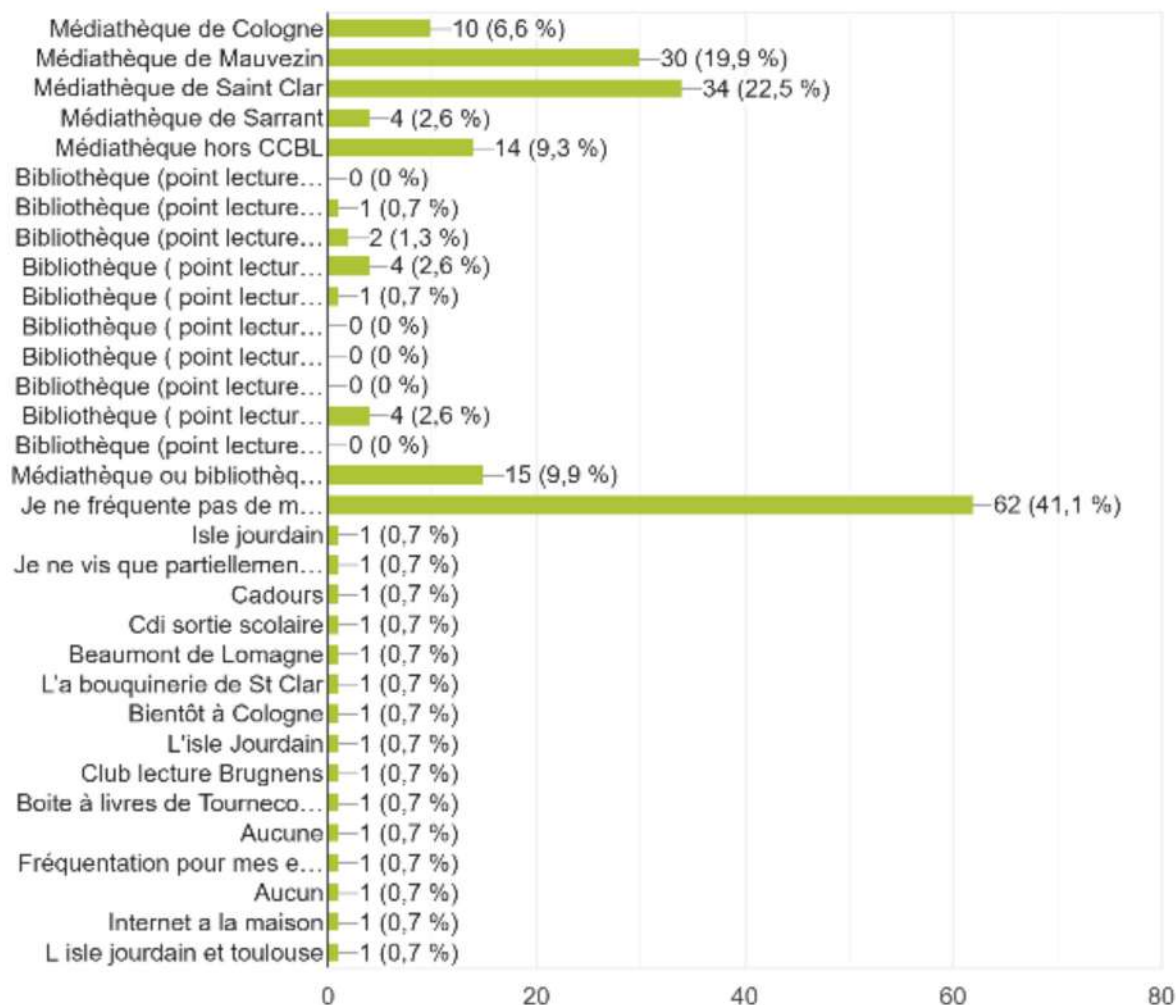
6. Dans le domaine culturel, quels sont vos pratiques et centres d'intérêt (plusieurs réponses possibles) ?

151 réponses



14. Fréquentez vous une ou des médiathèques/bibliothèques (points lecture) suivantes?

151 réponses



Rappel : cette enquête a été diffusée en ligne et a fait l'objet de questionnaires en face à face dans l'espace public. Elle n'a pas été posée spécifiquement en médiathèque. Le principe étant de sonder également des non usagers.

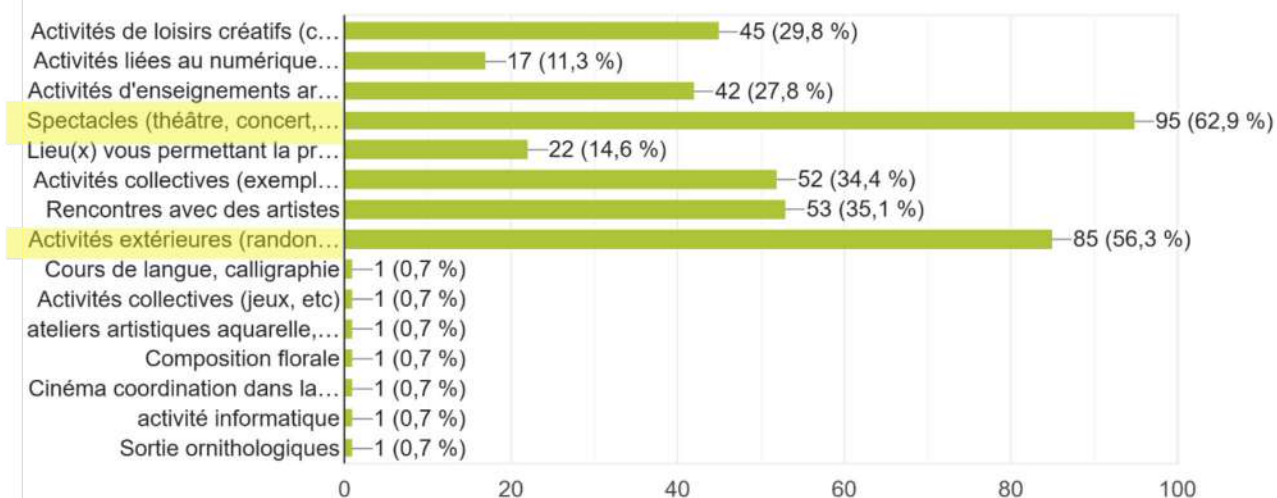
41% des répondants ne fréquentent pas les médiathèques.

Le 1er centre d'intérêt des répondants est :

- le **cinéma** (à domicile ou en salle) **70,9%**
- la **littérature 66,2%** est en deuxième
- le **patrimoine 65,6 %** arrive en troisième position.

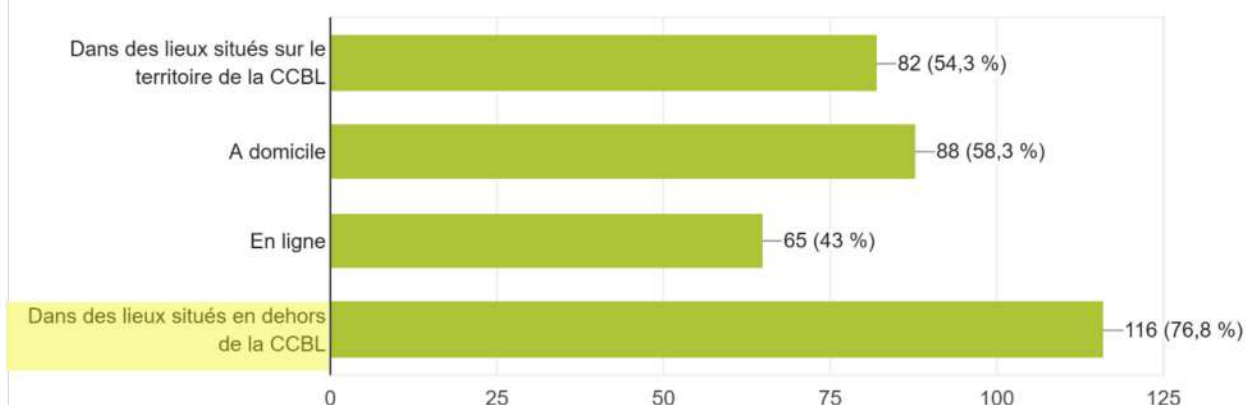
18. A quel(s) type(s) d'activités/lieux préféreriez vous avoir accès à proximité de chez vous ? (plusieurs réponses possibles)

151 réponses



8. Où se déroulent la majorité de vos sorties et activités artistiques et/ou culturelles ? (3 réponses max)

151 réponses



Constat 13

=> Les médiathèques ont indéniablement un rôle à jouer dans **les domaines du Cinéma et Littérature** (collection (dont ressources en ligne) -diffusion-médiation)

Pour le « patrimoine », cela interroge peut-être aussi **les missions de conservation des fonds locaux** et/ou leur développement dans les structures municipales du réseau mais aussi l'intérêt d'actions de **médiation sur ce thème**.

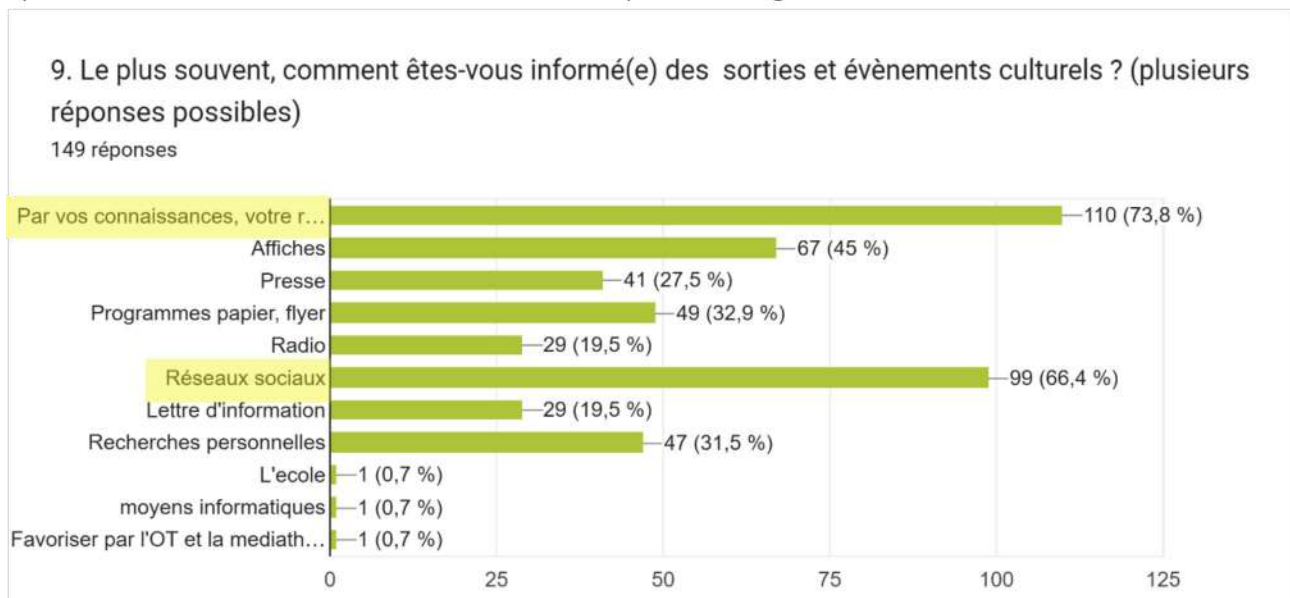
Piste /exemple pour Cologne : un fonds dédié aux Bastides, multi supports, en lien avec le projet de réhabilitation du Centre d'Interprétation des Bastides et la Micro-Folie.

On note aussi :

=> Un attrait pour le spectacle vivant et les **activités culturelles en extérieure**

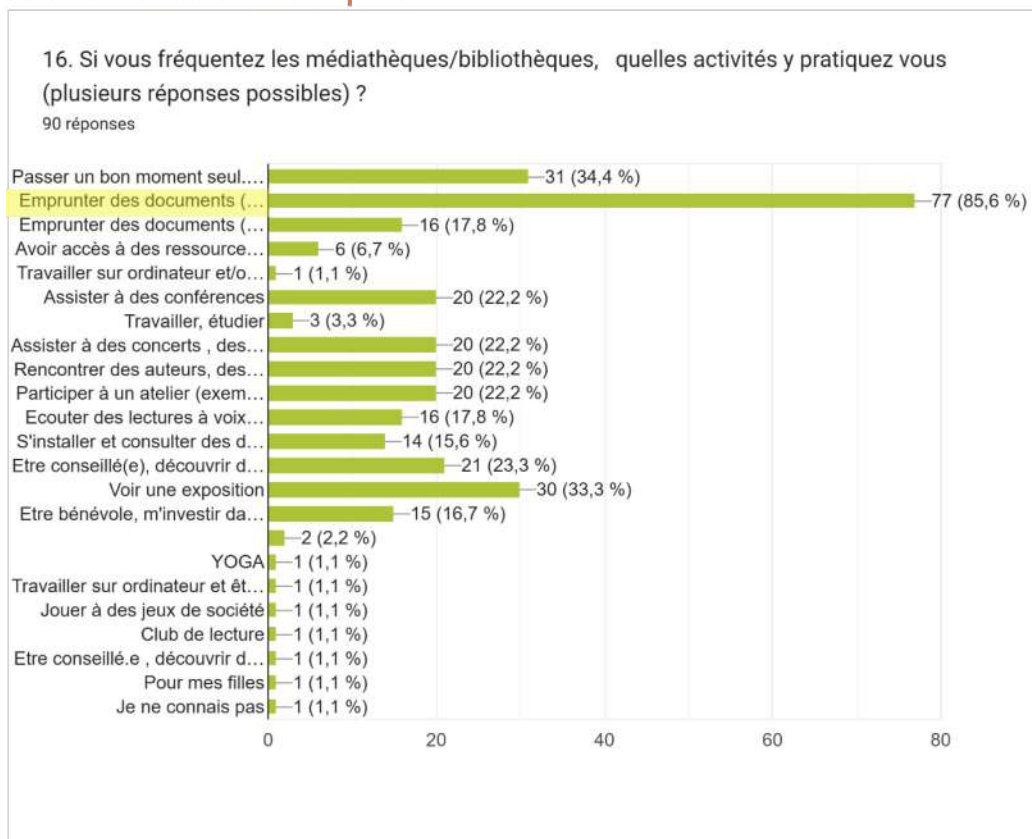
=> Que les répondants ne fréquentent pas certains lieux culturels principalement par méconnaissance et manque de temps. Cela soulève **la nécessité de mieux communiquer**.

De plus, ils organisent la majorité de leurs sorties culturelles hors de la CCBL. Ceci peut s'expliquer par le fait d'équipements culturels (hors médiathèques) sur le territoire et qu'Auch ou Toulouse mieux dotés ne sont pas si éloignés.



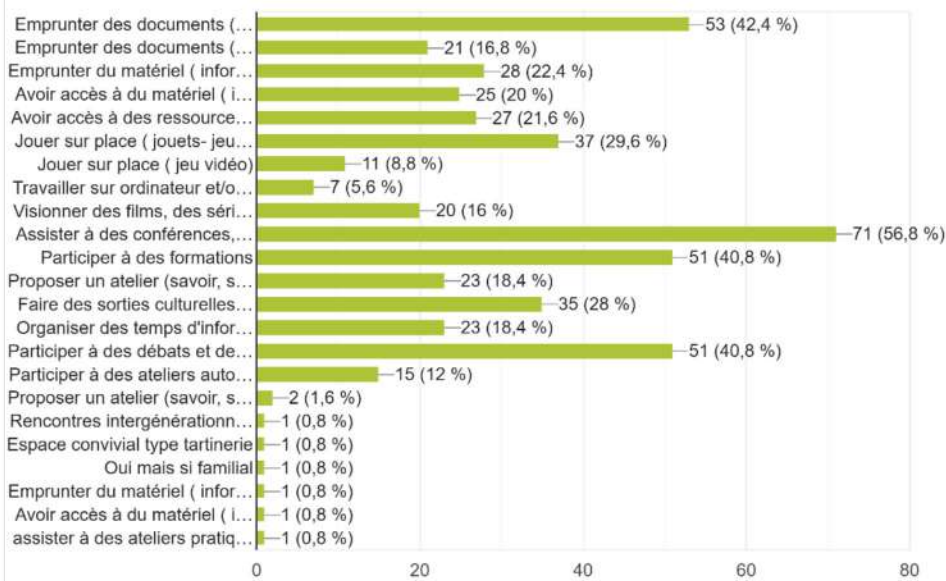
=> **Le bouche à oreille et les réseaux sociaux** sont les principales sources d'information pour les sorties et les événements culturels.

ZOOM : Les médiathèques



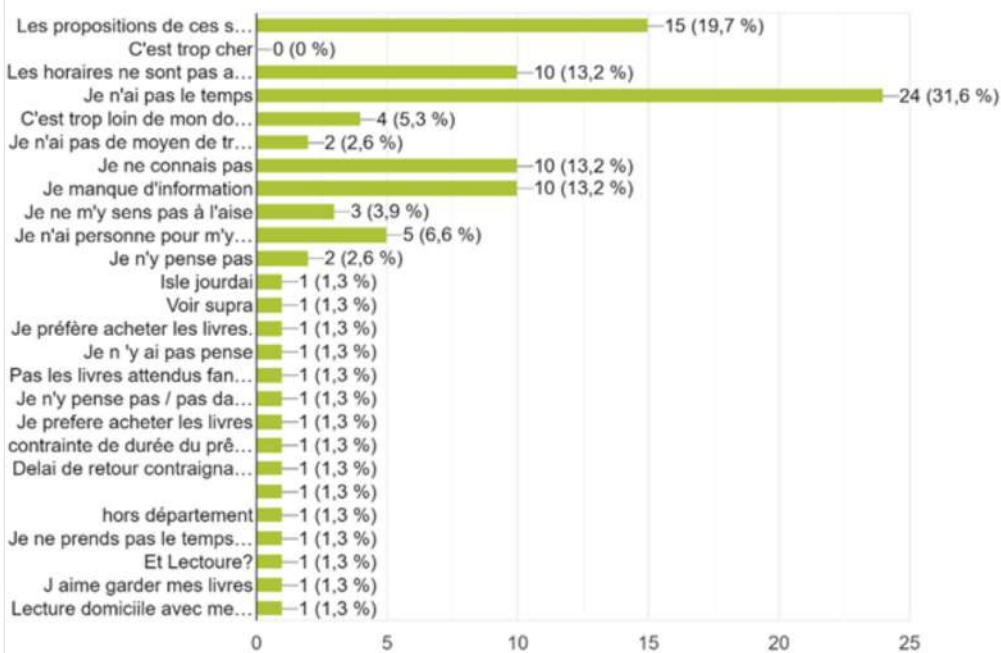
17. Seriez vous intéressé(e) par ces activités réalisables en médiathèque ?

125 réponses



15. Si vous ne fréquentez pas les médiathèques/bibliothèques, veuillez préciser pourquoi ?

76 réponses



Constat 14

=> Parmi les services proposés par les médiathèques, les usagers interrogés **plébiscitent avant tout « le prêt de documents »**. Ils apprécient également la **dimension conviviale des lieux**

=> **Les conférences, la formation et l'auto formation** sont des propositions que les usagers souhaiteraient voir se développer

Constat 15

=> Spontanément, la culture est le plus souvent définie par rapport à ce qu'elle peut apporter à l'individu.

Le mot « OUVERTURE » est le plus cité.

La définition comme un regroupement de disciplines ou des arts vient dans un deuxième temps.

=> Le DIVERTISSEMENT, la DÉTENTE sont les premières choses que les répondants viennent chercher dans une proposition culturelle.

« Enrichissement de la culture générale » arrive en second ; dans ce cas, la culture est associée au SAVOIR.

TABLEAU RÉCAPITULATIF II - La lecture publique

	<p>CONSTATS- FREINS (F) OPPORTUNITÉS (O)</p> <p>Lecture publique, missions et services des médiathèques sont parfois mal identifiés. (F)-</p> <p>=> Il est donc nécessaire de rendre lisible l'action des médiathèques (communiquer -informer) pour toutes et tous.</p> <p>=> « D'acculturer » à la notion de lecture publique</p>
1. Les équipements de lecture publique du territoire	
Cartographie	<p>=> En toute logique et comme le révèle également l'analyse du territoire, l'environnement partenarial est très riche ; tout particulièrement autour des médiathèques des bourgs centre. (O)</p> <p>La médiathèque de Mauvezin notamment détient un potentiel de développement partenarial avec les acteurs de l'action sociale et du champ médico-social. (O)-</p> <p>=> 5 Points lecture et bibliothèques associatives sont sur des communes où il y a 1 école et un ALAE - Cette configuration est un levier pour développer la lecture publique avec ces acteurs clefs. (O)-</p> <p>=> Les logiques de desserte des collections seront certainement à retravailler avec la MD 32</p> <p>=> Le réseau répond aux attentes en termes de maillage territorial</p> <p>=> Proposition de typologie : médiathèques structurantes-bibliothèque de proximité- points relais</p>
Les médiathèques du territoire	<p>HORAIRES</p> <p>=> On note « Le week-end, en journée » : le moment où les répondants au questionnaire seraient le plus disponibles pour une activité culturelle.</p> <p>Ceci ne correspond pas aux horaires d'ouverture des médiathèques mais l'adaptation à ce « besoin » des publics se confronte rapidement à l'organisation du temps de travail - 1 agent par structure-bénévolat (F)</p> <p>INFORMATISATION du CATALOGUE</p> <p>=> Un SIGB déjà commun rendant aisé une gestion en réseau (O)</p> <p>INSCRIPTION ET TARIFS</p> <p>=> L'accès à toutes les médiathèques est libre et gratuit ; tous les 0-18 ans peuvent emprunter gratuitement ; 2 médiathèques sur 4 sont entièrement gratuites (O)-</p>

Dans un souci d'uniformisation de l'offre et de conformité aux tendances nationales position (Association des Bibliothèques de France) la question d'une **gratuité totale du réseau** (accès, consultation, emprunt) est à poser mais se confrontera :

=> à la libre gestion par les municipalités **(F)**

=> au modèle association- municipalité ; en effet aujourd'hui , les revenus des adhésions participent au fonctionnement de certaines médiathèques **(F)**-

ACCÈS PUBLIC A INTERNET ET SERVICES - RESSOURCES NUMÉRIQUES

Les structures sont toutes équipées. (O)

=> Suite à des temps d'observation en structure et suite aux entretiens, **il est établi que très peu de personnes utilisent les postes informatiques en accès libre dans les différentes médiathèques.**

=> Le portail MédiaGers permet un accès aux ressources en ligne (cinéma et auto-formation) pour les usagers des 4 médiathèques.

Pour autant, **l'accès aux droits** (cf. partie 1 territoire) et **la médiation numérique** restent des enjeux. Il sera donc nécessaire de développer une offre de service dans ce sens mais dans le cadre **d'une « question numérique » transversale et réfléchie.**

Les personnels ne considèrent pas nécessairement le numérique comme étant en lien avec des enjeux sociétaux et les médiathèques ne proposent pas d'action de médiation « culture numérique » ou Éducation aux médias et à l'information.

Aucun des personnels ne détient de formation spécifique **(F)**-

Ainsi faire appel à **des volontaires-personnes ressources** sur ce sujet pourrait être intéressant ; de même qu'une réflexion sur le déploiement d'un ou de plusieurs conseillers numériques en médiathèques. : animations culturelles et pas uniquement mission d'accompagnement.

PROJETS en COURS et PROJETS d'ÉTABLISSEMENT

Le projet de Cologne s'intègre parfaitement au futur réseau et son implantation répond aux diverses logiques de territoire. (O)-

Les structures n'ont pas à ce jour un Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social formalisé (O)

LOCAUX et ACCESSIBILITÉ

Les surfaces minimums sont respectées sur les 4 sites.

La question de l'accessibilité, au sens de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, se pose sur 3 bâtiments :

- médiathèque de Sarrant - accès à l'espace Micro Folie
- médiathèque de Mauvezin - accès à l'espace jeunesse
- médiathèque de Cologne - accès à la salle d'activité (F)

CATALOGUE

=> **48,72 %** des collections proviennent de la MD 32

=> Les collections de livres imprimés de Saint-Clar représentent **49 %** du fonds

=> Le futur réseau de médiathèque est bien doté en termes de quantité de documents (livres) (O)

=> **73%** de l'offre multimédia est sur Saint-Clar.

=> On constate un **taux de rotation faible des documents sonores (F)**

Il sera peut-être intéressant de « renforcer » l'offre musicale par une proposition de « **musique vivante** » en créant un partenariat renforcé avec l'école de musique intercommunale principalement dans le secteur sud. (O)

En effet, l'analyse des programmations culturelles des communes des médiathèques démontre une dynamique déjà existante sur cette thématique à Saint-Clar (portée principalement par l'association ACLED Association Culture et Loisir de L'Espace Dastros). Ce qui explique peut-être un fonds musique important.

USAGERS

=> On constate donc que les profils d'emprunteurs correspondent aux moyennes nationales.

De plus, bien que la population du territoire soit considérée comme « vieillissante ». Ces publics ne sont pas surreprésentés dans les médiathèques du territoire.

PRÊTS

Le taux de rotation des livres imprimés est globalement faible. (F)

Cette donnée reste à affiner par type, classe de documents et à mettre en perspective avec les fonctionnements de chaque établissement.

=> Un accompagnement sur l'élaboration de **politiques documentaires** au niveau municipal et intercommunal est peut-être à mener.

De plus, après des temps d'observation dans les structures, la question du **pluralisme des collections** est peut-être également à poser.

DÉPENSES-RESSOURCES-PERSONNEL

Les dépenses d'acquisition de Sarrant et Mauvezin sont en deçà des recommandations. **(F)**

PERSONNEL

=> Agent 2.06 ETP pour l'ensemble du territoire

Si l'on compare ces chiffres avec les moyennes nationales pour un territoire de 10 000 habitants on voit clairement que **les moyens humains déployés pour la Lecture Publique sur notre territoire sont insuffisants.**

Le poste de chargée de mission culture- Lecture Publique CCBL = 1 ETP permet une augmentation à 3,06 ETP pour 2025-2027. Il resterait malgré tout un delta de 1,64 ETP. **(F)**

=> 28 bibliothécaires bénévoles

La place du volontariat est donc déterminante mais ne peut totalement « compenser » l'absence de professionnels qualifiés.

PARTENAIRES et ACTIONS

On note :

- qu'il reste une marge de manœuvre dans **le développement des partenariats (O)**

- qu'à l'échelle du territoire, **l'offre d'animation est diversifiée** mais reste sectorisée

- **que les scolaires sont accueillis**

On constate également que peu d'actions **hors les murs sont mises en place dans un contexte où la mobilité et le déploiement d'une offre pour les publics empêchés sont des enjeux.**

Leviers : moyens humains-temps dédiés - donner une dimension plus opérationnelle au poste de chargée de mission ? -montée en compétence des bibliothécaires volontaires.

<p>Les points lecture</p>	<p>=> Un vivier de 14 volontaires qui ont tous exprimé l'envie de se rencontrer et d'essayer de faire vivre, même différemment, la lecture sur leur commune et leur territoire. (O)</p> <p>=> Seulement 32 personnes sur 1718 habitants fréquentent les points lecture (F)</p> <p>=> Des partenariats sont possibles avec les écoles, les ALAE et les ALSH situés sur la commune (voir supra carte environnement partenarial enfance-jeunesse) (O)</p> <p>=> Un service de prêt-retour qui ne fonctionne pas ainsi faut-il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Travailler » les collections et les conditions d'accès - et/ou aller vers d'autres services : point relais d'autres dispositifs (conseiller numérique par exemple, projets développés dans le cadre de la CTG), événement, lecture à voix haute dans les écoles -portage à domicile, soirées ou après-midi sur temps de loisir des familles (rencontres apprenantes-soirées jeux) ?(O) <p>Comme dit précédemment, dans une logique d'accessibilité et de proximité, un lien est à créer entre les points lecture et les médiathèques structurantes et ce par secteur - piste à travailler dans le cadre du réseau et avec la MD32</p> <p>Point de vigilance : comment organiser l'animation du réseau de points lecture ET du réseau des médiathèques qui sont parfois sur des « niveaux » de préoccupation et d'enjeux différents, qui regroupent 46 personnes et qui se déploient sur un territoire étendu ?</p>
<p>La bibliothèque associative</p>	<p>La lecture publique une thématique qui mobilise</p> <p>En effet, le réseau compte aujourd'hui 42 bibliothécaires volontaires. (O)</p> <p>Cette dynamique de participation citoyenne est à conserver.</p> <p>Pour cela, il peut être intéressant de proposer d'autres manières de s'engager en bibliothèque et de permettre aux volontaires qui le souhaitent, de développer ou de valoriser de nouvelles compétences</p>
<p>2.L'illustration</p>	
	<p><u>LaMIS et le projet Terre d'illustration</u></p> <p>La nouvelle gouvernance de l'association cherche des solutions pour permettre un fonctionnement pérenne et ajusté de la Maison. (O)</p> <p>Un questionnaire autour du dépôt d'une demande d'aide dans le cadre du Fonds d'Innovation Territorial est en cours. Une telle démarche induirait la participation de la CCBL comme partenaire privilégié et co financeur.</p> <p>Il s'agira donc d'arbitrer politiquement sur ce point au 1^{er} trimestre 2025.</p>

	<p>La Micro-Folie : points à travailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité : vers un projet de réhabilitation de l'école en Centre culturel - Mutualisation-optimisation d'un lieu et d'un matériel spécifique : faire circuler le matériel dans les médiathèques ou organiser des sorties depuis les médiathèques à la Micro folie (soutien logistique véhicule CCBL ?) - Mutualisation de personnel : exemple Micro Folie-LaMIS ; Micro Folie Médiathèque de secteur, accompagnement des services civiques par un professionnel permanent sur le territoire <p>De plus, il s'agit donc de penser systématiquement à l'intégration de la Micro-folie lors de l'élaboration des projets liés aux arts-visuels, au numérique et au patrimoine (exemple lien avec le projet de Centre d'Interprétation des Bastides).</p> <p>=> L'illustration reste donc une thématique forte (O)</p> <p>Au regard de l'historique de la thématique sur le territoire, la continuité du partenariat avec la CCBL, quelle qu'en soit la forme, est logique.</p> <p>De plus, les acteurs font intégralement partie de l'écosystème territorial du livre et participe au développement de la lecture sur le territoire.</p>
<p>4.Culture : pratiques et perceptions sur le territoire -synthèse de l'enquête « la culture et la lecture en Bastides de Lomagne-</p>	
	<p>Aux vues du nombre de répondants et d'une certaine unicité des profils, les résultats de l'enquête ne permettent pas de faire une extrapolation.</p> <p>=> Notre démarche étant évolutive, une méthode « par panel » sera peut-être à mettre en place dans le cadre de l'évaluation du schéma.</p> <p>Pour autant, cette enquête nous donne des indicateurs</p> <p>=> Les médiathèques ont indéniablement un rôle à jouer dans les domaines du Cinéma et Littérature (collection (dont ressources en ligne) -diffusion-médiation)</p> <p>=> Pour le « patrimoine », cela interroge peut-être aussi les missions de conservation des fonds locaux dans les structures municipales du réseau mais aussi l'intérêt d'actions de médiation sur ce thème.</p> <p>=> Un attrait pour le spectacle vivant et les activités culturelles en extérieures</p> <p>Les répondants ne fréquentent pas certains lieux culturels principalement par méconnaissance et manque de temps. Cela soulève la nécessité de mieux communiquer</p>

=> Parmi les services proposés par les médiathèques, les usagers interrogés **plébiscitent avant tout « le prêt de documents »**. Ils apprécient également la **dimension conviviale des lieux**

Les conférences, la formation et l'auto formation sont des propositions que les usagers souhaiteraient voir se développer

=> Spontanément, la culture est le plus souvent définie par rapport à ce qu'elle peut apporter à l'individu.

Le mot « OUVERTURE » est le plus cité.

La définition comme un regroupement de disciplines ou des arts vient dans un deuxième temps.

=> **Le DIVERTISSEMENT, la DÉTENTE sont les premières choses que les répondants viennent chercher dans une proposition culturelle.**

« Enrichissement de la culture générale » arrive en second, ; dans ce cas, la culture est associée au SAVOIR.

III. CADRE ET MOYENS D'INTERVENTION

Les orientations du schéma de développement de lecture publique intercommunal émanent d'une réflexion élaborée à partir du diagnostic.

Elles s'inscrivent également dans un cadre politique et juridique ou s'en inspirent.

1. La Loi Robert : décryptage des article clefs

La loi Robert du 21 décembre 2021 est une loi d'incitation.

LOI ROBERT: POUR QUOI FAIRE?

1 DÉFINIR NOS MISSIONS: GARANTIR UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS À

- COLLECTIONS DE DOCUMENTS (PHYSIQUES OU NUMÉRIQUES): LIVRES, OBJETS...
- QUELS SERVICES, ACTIVITÉS...
- DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE
- SAVOIRS
- ÉPOQUE
- INFORMATION
- MÉDIATION
- RECHERCHE
- LOISIRS
- ACTION CULTURELLE

2 RAPPELER QUE LA BIBLIOTHÈQUE EST UN SERVICE PUBLIC

- PLURALISME
- ÉGALITÉ D'ACCÈS
- NOTARIÉTÉ
- NEUTRALITÉ

3 LÉGITIMER NOTRE RÔLE SOCIAL DANS LES GRANDS ENJEUX SOCIÉTAUX

- PROITS CULTURELS!
- CO2
- DIVERSIFICATION DES PUBLICS
- ACCESSIBILITÉ
- ILLÉTRISME
- ÉLECTRONISME

4 LÉGALISER L'ÉVOLUTION DE NOS PRATIQUES SANS LES FIGER

- DÉSHERBAGE
- ORGANISATION ÉCONOMIQUE SOLIDAIRE ASSOCIATIONS
- LIENS, C'EST POUR TOI JE N'EN AI PLUS L'USAGE... OU TU PEUX AUSSI LES VENDRE!

5 INCITER & ENCADRER SANS CONTRAINDRE (OU ÊRES DEU 😊)

- LIBRE & GRATUITE!
- UNE COLLECTION ET UNE PROGRAMMATION SANS AUCUNE CENSURE!
- PLURALISME
- COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
- RENOUVELÉE & ACTUALISÉE
- CE QU'ON FAIT & POURQUOI
- BIBLIOTHÉCAIRE: UN MÉTIER QUALIFIÉ!
- POLITIQUE DOCUMENTAIRE

6 FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU

- MUTUALISATION
- MISSIONS DE LECTURE PUBLIQUE

Association des Bibliothécaires de France

Une définition des missions des bibliothèques territoriales

Art. 1

Code du patrimoine

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. À ce titre, elles :

1° Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, sous forme physique ou numérique ;

2° Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;

3° Participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;

4° Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires.

=> Cet article* précise que les bibliothèques se définissent par leurs missions. La médiathèque, la bibliothèque et les points lectures ne sont donc pas uniquement « une collection de documents » et un « groupe de personnes qui se réunissent dans un lieu donné ».

*Source pour cette partie : analyse à partir du webinaire de Dominique Lahary-avril 2022

=> On note également l'importance :

- de la collaboration et du partenariat
- de la place des établissements de lecture publique au croisement des politiques publiques
- des savoirs apportés par les usagers de manière horizontale
- de la légitimité du loisir sans alibi culturel ou informationnel
- du développement de la culture dès le plus jeune âge
- des collections comme moyen au même titre que les services et les activités

Une définition des missions des bibliothèques territoriales

Art. 1

Code du patrimoine

2° [...] contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et diversification des publics et l'exercice de leurs **droits culturels** ;

La notion de « droits culturels » était déjà inscrite dans 2 lois en relation avec la culture et est défendue par la FNCC.

« Les droits culturels s'inscrivent dans le cadre juridique des droits de l'homme. Ils visent à faire reconnaître le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits humains fondamentaux » (Wikipedia)

Plus précisément,

=> Les médiathèques participent à la **lutte contre l'illectronisme**

=> Introduction de la notion de **Droits culturels**

Une définition des missions des bibliothèques

Art. 1
Code du patrimoine

Ces missions s'exercent dans le respect des principes de **pluralisme** des courants d'idées et d'opinions, d'**égalité d'accès** au service public et de **mutabilité** et de **neutralité** du service public. .

La doctrine française du service public repose sur 3 piliers : égalité, continuité, mutabilité. La mutabilité c'est l'adaptation aux évolutions techniques, sociales, culturelles...

La neutralité fait partie des obligations des fonctionnaires. Dans le cas des bibliothèques elle se manifeste doublement par une égalité de traitement des usagers et une neutralité positive de l'offre de collections et services (pluralisme). La neutralité est liée à la laïcité.

Pluralisme des collections mais aussi des services.

Le personnel

Art. 8
Code du patrimoine

Les agents travaillant dans les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements présentent des qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice des missions.

Disposition très générale. Les statuts du personnel sont du domaine réglementaire.

Nécessite d'une **qualification** des personnels

De plus, à l'occasion des rencontres nationales des métiers et de la formation en bibliothèque territoriale du 15 novembre 2022, le ministère de la culture publie le **référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales**. Ce document est l'un des 10 engagements pris par le ministère pour accompagner l'évolution des métiers des bibliothèques.

L'intercommunalité

Art. 11 et 12

Code général des collectivités territoriales

[Le concours particulier de la DGD peut bénéficier aux] **groupements de collectivités territoriales** [au lieu des] établissements publics de coopération intercommunale..

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un **schéma de développement de la lecture publique** (entre en vigueur le 1er janvier 2023).

Extension à d'autres groupements que les EPCI : syndicats par ex.

La formulation d'une politique communautaire de lecture publique

Cela concerne les compétences prises à compter de cette date. Pas d'effet rétroactif.

La loi sur les bibliothèques. Dominique Lahary. Webinaire du CNFPT, 26 avril 2022

=> À ce jour, la collectivité s'est engagée sur la réalisation d'un schéma mais n'a pas décidé que la lecture publique est d'intérêt communautaire.

Les collections

Art. 4

Code du patrimoine

Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont constituées de livres et des autres documents et **objets** nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, tels que des documents sonores et audiovisuels.

La rédaction initiale prévoyait que le Conseil d'État fasse la liste des types de document. Un article apparemment anodin, ouvert aux évolutions futures, mais...

... la présence du mot « objet » est une vraie reconnaissance de pratiques qui se développent.

La politique documentaire

Art. 5

Code du patrimoine

Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont **pluralistes et diversifiées**.

Elles représentent, **chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales.**

Elles doivent être exemptes de toutes formes de **censure idéologique, politique ou religieuse** ou de **pressions commerciales**.

Le pluralisme est multiforme : politique, culturel, etc.

Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance.

Il y a la censure et son autre face : l'imposition

Modulation de l'exercice du pluralisme selon la taille et l'éventuelle spécialisation

Vigilance : censure idéologique, politique, religieuse, qui peut venir des professionnels eux-mêmes.

Les collections

Art. 5

Code du patrimoine

Elles sont rendues accessibles à tout public,
sur place ou à distance.

L'accessibilité
sous toutes
ses formes

A distance =
- en ligne !
- en faisant venir par navette
ou par portage ?

=> Comme vu en partie 1, les problèmes de mobilité, la concentration des services dans les bourgs centres et l'isolement des seniors renforcent la nécessité de réfléchir à des **solutions d'ultra proximité** (point lecture-point relais), de **portage ou de navette sur le territoire**.

2. Le Contrat Territoire Lecture

Le contrat Territoire Lecture n'est pas un appel à projet, c'est un dispositif de contractualisation avec l'État, support et levier, qui vise notamment à l'émergence **d'une politique de lecture coordonnée, priorisée et structurante sur un territoire**.

Il sera conclu pour 2025-2027 et avec le soutien financier de la DRAC, il permet la mise en œuvre du schéma.

OBJECTIFS : Mettre en œuvre un premier Schéma de Développement de la Lecture Publique Intercommunal permettant de :

- **FAIRE RÉSEAU**- Créer et animer un réseau coordonné d'acteurs culturels et d'équipements de Lecture Publique

- **ALLER VERS, FAIRE AVEC**- Penser une offre de services du réseau qui porte une attention à toutes les formes d'empêchement, qui tend vers l'inclusivité et qui invite à la participation

- **FAIRE ŒUVRE COMMUNE**- A l'échelle du territoire, favoriser la coopération en matière de lecture publique et participer, au sein de la CCBL, au développement de la transversalité inter services

Rappel : pourquoi un RÉSEAU ?

Aujourd'hui, pour améliorer les services rendus au public, **il devient indispensable pour les bibliothèques de mutualiser les moyens et les actions**. Que ce soit dans un cadre intercommunal global ou partiel, les solutions pour établir cette coopération sont multiples.

=> **Un ensemble de bibliothèques en relation les unes avec les autres**

Un réseau, c'est un ensemble de bibliothèques en relation les unes avec les autres. Ce sont des **équipements complémentaires** permettant **un service de proximité** à chacun. Le réseau peut émaner de la volonté de plusieurs bibliothèques désireuses de coopérer, et **surtout d'une volonté politique**.

=> **Des objectifs communs**

Les bibliothèques **agissent pour des objectifs communs sur la base d'une coopération volontaire**.

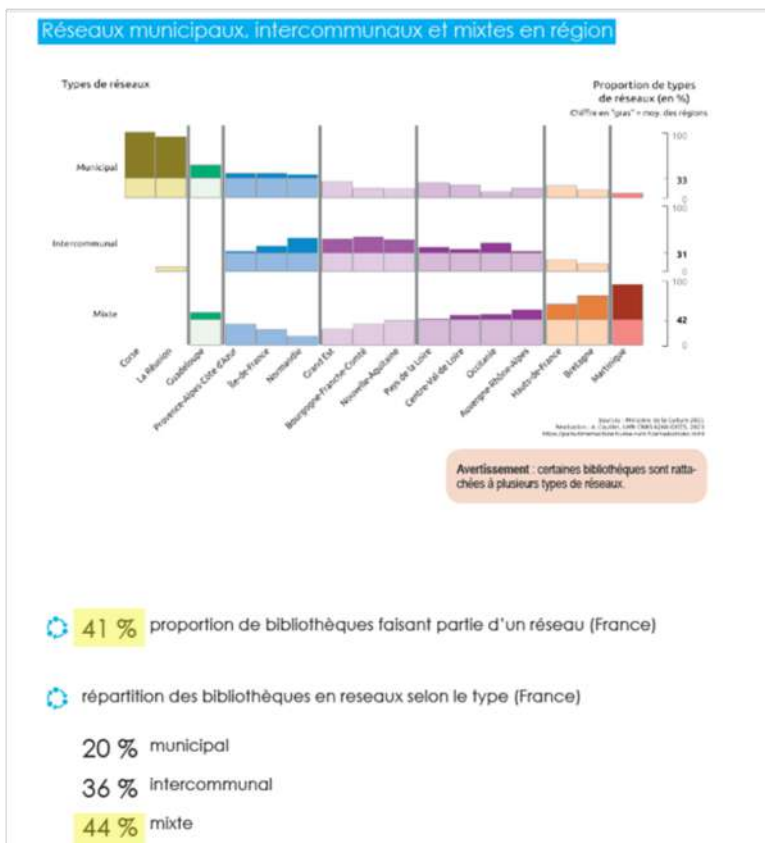
Le travail en réseau des bibliothèques permet **d'améliorer les services rendus aux publics** pour une plus grande efficacité.

Le réseau favorise la mutualisation, l'harmonisation, le partage des moyens et des ressources, et peut prendre de nombreuses formes : programmation d'animations communes, création de services spécialisés, réflexions autour des collections, facilitation de l'accès aux documents, constructions de médiathèques intercommunales, etc.

=> **Pas de modèle imposé**

Toutes les organisations sont possibles. **Il n'y a donc pas de modèle imposé**, mais autant de façons de faire que de contextes et de besoins.

Les réseaux au niveau national :



Source : Atlas des bibliothèques territoriales par le Service du Livre et de la Lecture, Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles, ministère de la Culture

3. Les Projets des partenaires institutionnels

Les axes du schéma s'inscrivent également dans le prolongement des politiques culturelles locales dans une logique de coopération externe et une « territorialité intégrée ».

3.1 Le projet culturel de territoire porté par le PETR Portes de Gascogne

Orientations actuelles

Le projet culturel s'articule autour de 5 enjeux déclinés en 22 axes stratégiques et 69 objectifs opérationnels. Les grands enjeux sont les suivants :

1. **Faire réseau.** Comment coopérer durablement dans le projet culturel de territoire
2. **Faire ensemble pour faire territoire** – Comment coconstruire et partager un projet culturel commun ?
3. **Faire participer les habitant.e.s aux projets culturels.** Comment mobiliser et impliquer les publics ?
4. **Faire société.** Transversalité du projet culturel en lien avec l'évolution sociétale. Comment le projet culturel crée des conditions de dialogue et de compréhension du monde ?
5. **Faire connaître.** Valorisation et mise à connaissance des ressources locales spécifiques du territoire. Comment transmettre ?

Conventions

Le Pays Portes de Gascogne peut compter sur le soutien des partenaires depuis le lancement du projet culturel en 2003. Ce soutien s'est traduit par différentes séries de conventionnement avec la Région Midi-Pyrénées (de 2004 à 2013), et la Drac Occitanie depuis 2011.

Le Pays Portes de Gascogne va signer une Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle avec la Drac Occitanie et l'Éducation Nationale pour la période 2022-2025.

Les publics des services à la population (petite enfance, enfance jeunesse) de la CCBL seront ciblés, en effet l'éducation artistique et culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle.

Les axes du schéma rejoindront les orientations du projet culturel du territoire.

3.2 Le schéma de Développement de La Lecture Publique Départemental

La Médiathèque départementale a lancé en début d'année l'élaboration de son schéma départemental de développement de la lecture publique.

Pour mener à bien cette démarche, la médiathèque est accompagnée par le cabinet de consultants Émergences Sud. L'objectif est de prendre en compte au mieux les spécificités et les besoins du territoire.

Le Schéma intercommunal s'articulera avec le schéma départemental. L'équipe de direction de la médiathèque départementale a validé les axes pressentis du schéma communautaire.

RETOUR sur la notion de DROITS CULTURELS

La loi Robert fait donc référence à cette notion.
C'est aujourd'hui un « invariant » des politiques publiques culturelles territoriales.

En France, depuis la loi NOTRe votée en 2015 les droits culturels sont le cadre de référence de la compétence culturelle pour toutes les collectivités territoriales ET l'État.

DÉFINITION :

« Les droits culturels désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en groupe, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources nécessaires à son processus d'identification.

Ce sont droits qui autorisent chaque personne, seule ou en groupe, à développer ses capacités d'identification, de communication et de création. Les droits culturels constituent les capacités de lier le sujet à d'autres grâce aux savoirs portés par des personnes et déposés dans des œuvres (choses et institutions) au sein de milieux dans lesquels il évolue.

Voici une argumentation en trois moments. a. Les références culturelles, dans leur diversité, sont des capacités de lien à soi-même et à autrui, par des œuvres. b. Les identités sont des nœuds composés de références choisies par chaque personne ; nul ne peut l'assigner à une seule référence. c. Les droits culturels constituent les capacités de lier le sujet à ses œuvres, autrement dit, ils rendent le sujet capable de puiser dans les œuvres comme autant de ressources indispensables à son développement.

Par exemple, le droit à la langue n'est pas qu'un droit parmi d'autres, c'est l'accès à une capacité qui ouvre sur toutes les autres. Tel est l'effet de levier ou effet déclencheur des droits culturels : l'accès aux ressources. C'est au sujet de décider quelles sont les références qu'il juge nécessaires, mais il a besoin de s'appuyer sur des personnes et des institutions d'enseignement et de communication qui lui donnent accès à des œuvres et lui laisse la liberté de leur interprétation »*

*Source : l'Observatoire - No 33, mai 2008 - débats | page 11 Patrice Meyer-Bisch

=> Une approche participative et **une évaluation de l'offre de service du réseau en fonction de cette notion est donc importante.**

La méthode Pandeia (démarche d'analyse des politiques publiques au regard des droits culturels initié notamment par le Réseau Culture 21), pourrait être utilisée dans le cadre de la mise en œuvre du schéma.

4. Les projets de la communauté de communes

Les politiques de Lecture publique se situent à la croisée d'autres politiques publiques et tout particulièrement les politiques sociales et éducatives.

4.1 La Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

Pour ce faire la CCBL emploie 2 Chargés de Coopération Territoriale.



Extrait CTG document CCBL 2022

4.2 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Définition :

«Le Plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui construit un projet d'aménagement à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (PLUi). Un décret, entré en vigueur le 1er janvier 2016, modernise le PLU. Son objectif : passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet.»

* Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/>

Place du développement culturel dans l'aménagement du territoire :

Lors de la relance de l'aménagement du territoire en 1993, le développement culturel est apparu très présent dans les différents débats qui se sont déroulés à cette époque. On assistait en effet à une évolution des objectifs de l'aménagement du territoire. Ceux qui lui étaient assignés alors devaient conjuguer la volonté d'améliorer la compétitivité du territoire national, tout en redonnant à tous les habitants la même égalité des chances, quel que soit leur lieu de résidence. Il convenait de doter les territoires des moyens de leur développement, qu'il s'agisse des moyens matériels, en particulier des équipements, mais aussi des éléments de nature immatérielle comme la cohésion sociale ou la capacité à entreprendre.

La culture est au cœur de ces moyens. Elle est en effet une des clés de l'égalité des chances, puisqu'elle permet de disposer d'une base commune pour aller de l'avant, construire, échanger, communiquer, s'ouvrir à l'extérieur. Elle est aussi un moyen de lutter contre l'éclatement de la société. Au cœur des questions d'intégration se trouvent souvent des problèmes d'ordre culturel.

Extrait article Patrick Faucheur BBF Paris T42 n° 5 1997 - ressources ENSSIB

Par exemple, dans les Fiches outils de l'Opération de Revitalisation du Territoire, le projet de la médiathèque de Cologne est pensé également comme une action rattachée à l'AXE 1: **Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire.**

COLOGNE		2023	2024	2025	2026
AXE 1 FAVORISER UNE OFFRE D'EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITE POUR RAYONNER SUR LE TERRITOIRE	C1_1 PROJET GLOBAL DE VALORISATION ET DE DEVELOPPEMENT DU BOURG-CENTRE DE COLOGNE	p.44			
	C1_2 PROJET DE MEDIATHEQUE ET RENOVATION DE LA MAIRIE	p.46			
	C1_3 DELIMITATION D'UN PERIMETRE POUR UNE CONVENTION PRE-OPERATIONNELLE AVEC L'ERE	p.49			
	C1_4 NOUVEL ESPACE POUR L'OFFICE DE TOURISME AVEC LE CENTRE D'INTERPRETATION DES BASTIDES ET SALON DE THE	p.51			
	C1_5 AMENAGEMENT DE L'ETAGE DE LA HALLE	p.53			
	C1_6 TRAVAUX D'ACCESSIBILITE SALLE POLYVALENTE ET SANITAIRES FOOT	p.54			

Document CCBL-Fiche action Petite Ville de Demain 2022

- Proposition d'intégrer des objectifs culturels dans le cadre des procédures PLUI

Extrait de rapport :



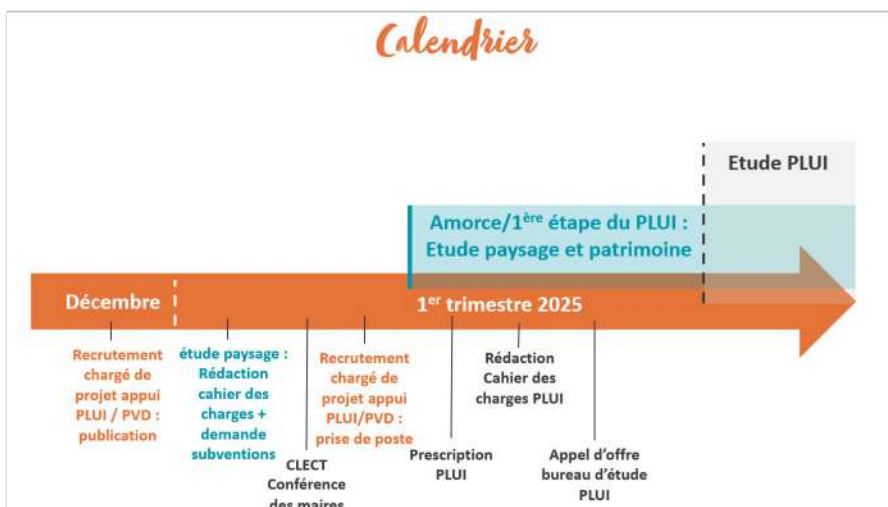
Parce que la culture et le patrimoine sont les socles des projets de vivre ensemble, des projets sociétaux et économiques de territoires, d'aménagement, d'urbanisme, etc, ...

- **Proposition 10** : le Ministère de la Culture anime des ateliers sur l'identité culturelle et patrimoniale, et pose des objectifs culturels dans le cadre des procédures de PLU, PLUI et SCOT mais également dans les dispositifs Action cœur de ville, petites villes de demain, et les contrats de plan Etat (Région...). Sans concertation, pas de conventionnement, et pas de financement.

- Le PLUI à la CCBL

La Communauté de Commune se lance en 2025 dans une phase de diagnostic participatif en vue de l'élaboration de son PLUI. Les questions culturelles et patrimoniales seront nécessairement abordées ainsi que celle de l'aménagement du territoire et du maillage des équipements culturels. Le **schéma de développement** de la Lecture Publique 2025-2027 sera utilisé en tant que **document ressource** (compilation de données).

Ainsi, si un SDLPI 2 est élaboré pour 2027-2030. Celui se construira en prenant en compte les objectifs culturels du PLUI.



Présentation CCBL Conférence des maires Document CCBL - Fiche action Petite Ville de Demain 2022

Les médiathèques peuvent être des partenaires, **des relais d'information, des lieux d'accueil et d'exposition** concernant la **procédure PLUI** et notamment sur sa première étape : **Étude Paysage et Patrimoine**.

D'autant plus que pour rappel, le patrimoine et le 3ème centre d'intérêt culturel des répondants au questionnaire.

Pour aller plus loin : évocation de la notion d'urbanisme culturel :

L'urbanisme culturel regroupe un ensemble de pratiques qui contribuent à la transformation des territoires en vue de leur meilleure habitabilité. S'appuyant sur des interventions artistiques et culturelles situées, l'urbanisme culturel crée les conditions de la capacité à agir pour toutes les parties prenantes et influe sur les modes opératoires de la fabrique territoriale.

Ce champ interdisciplinaire s'inscrit à la fois dans les enjeux contemporains des transitions et dans la confluence de plusieurs histoires : urbanisme, pratiques artistiques contemporaines, politiques culturelles, éducation populaire... Cette démarche intervient à de nombreux endroits de la fabrique des territoires : aménagement des espaces publics, paysages, scénographie urbaine, usages, ambiances, relations sociales et au vivant, production symbolique.

Pilotées par des acteurs aux profils différents, les interventions d'urbanisme culturel se jouent à différentes échelles, humaines, spatiales comme temporelles. Nécessairement ancrées sur leur territoire d'action, les démarches d'urbanisme culturel conjuguent différents mondes et s'ajustent en permanence à leur contexte. Elles se caractérisent par leur ingéniosité, leur capacité de décodage, leur intelligence des situations, leur faculté à faire avec, et à prendre soin.

L'urbanisme culturel, ce sont des pratiques, des postures et des modes de faire respectueux des ressources, pour des territoires plus résilients, poétiques, conviviaux, attachants et inspirants.

Source : Publication Repères -document élaboré par les membres du Mouvement l'urbanisme culturel

4.3 Les autres projets transversaux de la CCBL : PAT, PCAET

- Le Projet Alimentaire Territorial :



CCBL
Bastides de Lomagne
Communauté de Communes
BASTIDES DE LOMAGNE

IMPRIMER E-MAIL

ACCUEIL LA CCBL SERVICE À LA POPULATION ATTRACTIVITÉ & DÉVELOPPEMENT AMÉNAGEMENT



Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) Bastides de Lomagne

Les prémices d'une Politique Alimentaire Territoriale animée par la communauté de communes Bastides de Lomagne (CCBL) apparaissent en 2015. Lors de la fusion des précédents EPCI, la compétence de la restauration collective est rapidement identifiée comme levier d'action. Entre 2015 et 2019, la CCBL met ainsi en place divers dispositifs d'animation de la pause méridienne. Certains d'entre eux sont inclus dans le PNNS (Plan National Nutrition Santé) du territoire, donnant ainsi une orientation « nutrition/santé » à ce premier ensemble d'actions. La thématique des circuits courts est également creusée, notamment avec la création en 2017 d'un annuaire des fournisseurs de produits alimentaires du territoire (vente directe à la ferme, commerces alimentaires...) En 2019/2020, le PAT est enrichi d'une structure de gouvernance opérationnelle et multi partenariale. Lors du 1er comité de pilotage, en octobre 2019, huit enjeux prioritaires sont définis et envisagés comme axes de travail. Le PAT est participatif. Ainsi, en janvier 2020, une réunion publique permet de construire ensemble le projet alimentaire de demain : 168 suggestions sont alors recueillies. Le diagnostic alimentaire est réalisé en été 2020 avec des enquêtes auprès des habitants et des producteurs. Le PAT bénéficie de la reconnaissance du ministère de l'agriculture depuis septembre 2021. Le programme d'actions 2021-23 est subventionné par les mesures 13-B et 14 de France Relance.

Source site internet de la CCBL

Exemples de projets culturels développés, dans le cadre du PAT, lors du précédent « CTL/LEADER » :



Résidence d'artiste
Résidence d'artiste du PAT : Fin 2021, Charline GIQUEL, illustratrice de livres pour les enfants, a été hébergée par un éleveur de veaux à L'Isle-Bouzon (M. Daniel CARRIE). Charline a animé des ateliers d'illustration sur le thème de l'alimentation durable auprès des habitants du territoire (Ecoles, ALAE, EHPAD, bourgs-centres...). Voici sa vision du territoire, des producteurs et consommateurs qui y vivent.



Road-trip Santé-Environnement des jeunes

Des jeunes du territoire ont fait connaître leur volonté de réaliser des actions « Santé-Environnement » lors des conseils municipaux des jeunes. Le projet est mené via la compétence jeunesse dans le « Road-trip Santé-Environnement des jeunes en Bastides de Lomagne » subventionné par la Région Occitanie : rencontres avec des habitants de la CCBL, illustrées par les ateliers Charrette de Sarrant, sur le thème de l'alimentation et l'agriculture durables (Bonne pour la santé humaine, pour la santé animale et pour l'environnement).



Source site internet de la CCBL

- Le Plan Climat Air Energie Territorial

Extrait présentation réunion publique CCBL 2019



Plan Climat : Késako?

- un outil réglementaire permettant aux collectivités (> 20 000 habitants) de mettre en place une politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.



Pour les Bastides de Lomagne, le Plan Climat est **volontaire** et **solidaire** avec les autres EPCI du Pays Portes de Gascogne





...local.....et donc une opportunité !

- ⇒ Engager le territoire durablement dans la transition écologique et énergétique
- ⇒ Réduire la facture énergétique de la collectivité et du territoire (plus de pouvoir d'achat pour les ménages, moins de charge pour les entreprises)
- ⇒ Développer les emplois (rénovation des bâtiments, énergies renouvelables, transports)
- ⇒ Améliorer la qualité de vie des habitants (nature préservée, qualité de l'air, télétravail, etc...)

Le coût de l'inaction est évalué entre 5% et 20% du PIB mondial soit 5500 milliards €

*Le coût des actions de prévention à 1% du PIB mondial**

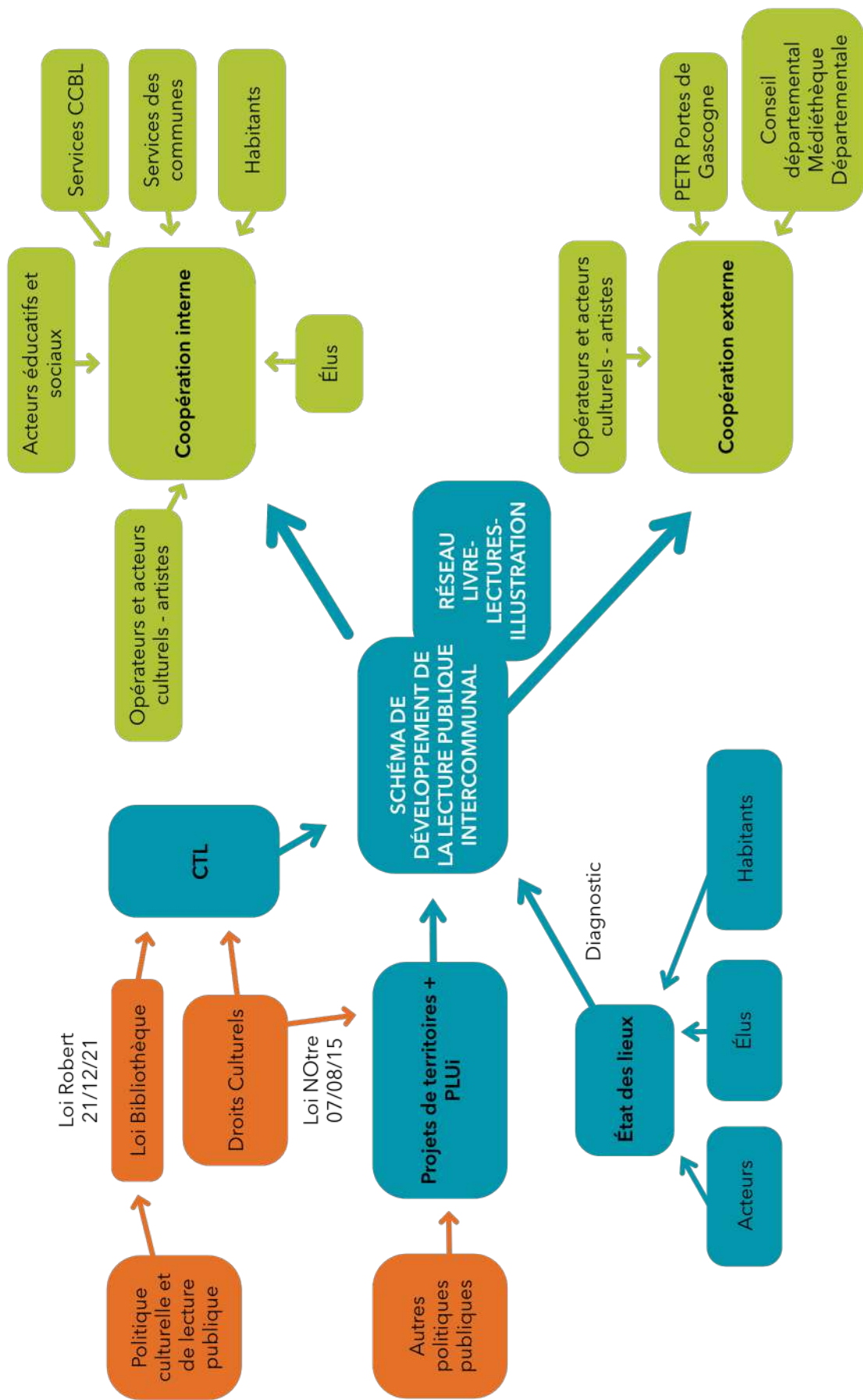
**Rapport Stern, Ancien chef économiste et vice-président de la banque mondiale. Source ADEME*

Le axes du schéma intégreront ces **enjeux de transition**.

SCHÉMA RÉCAPITULATIF

III - Cadre et logiques d'intervention

PLACE DU SDLPI





Projet de développement de la lecture publique

I. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, OBJECTIFS et MOYENS

AXE 1. FÉDÉRER les acteurs de la lecture publique et de l'illustration au sein d'un RÉSEAU « Livre-Lectures-illustration »

Un réseau COORDONNÉ

Dans ce type de réseau, les compétences sont partagées entre les communes et la communauté de communes. L'EPCI peut prendre en charge le soutien à la lecture publique (compétence facultative).

De très nombreux cas de figures sont possibles.

- Quelle est la tutelle ? : **le président de la communauté de communes, les maires.**
- Statut du personnel : **les équipes (salariés, bénévoles) relèvent des communes**
- Qui pilote le réseau ? : **un coordinateur financé par l'EPCI**
- Documents indispensables :
 - > **Délibération du Conseil communautaire**
 - > **Convention de partenariat** entre chaque commune et la communauté de communes

Un réseau CO CONSTRUIT

C'est donc un RÉSEAU co construit :

« La co-construction se définit comme un **processus volontaire et formalisé** sur lequel deux ou plusieurs individus (ou acteurs) parviennent à s'accorder sur une définition de la réalité (une représentation, une décision, **un projet**, un diagnostic) ou une façon de faire (une solution à un problème). La visée, l'intention du processus de type co-constructiviste, est de définir, d'élaborer, de construire un diagnostic, une analyse, un projet, un changement, **une politique, une méthode**, etc. L'accord traduit **un compromis** sur lequel ces acteurs s'entendent et se reconnaissent. »

FOUDRIAT, M. (2016), *La co-construction. Une alternative managériale*, Rennes, Presses de l'EHESP, coll. Politiques et interventions sociales, p.23.

La responsabilité juridique est également partagée et équivalente.

Un réseau ÉLARGI

Il s'agit d'un réseau regroupant des équipements de lecture publique municipaux mais également des acteurs du livre et de la lecture locaux associatifs et « marchand ».

À noter : Engagement minimum : temps de réunion pour les agents = Comité technique 12h00/an+ Journée réseau 7h00/an soit 3 jours

Au sein de ce RÉSEAU, les OBJECTIFS SUIVANTS sont à FAVORISER

=> pour des lieux et des services **ACCESSIBLES à toutes et à tous**

=> pour des lieux et des services **DURABLES**

=> pour des lieux et des services **DYNAMIQUES**

OBJECTIF

Pour des lieux et des services **ACCESSIBLES à toutes et à tous**
Mots clefs : accès, inclusivité, participation

MOYENS

=> Via un processus d'auto évaluation puis d'élaboration d'un plan d'action, accompagner les structures afin d'interroger voire améliorer, si besoin, leur chaîne d'accessibilité culturelle

Définition : Pour tout individu, valide ou non valide, accéder à une pratique culturelle nécessite de bénéficier d'un minimum d'accès à l'information, à des modes de transport, à des moyens physiques, psychologiques et/ou financiers. Une personne handicapée a les mêmes besoins, parfois couplés à des besoins en compensation particuliers, comme :

- une information et/ou une médiation spécifique,
- des aides techniques, des moyens de transports adaptés,
- des aides humaines.

L'accessibilité culturelle implique donc plusieurs types d'opérateurs et d'actions. Si l'un des maillons de cette chaîne vient à manquer, la personne sera privée de son accès à la pratique culturelle. Cette chaîne de l'accessibilité culturelle mobilise un ensemble d'acteurs : culturels, sociaux, médico-sociaux, associatifs. Elle peut être animée sous l'impulsion de la collectivité.

=> Développer des projets culturels transversaux à destination des publics empêchés en partenariat avec les partenaires du champ médico-social et social

=> Favoriser la « participation » en outillant les structures (compilation de ressources, co animation ou animation d'activités clefs en main ex Biblioremix)

=> Sensibiliser à la notion de droits culturels et introduire les outils du Réseau Culture 21

OBJECTIF

Pour des lieux et des services **DURABLES**
Mots clefs : transition- responsabilité



MOYENS

=> Via un processus d'auto évaluation puis d'élaboration d'un plan d'action, accompagner les structures afin d'améliorer ou de renforcer leur transition écologique (« bibliothèque verte »)

Afin de, par exemple :

- aller vers un circuit du document plus durable
- sensibiliser et informer les publics sur les enjeux environnementaux
- renforcer leur capacité d'agir
- rédiger un document cadre de type « charte d'engagement écoresponsable »

OBJECTIF

Pour des lieux et des services **DYNAMIQUES**
Mots clefs : expérimentation- formation, pluralisme

MOYENS

EXPÉRIMENTATION-FORMATION

=> Favoriser l'interconnaissance, faciliter la coopération et la montée en compétences des membres du Réseau :

via des rencontres annuelles du réseaux, des comités techniques, la création et la mise en place d'outils de veille professionnelle, la transmission de ressources (lettre d'info pro trimestrielle) voire des échanges de postes mais également par la valorisation et le relais de l'offre de formation de la MD 32

PLURALISME dans la programmation

=> Identifier et mettre en cohérence les actions culturelles existantes à l'échelle du réseau

=> Enrichir l'offre par le développement de projet culturels transversaux (exemples co organisation de résidences de territoire avec la MdE et LaMIS) en intégrant les médiathèques.

=> Élargir les actions culturelles sur le territoire notamment dans les communes où se situent les Points Lecture

=> Expérimenter de nouveaux formats d'actions culturelles itinérantes et mutualisées (si possible en adéquation avec les disciplines plébiscitées par les habitants : cinéma, patrimoine (lien CIB-PLUI), spectacle vivant, activités culturelles en extérieur (lien PLUI))

PLURALISME des collections

=> Accompagner les médiathèques dans l'élaboration de leur politique documentaire

=> Mesurer avec les structures la pertinence de développement de fonds spécifiques (exemple fonds local sur les bastides, malles pratiques plastiques et illustrations)

TRANSVERSALITÉ de la question numérique

Le choix est de traiter la question numérique de manière transversale et de rattacher cet « item » à chaque objectif de cet axe 1.

Des lieux et des services accessibles :

=> Valoriser la dématérialisation des services (ressources en ligne notamment) et favoriser la communication digitale mais tout en restant vigilant à ce que cela n'exclut pas certains publics.

=> Être des lieux relais de l'accès au droit et d'accompagnement (lien avec les Conseillers numériques)

Des lieux et des services dynamiques :

=> intégrer dans la programmation du réseau des ateliers liées à la culture numérique.

=> proposer des solutions digitales aux structures afin d'améliorer si besoin l'organisation du travail

=> proposer des outils d'auto évaluation et d'auto formation (ex : PIX territoire)

Des lieux et des services durables :

=> sensibiliser les publics sur les enjeux et prendre en compte l'impact environnemental, social et éthique du numérique lors de nos achats, actions et mise en œuvre des services

AXE 2. À travers les services de la CCBL, permettre l'accès à la lecture, à la culture et à l'information, à chaque étape de la vie

Cette orientation se déclinera à travers **3 PARCOURS**.

Parcours 1 ARTS et SENS

Descriptif : Développer sur chaque année du CTL 2025-2027, un projet qui mêle arts et sens à destination des publics et des équipes des 3 multi-accueils, du RPE ARCOLAN, du LAEP, du « service d'accompagnement à la parentalité » ARCOLAN (réfèrent famille) mais aussi du SAAD.

Format : avec 1 ou des artistes invités

=> En co élaboration avec les professionnels

=> Avec 1 phase de sensibilisation-formation des professionnels et/ou des familles

=> En favorisant la dimension intergénérationnelle

Exemple 2025 : Projet « Prendre corps »

Artiste invitée: Elena Del Vento

Publics : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, Service d'Aide A Domicile, familles

Parcours 2 MEDIA JEUNES

Descriptif : Intégrer « la culture, les lectures et l'information » dans le projet du service jeune.

Rendre les « sorties » en médiathèques et au village de l'illustration systématiques / planning d'animation

Format :

Création de pôles sur lesquels les jeunes de l'Espace Ado (itinérance) rencontreront d'autres jeunes du territoire et participeront à des projets ou ateliers thématiques

Exemples :

=> Médiathèque Saint-Clar- Musée de l'école: Jeune citoyen (Éducation aux Médias et à l'Information, citoyenneté)

=> Médiathèque Mauvezin : Culture jeune (pratiques culturelles des jeunes)

=> Pôle Sarrant dont particulièrement LaMIS et la Micro Folie : Arts visuels-illustration (pratique artistique-lecture d'images- l'image digitale)

=> Cologne : Médi' Ado (création d'un espace médiathèque spécifique)

Point de vigilance : intégrer le collège dans le parcours - Centre de Documentation et d'Information

Parcours 3 LECTURES LOISIRS

Descriptif : Accompagner les équipes des ALAE et ALSH dans le développement des lectures Loisirs.

Format :

- => Rencontrer des auteurs -illustrateurs et/ou participer à des ateliers et à des projets de pratiques artistiques et culturelles
- => Organiser des temps de formation ou de sensibilisation à la littérature de jeunesse (en lien avec la MD 32 et le CNFPT/formation union)
- => Déployer les bénévoles des points lecture dans les structures - temps de lecture à voix haute
- => Soutenir le développement de collections et d'espaces dédiés dans les ALAE et ALSH

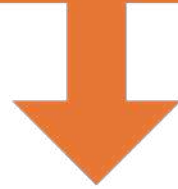
Point de vigilance :

- intégrer les écoles dans le parcours : continuité éducative
- réussir à libérer du temps dédié au parcours pour les directeurs et les animateurs.

AXE 3. RENDRE LISIBLES et VISIBLES la STRATÉGIE et les actions mises en œuvre dans le cadre du schéma

OBJECTIF

Formaliser l'enjeu de LECTURE PUBLIQUE



MOYENS

- => Proposer l'adoption de ce schéma en Conseil communautaire
- => Réaliser des temps d'information en Conseil municipal voire adoption en conseil municipal
- => Élaborer et mettre en place des contrats « d'engagement » bilatéraux au Schéma avec les communes, les structures associatives, les partenaires institutionnels (DRAC-PETR-MD 32) et la CCBL
- => Accompagner les médiathèques dans l'élaboration de leur Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social
- => Conseiller et accompagner en ingénierie les municipalités dans leurs projets (construction, extension, mise aux normes, nouvelle offre de service)
- => Accompagner les élus autour d'une réflexion sur l'introduction d'une compétence communautaire optionnelle
- => Soutenir en ingénierie les membres du réseau

OBJECTIF

INFORMER CLAIREMENT sur l'actualité du RÉSEAU mais aussi sur la notion de Lecture publique et les bibliothèques (missions-fonctions -métiers)



MOYENS

- => Formation de la coordinatrice de réseau (langage clair)
- => Travailler en lien avec le service communication de la CCBL et relayer l'information sur les supports utilisés par la collectivité (site, réseaux, documents d'information, articles de presse)
- => Avec l'ensemble des acteurs, définir et créer un support de communication externe spécifique (Exemple la lettre du réseau)

II. ÉVALUATION et suivi

1. Gouvernance

L'instance de pilotage : le comité de pilotage du Contrat Territoire Lecture

Le comité de pilotage (ou COPIL) est un acteur clé dans la conduite de projets d'envergure. Il s'assure du bon déroulé des opérations en fonction des objectifs généraux et entretient une dynamique au sein des différents acteurs impliqués. C'est une structure décisionnelle, et un relais de la volonté politique.

Le CTL étant le dispositif « support » du schéma, son comité de pilotage en assure la gouvernance. Il se compose des acteurs suivants :

=> Partenaires institutionnels :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles :
 - > Conseiller Livre et Lecture DRAC Occitanie
 - > Conseiller action culturelle et territoriale
- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Portes de Gascogne :
 - > Président du PETR ou président commission culture CTL
 - > Coordinatrice du PETR et cheffe de projet culture
- Conseil Départemental Culture et Lecture publique :
 - > Conseillère départementale en charge de la culture
 - > Représentants de la Médiathèque départementale du Gers
- Direction des Services Départementaux de L'Éducation Nationale du Gers
 - > Inspectrice de circonscription Auch Nord
- Caisse d'Allocation Familiale du Gers
 - > Référente de secteur

=> Élu.e.s CCBL :

- Président CCBL
- Vice-présidente en charge du tourisme et de la culture
- Vice-président en charge des affaires sociales
- Vice-président en charge des affaires Scolaires
- Vice-président en charge de l'enfance jeunesse
- Maires ou adjoint culture de Saint-Clar, Mauvezin, Cologne, Sarrant (bibliothèque structurantes et pôle de l'illustration)

=> Partenaires sociaux :

- Présidente d'ARCOLAN
- Co-présidentes de l'EVS de Saint-Clar

=> Partenaires Livre, Lecture, illustration :

- Représentants Pôle de l'illustration - Terre de l'illustration
- Représentants des quatre bibliothèques du territoire : Cologne, Mauvezin, Saint-Clar et Sarrant

=> Partenaires Éducation Nationale du Territoire :

- Principale du Collège du Fezensaguet
- Professeure documentaliste

=> Techniciens CCBL :

- DGS - CCBL
- Directrice du pôle attractivité et développement
- Chargés de Coopération Territoriale
- Cheffe de projet PVD-PLUI
- Chargée de mission culture-lecture publique

La commission culture de le CCBL

Elle est chargée d'émettre un avis sur les affaires publiques. Elle « évalue » donc la bonne mise en œuvre du schéma et atteste des choix stratégiques voire pratiques en matière culturelle, notamment les budgets annuels.

Le conseil communautaire, les conseils municipaux et les conseils d'administration des partenaires associatifs

Ces instances délibérantes et décisionnelles gèrent les affaires de leur « établissement », propres à leurs missions ou leurs compétences.

2. Évaluation : définition des indicateurs

AXE 1 : FEDERER les acteurs de la lecture publique et de l'illustration au sein d'un RÉSEAU « Livre-Lectures-illustration »

OBJECTIFS	INDICATEURS
Pour des services lieux et des services accessibles, durables et dynamiques	<ul style="list-style-type: none"> => Adhésion des équipes des médiathèques et points lecture au processus d'auto évaluation => Nature et nombre de démarches engagées pour l'amélioration de la chaîne d'accessibilité => Nombres de projets engagés avec les partenaires médico-sociaux et sociaux => Nature et nombre d'actions mises en place qui favorisent la participation des usagers => Nombre de rencontres entre membre du réseau et pertinence des ordres du jour => Personnels et volontaires formés dans l'année sur ces thématiques => Politiques documentaires finalisées sur les 3 médiathèques structurantes => Développement de fonds spécifiques en structure ou tournant => L'identification de nouveaux publics dans les structures => Bilans des projets transversaux et impact (fréquentation notamment) pour les équipements de lecture publique partenaires => Nature et nombre d'actions mises en place pour favoriser la transition écologique des services (acceptation par les équipes, pratiques récurrentes, appropriation des outils) => Renouvellement de l'offre des points lecture => Volonté des structures de faire réseau en l'absence du schéma 2 (indicateur de niveau 2)

AXE 2 : À travers les services de la CCBL, permettre l'accès à la lecture, à la culture et à l'information, à chaque étape de la vie

OBJECTIFS	INDICATEURS
Parcours 1 Arts et sens Parcours 2 Média jeunes Parcours 3 Lectures loisirs	<ul style="list-style-type: none"> => Adhésion des équipes et niveau de participation au projet « parcours » => Bilans annuels par parcours ou bilans par projet satisfaisants => Nombre de publics touchés => Mesure de la montée en compétence des personnels sur cette thématique (formation suivie, retours qualitatifs, développement de projet d'animation en autonomie) => Volonté de chefs de service ou des équipes de renouveler les parcours

AXE 3 : RENDRE LISIBLES et VISIBLES la STRATÉGIE et les actions mises en œuvre dans le cadre du schéma

OBJECTIFS	INDICATEURS
<p>Formaliser l'enjeu de LECTURE PUBLIQUE</p> <p>INFORMER CLAIREMENT sur l'actualité du RÉSEAU mais aussi sur la notion de Lecture publique et les bibliothèques (missions-fonctions-métiers)</p>	<p>=> Adoption du schéma</p> <p>=> Nombre de municipalités signataires de la convention bilatérale</p> <p>=> PCSEC finalisés pour les trois médiathèques structurantes</p> <p>=> La lecture publique devient d'intérêt communautaire (indicateur de niveau 2)</p> <p>=> La CCBL repart sur un SDLP pour 2027-2029 et renforce le réseau (indicateur niveau 2)</p> <p>=> Mesure de l'audience du canal choisi pour la communication</p> <p>=> Identification de nouveaux publics</p> <p>=> Retour qualitatif des membres du réseau, des partenaires, de usagers (meilleure compréhension)</p>

3. Calendrier prévisionnel

AXE 1 : FEDERER les acteurs de la lecture publique et de l'illustration au sein d'un RÉSEAU « Livre-Lectures-illustration »

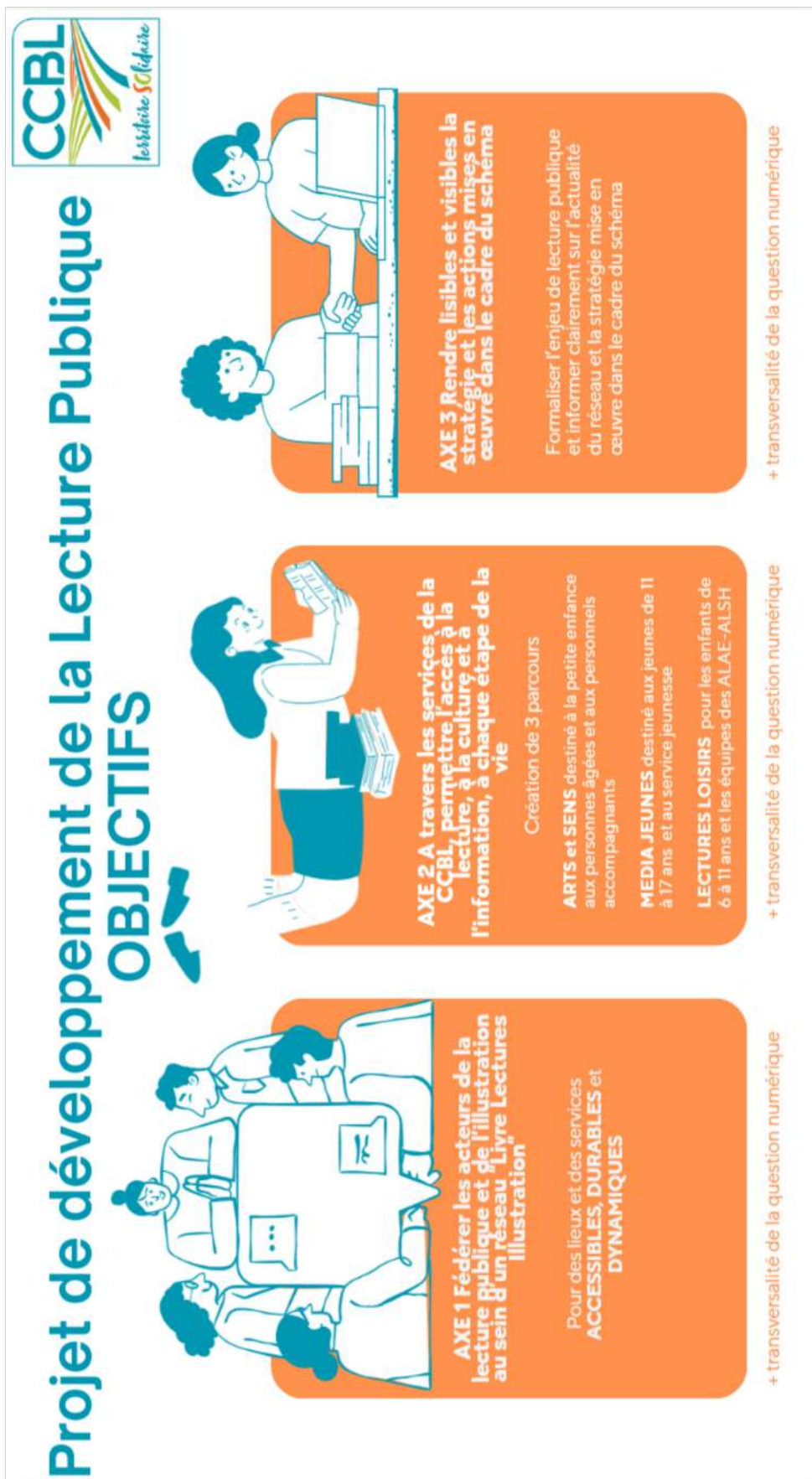
OBJECTIFS	Une mise en œuvre par ÉTAPES
<p>Pour des services lieux et des services accessibles, durables et dynamiques</p>	<p>ANNÉE 1</p> <p>=> <u>Auto évaluation et plan d'action par structure</u></p> <p>Étape 1 : Avril - Septembre 2025*</p> <p>Les structures membres seront conduites à s'AUTO-ÉVALUER (en autonomie ou accompagnées en fonction des établissements) sur les items : « accessibilité » et des « lieux et des services durables ».</p> <p><u>Outils</u> créés en interne : grilles d'auto évaluation + 1 atelier participatif par bibliothèque (3 bibliothèques structurantes) intégrant les équipes et les usagers (proposés par la CCBL ou en co-animation (en fonction des disponibilités des agents et volontaires)).</p> <p>Étape 2 : Septembre 2025*, les structures seront invitées à définir un PLAN d'action pour leur établissement sur ces thématiques</p> <p>=> Projets culturels transversaux / 2 résidences de territoire intégrant les médiathèques et points lectures/semestre 1 et 2 - LaMis et MdE+ Réflexion ateliers publics empêchés / LaMis ateliers Charrette /CCT</p> <p>=> Lancer les comités techniques et organisation de la 1ère journée Réseau</p> <p>ANNÉE 2 et 3</p> <p>=> <u>Plan d'action par structure</u></p> <p>Étape 3 : 2026* en fonction du plan d'action, les structures seront accompagnées tout particulièrement par la « mise à disposition » de la chargée de mission sur du soutien en ingénierie (notamment montage de dossiers de subvention et vision coordonnée des projets) et en médiation (animation ou co animation d'ateliers). La « participation » (méthode et activités) sera particulièrement accompagnée.</p> <p>=> En parallèle, travail sur les politiques documentaires et les Projets Culturels Scientifiques Éducatifs et Sociaux. Fonds spécifiques ? Charte éco responsabilité ?</p> <p>=> Lancement d'un outil collaboratif de veille pro et des journées « échanges de poste ».</p> <p>=> Expérimentation de nouveaux formats itinérant (Micro folieS ?)</p>

AXE 2 : A travers les services de la CCBL, permettre l'accès à la lecture, à la culture et à l'information, à chaque étape de la vie

OBJECTIFS	Une mise en œuvre par ÉTAPES
Parcours 1 Arts et sens Parcours 2 Média jeunes Parcours 3 Lectures loisirs	<p>Projets co pilotés avec les Chargés de Coopération Territoriale et élaborés en collaboration avec les chefs de service et les équipes des services à la population</p> <p>Année 1 Février-Juin 2025 : Lancement du Projet « Prendre Corps » -parcours 1/ Organisation de 7 temps d'intervention /multi accueil SAAD avec l'autrice illustratrice Elena Del Vento</p> <p>1er semestre : réunion de présentation des parcours 2 et 3, aux chefs de service, aux équipes, aux partenaires.</p> <p>Octobre : rédaction du projet/budgétisation et demande d'aides ex Jeunes culture ADDA -DSDEN/JS</p> <p>Année 2 et 3 Janvier 2026 : lancement des parcours 2 et 3</p>

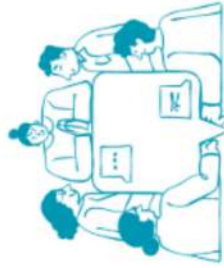
AXE 3 : RENDRE LISIBLES et VISIBLES la STRATÉGIE et les actions mises en œuvre dans le cadre du schéma

OBJECTIFS	Une mise en œuvre par ÉTAPES
<p>Formaliser l'enjeu de LECTURE PUBLIQUE</p> <p>INFORMER CLAIREMENT sur l'actualité du RÉSEAU mais aussi sur la notion de Lecture publique et les bibliothèques (missions-fonctions -métiers)</p>	<p>Année 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur le diagnostic concerté et la rédaction du schéma - Choisir le support le plus approprié pour une communication commune - Engager la contractualisation avec l'ensemble des acteurs - Accompagnement du projet d'ouverture de la médiathèque de Cologne (ouverture 15 mai) <p>Année 2 et 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les informations - Organiser des ateliers participatifs à destination du comité de pilotage et des élus de la commission culture : exemples « la lecture publique un enjeu communautaire à long terme/ coopérer en milieu rural/ les droits culturels en médiathèque



Projet de développement de la Lecture Publique

Objectifs opérationnels-moyens



AXE 1

Pour des lieux et des services
ACCESSIBLES,

- Via un processus d'auto-évaluation puis d'élaboration d'un plan d'action, accompagner les structures afin d'interroger voire améliorer, si besoin, leur chaîne d'accessibilité culturelle
- Développer des projets culturels transversaux à destination des publics empêchés en partenariat avec les partenaires du champ médico-social et social
- Favoriser la « participation » en utilisant les structures (compilation de ressources, co-animation ou animation d'activités clefs en main ex Biblioremix)
- Sensibiliser à la notion de droits culturels et introduire les outils du Réseau Culture 21

Pour des lieux et des services
DURABLES,

- Via un processus d'auto-évaluation puis d'élaboration d'un plan d'action, accompagner les structures afin d'améliorer ou de renforcer leur transition écologique (« bibliothèque verte »)
- Afin de, par exemple :
- aller vers un circuit du document plus durable
 - sensibiliser et informer les publics sur les enjeux environnementaux
 - renforcer leur capacité d'agir
 - rédiger un document cadre de type « charte d'engagement écoresponsable »

Pour des lieux et des services
DYNAMIQUES,

- **EXPERIMENTATION-FORMATION**
Favoriser l'interconnaissance, faciliter la coopération et la montée en compétences des membres du Réseau
- **PLURALISME** dans la programmation culturelle et mettre en cohérence les actions
-Enrichir l'offre par le développement de projet culturels transversaux
-Élargir les actions culturelles sur le territoire notamment dans les communes où se situent les Points Lecture
- Expérimenter de nouveaux formats d'actions culturelles itinérantes et mutualisées (si possible en adéquation avec les disciplines plébiscitées par les habitants : cinéma, patrimoine, spectacle vivant, activités culturelles en extérieur)
- **PLURALISME** des collections
- Accompagner les médiathèques dans l'élaboration de leur politique documentaire
- Mesurer avec les structures la pertinence de développement de fonds spécifiques (exemple fonds local sur les bastides, maillages pratiques plastiques et illustrations)

Projet de développement de la Lecture Publique

Objectifs opérationnels-moyens



AXE 2

Parcours 1 ARTS et SENS

Descriptif : Développer sur chaque année du CTL 2025-2027, un projet qui mêle arts et sens à destination des publics et des équipes des 3 multi-accueil, du RPE ARCOLAN, du LAEP, du « service d'accompagnement à la parentalité » ARCOLAN (réfèrent famille) mais aussi du SAAD.

- Format :** Avec 1 ou des artistes invités
- En co élaboration avec les professionnels
 - Avec 1 phase de sensibilisation formation des professionnels et/ou des familles
 - En favorisant la dimension intergénérationnelle

Parcours 2 MEDIA JEUNES

Descriptif : Intégrer « la culture, les lectures et l'information » dans le projet du service jeune. Rendre les « sorties » en médiathèques et au village de l'illustration systématiques /planning d'animation

Format :
Création de pôles sur lesquels les jeunes de l'Espace Ado (itinérance) rencontreront d'autres jeunes du territoire et participeront à des projets ou ateliers thématiques

- Exemples :**
- Médiathèque Saint Clair- Musée de l'école: Jeune citoyen (Éducation aux Médias et à l'Information, citoyenneté)
 - Médiathèque Mauvezin : Culture jeune (pratiques culturelles des jeunes)
 - Pôle Sarrant dont particulièrement La MIS et la Micro Folie : Arts visuels, illustration (pratique artistique, lecture d'images- l'image digitale)
 - Cologne : Médif Ado (création d'un espace médiathèque spécifique)

! Intégrer le collège dans le parcours – Centre de Documentation et d'Information

Parcours 3 LECTURES LOISIRS

Descriptif : Accompagner les équipes des ALAE et ALSH dans le développement des lectures Loisirs.

- Format :**
- Rencontrer des auteurs -illustrateurs et/ou participer à des ateliers et à des projets de pratiques artistiques et culturelles
 - Organiser des temps de formation ou de sensibilisation à la littérature de jeunesse (en lien avec la MD 32 et le CNEPT/formation union)
 - Déployer les bénévoles des points lecture dans les structures – temps de lecture à voix haute
 - Soutenir le développement de collections et d'espaces dédiés dans les ALAE et ALSH

! Intégrer les écoles dans le parcours : continuité éducative

Projet de développement de la Lecture Publique

Objectifs opérationnels-moyens

AXE 3



FORMALISER l'enjeu de LECTURE PUBLIQUE

- Proposer l'adoption de ce schéma en Conseil communautaire
- Réaliser des temps d'information en Conseil municipal voire adoption en conseil municipal du schéma
- Elaborer et mettre en place des contrats « d'engagement » bi latéral au Schéma avec les communes, les structures associatives, les partenaires institutionnels (DRAC-PETR-MD 32) et la CCBL
- Accompagner les médiathèques dans l'élaboration de leur Projet Culturel Scientifique Educatif et Social
- Conseiller et accompagner en ingénierie les municipalités dans leurs projets (construction, extension, mise aux normes, nouvelle offre de service)
- Accompagner les élus autour d'une réflexion sur l'introduction d'une compétence communautaire optionnelle

INFORMER CLAIREMENT sur l'actualité du RESEAU mais aussi sur la notion de Lecture publique et sur les bibliothèques (missions, fonctions , métiers)

- Se former au langage clair
- Travailler en lien avec le service communication de la CCBL et relayer l'information sur les supports utilisés par la collectivité (site, réseaux, documents d'information, articles de presse)
- Avec l'ensemble des acteurs, définir et créer un support de communication externe spécifique (exemple la lettre du réseau)